

OCTOBRE 2018

ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 DU PROJET DE PARC EOLIEN DE VERGNE/VILLENEUVE-LA-COMTESSE (17)

Pièce numéro 4

Annexe 4

Enquête Publique

Département : Charente-Maritime

Communes : Vergné, Villeneuve-la-Comtesse

Maître d'ouvrage



Centre Régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES



Réalisation de l'étude



Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET: 539 971 838 00013 - Code APE: 7112 B
Siège: Ester Technopole, 1 avenue d'Ester - 87 069 LIMOGES - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

VOLKSWIND France, développeur/opérateur de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur les communes de Vergné et Villeneuve-la-Comtesse dans le département de la Charente-Maritime (17).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser l'étude d'incidence Natura 2000, pièce constitutive de la Demande d'Autorisation Unique.

Après avoir précisé le contexte réglementaire et la méthodologie utilisée, ce dossier présente les principales caractéristiques du projet éolien retenu.

Une présentation des différents sites Natura 2000 faisant l'objet de l'étude est ensuite réalisée. Enfin, le dossier présente l'évaluation détaillée des incidences du projet retenu sur ces sites Natura 2000.

Enfin, le cas échéant, une dernière partie décrit les mesures d'évitement, de réduction et de compensation inhérentes au projet.

Sommaire

Partie 1 : Cadre général du projet	7	5.4 ZSC du Marais de Rochefort	30
1.1 Présentation du porteur de projet.....	9	5.4.1 Description de la zone	30
1.2 Présentation des auteurs de l'étude	9	5.4.2 Intérêt et espèces cibles	30
1.3 Présentation du site étudié	10	5.4.3 Evaluation des incidences du projet éolien	31
Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode	11	5.5 ZSC des Carrières de Saint-Savinien	31
2.1 Cadre règlementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens	13	5.5.1 Description de la zone	31
2.2 Cadre règlementaire de l'étude d'incidence Natura 2000.....	13	5.5.2 Intérêt et espèces cibles	31
2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000	13	5.5.3 Evaluation des incidences du projet éolien	31
2.3.1 Aire d'étude utilisée.....	13	5.6 ZSC de la Vallée de l'Antenne	32
2.3.2 Méthode d'analyse des incidences	13	5.6.1 Description de la zone	32
Partie 3 : Description du projet	15	5.6.2 Intérêt et espèces cibles	32
Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés	19	5.6.3 Evaluation des incidences du projet éolien	32
4.1 Le réseau Natura 2000	21	5.7 ZSC de la Vallée de la Charente (Basse vallée)	33
4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée	21	5.7.1 Description de la zone	33
4.2.1 Recensement des sites Natura 2000	21	5.7.2 Intérêt et espèces cibles	33
4.2.2 Caractéristiques des sites Natura et groupes d'espèces à enjeu	23	5.7.3 Evaluation des incidences du projet éolien	33
Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000	25	5.8 ZPS du Marais poitevin	35
5.1 ZSC du Massif forestier de Chizé - Aulnay	27	5.8.1 Description de la zone	35
5.1.1 Description de la zone	27	5.8.2 Intérêt et espèces cibles	35
5.1.2 Intérêt et espèces cibles	27	5.8.3 Evaluation des incidences du projet éolien	36
5.1.3 Incidences du projet éolien	27	5.9 ZPS de la Plaine de Niort sud-est	40
5.2 ZSC du Marais Poitevin	28	5.9.1 Description de la zone	40
5.2.1 Description de la zone	28	5.9.2 Intérêt et espèces cibles	40
5.2.2 Intérêt et espèces cibles	28	5.9.3 Evaluation des incidences du projet éolien	40
5.2.3 Evaluation des incidences du projet éolien	28	5.10 ZPS de la Plaine de Néré à Bresdon	44
5.3 ZSC de la Vallée de la Boutonne	29	5.10.1 Description de la zone.....	44
5.3.1 Description de la zone	29	5.10.2 Intérêt et espèces cibles	44
5.3.2 Intérêt et espèces cibles	29	5.10.3 Evaluation des incidences du projet éolien.....	44
5.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien	30	5.11 ZPS de l'Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort	46
		5.11.1 Description de la zone.....	46
		5.11.2 Intérêt et espèces cibles	46
		5.11.3 Evaluation des incidences du projet éolien.....	47

5.12 ZPS de l'Estuaire et basse vallée de la Charente.....	50
5.12.1 Description de la zone.....	50
5.12.2 Intérêt et espèces cibles.....	50
5.12.3 Evaluation des incidences du projet éolien.....	50
5.13 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000.....	53
Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction	55
Table des illustrations	61
Annexes.....	62

Partie 1 : Cadre général du projet

1.1 Présentation du porteur de projet

Le projet est développé par la société VOLKSWIND France.

Destinataire	
Interlocuteur	Clément VEZIN Chargé d'études éolien
Adresse	Centre Régional de Limoges Aéroport de Limoges Bellegarde, 87100 LIMOGES
Téléphone	05.55.48.38.97

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études d'ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

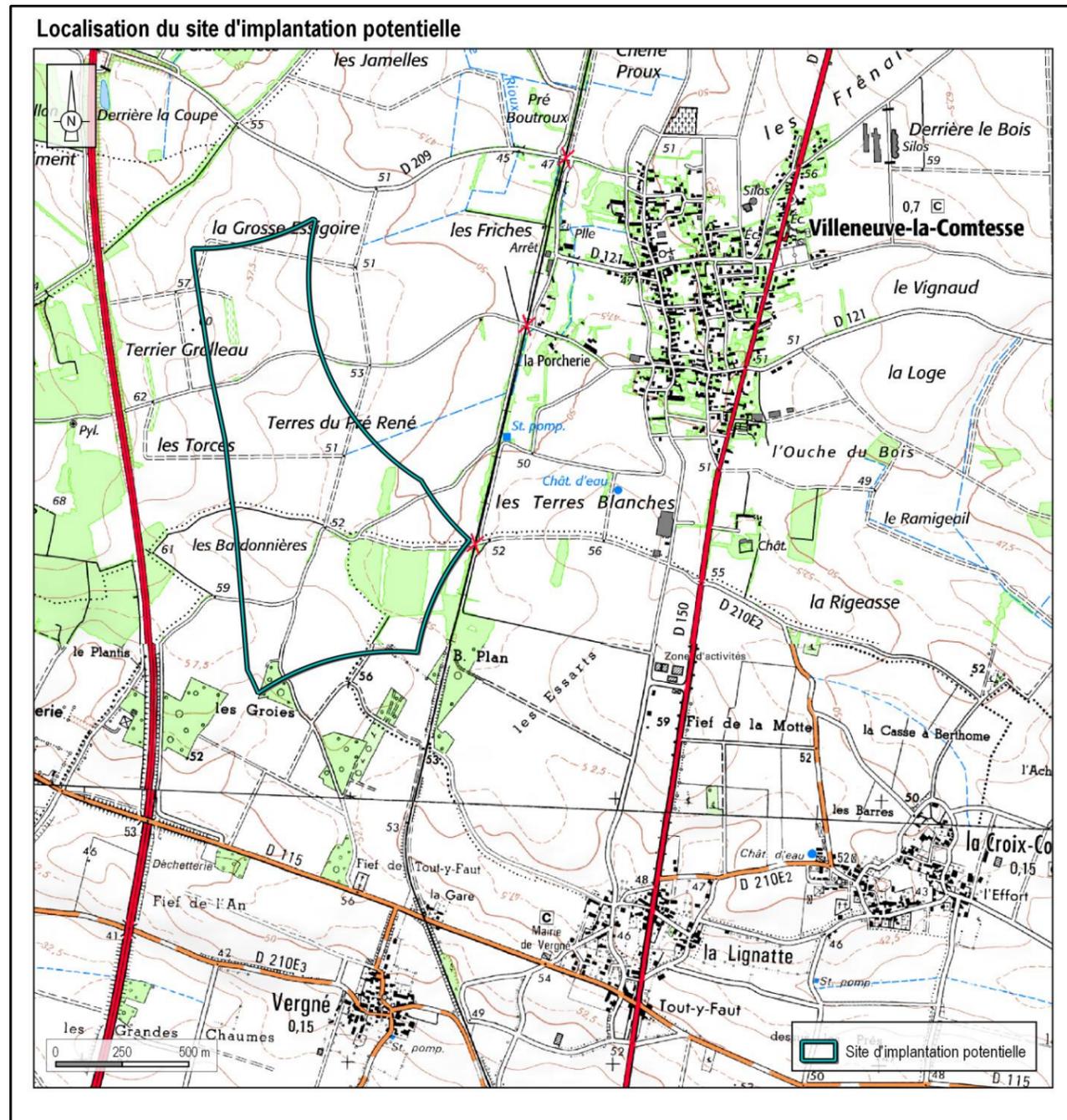
L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques et autres infrastructures. En 2018, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation d'une centaine d'études d'impact sur l'environnement et de près de 80 volets habitats naturels, faune et flore pour des projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire).

Structure	
Adresse	ESTER Technopole 1, avenue d'ESTER 87 069 LIMOGES
Téléphone	05 55 36 28 39
Référent habitats naturels, flore et faune terrestre	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue
Référent avifaune	Bruno LABROUSSE, Responsable d'études / Ornithologue
Référent chiroptère	Kévin MARTINEZ, Responsable d'études / Chiroptérologue
Coordination et correction de l'étude	Vincent PEROLLE, Responsable d'études / Ecologue
Version / date	Version Décembre 2016

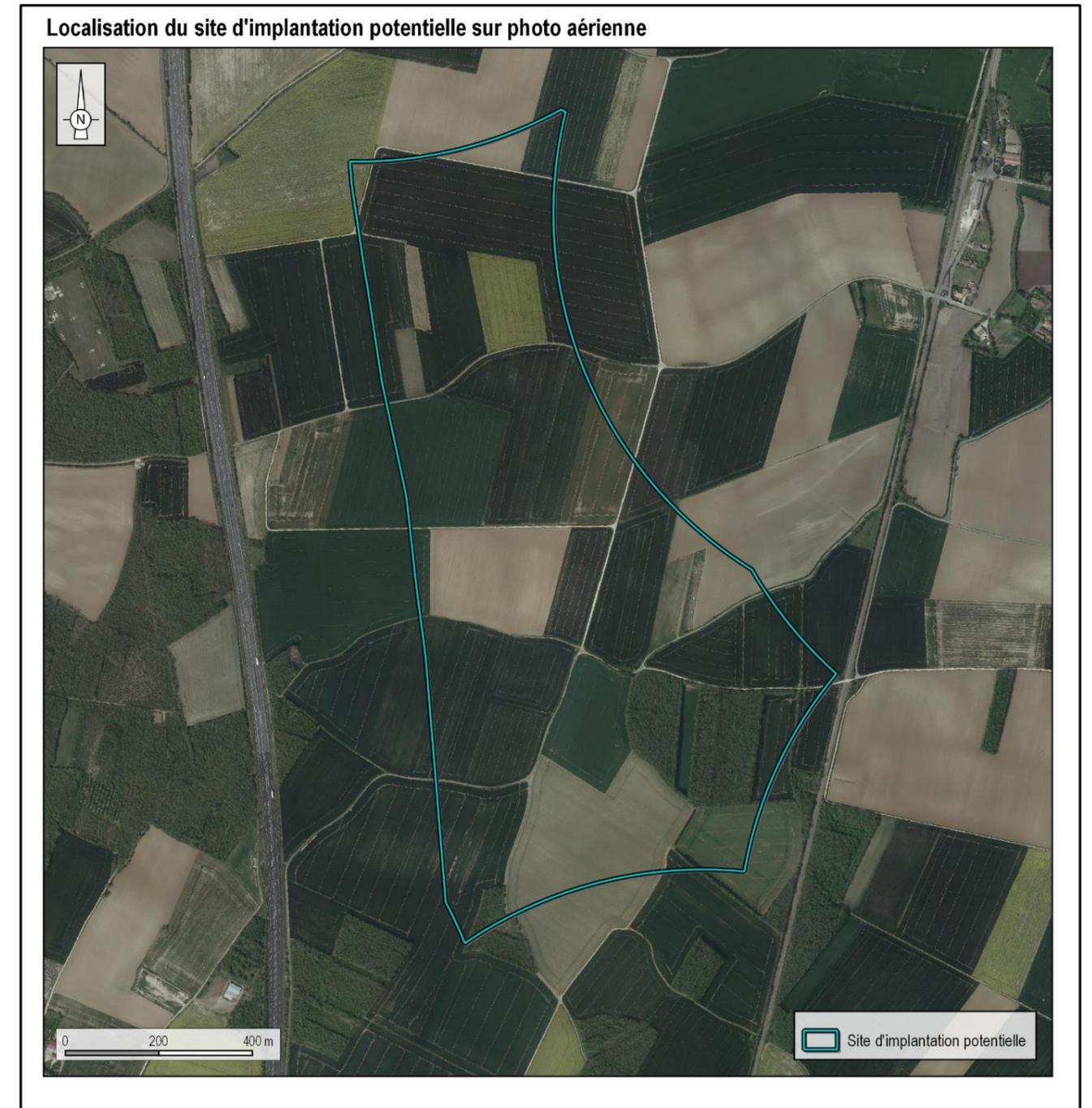
1.3 Présentation du site étudié

Le site d'implantation potentielle du parc éolien est localisé en région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Charente-Maritime, sur les communes de Vergné et Villeneuve-la-Comtesse. Il est situé à environ 1,1 kilomètre au nord du bourg de Vergné et à environ 825 mètres de celui de Villeneuve-la-Comtesse.

Le site d'implantation potentielle est localisé dans un secteur à dominance agricole. On notera la présence de quelques boisements au sud-est du site notamment.



Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle



Carte 2 : Localisation du site d'implantation potentielle sur photo aérienne

Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode

2.1 Cadre réglementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens

La loi Grenelle II prévoit un régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) d'Autorisation pour les parcs éoliens comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Les décrets n°2011-984 et 2011-985 du 23 août 2011, ainsi que les arrêtés du 26 août 2011 fixent les modalités d'application de cette loi et devront être prises en compte dans l'étude d'impact. Par ailleurs, l'article 145 de la loi n°2015 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la généralisation de l'Autorisation Unique sur l'ensemble du territoire national pour les parcs éoliens à partir du 1er novembre 2015. L'étude d'impact constitue une pièce du dossier d'Autorisation Unique.

Contenu de l'étude

Le contenu de l'étude d'impact est fixé par l'article L.122-3 du code de l'environnement. Le décret d'application n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 vient préciser ce contenu. Sur la base de ces textes, le contenu de l'étude du milieu naturel est adapté à celui de l'étude d'impact complète. Ainsi le volet milieu naturel, faune et flore comporte les parties suivantes :

- cadrage général du projet (présentation du maître d'œuvre, des auteurs de l'étude et du site étudié),
- analyse des méthodes utilisées,
- analyse de l'état initial du milieu naturel,
- évaluation des variantes de projet envisagées,
- évaluation des impacts sur le milieu naturel,
- mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

2.2 Cadre réglementaire de l'étude d'incidence Natura 2000

L'évaluation des incidences du projet éolien sur des sites NATURA 2000 a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation des sites, conformément au décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences NATURA 2000 qui précise notamment que les travaux et projets soumis à une étude d'impact au titre des articles L 122-1 à L 122-3 et des articles R 122-1 à R 122-16 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites NATURA 2000 en application des articles L 414-4 à L414-7 et R414-19 à R414-26 du code de l'environnement. Pour cela, une présentation des sites NATURA 2000 concernés est faite, y compris une carte de situation par rapport au projet. De plus, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés

est décrit, de même que les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites. Enfin, une analyse démontre si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000

2.3.1 Aire d'étude utilisée

Sur la base des recommandations du *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*¹ (actualisation 2010), une **aire d'étude éloignée** a été mise en place (carte suivante).

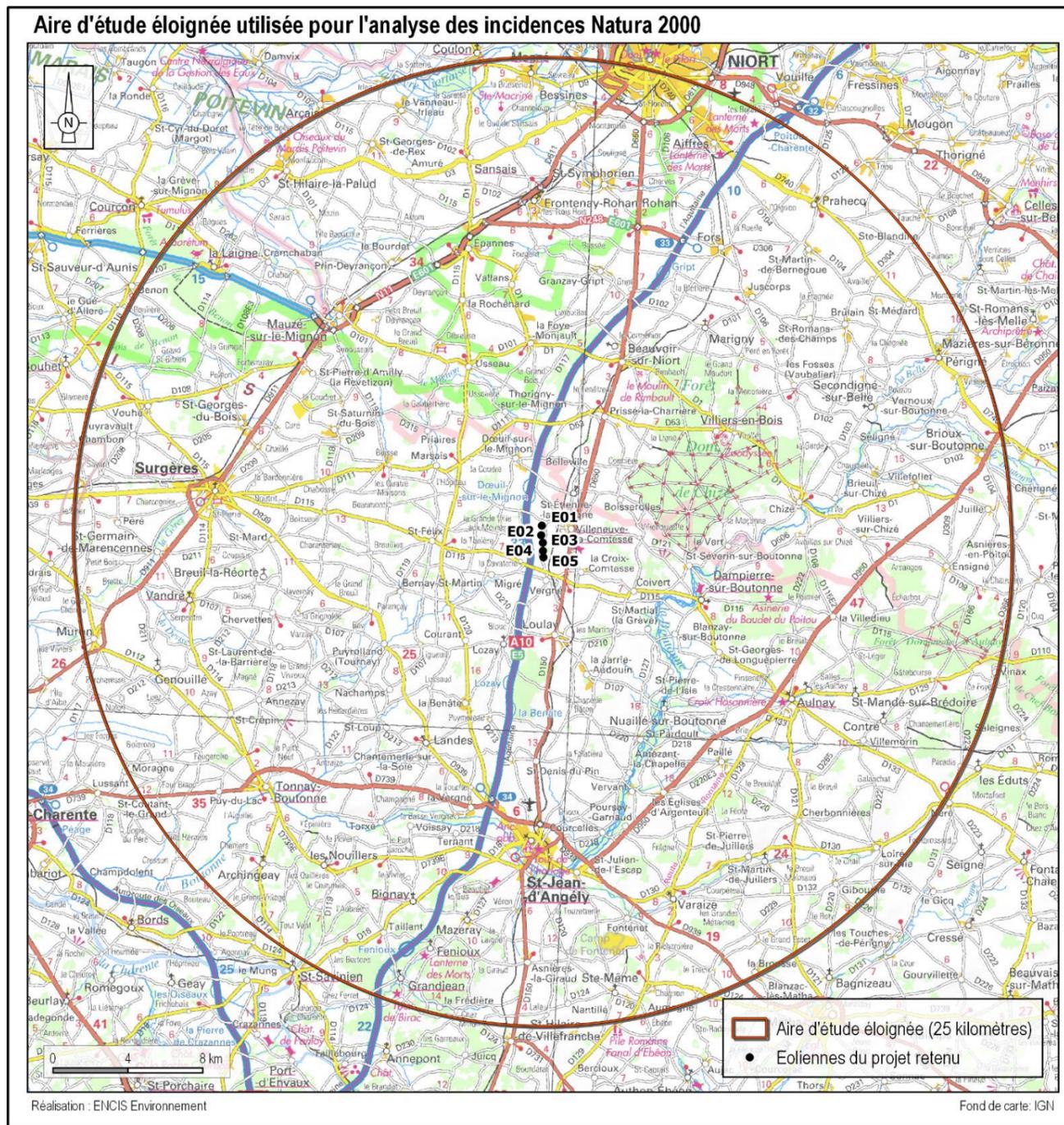
Afin de déterminer les sites NATURA 2000 potentiellement affectés par le projet de parc éolien, nous avons déterminé un périmètre de 25 km autour de celui-ci. Cette distance permet de prendre en compte les déplacements éventuels des espèces patrimoniales citées dans les sites NATURA 2000 autour du projet.

2.3.2 Méthode d'analyse des incidences

L'analyse des incidences du projet retenu sur les sites Natura 2000 identifiés a été menée comme suit :

- référencement des sites Natura 2000 dans un rayon de 25 kilomètres autour du projet éolien (base de données de la DREAL Poitou-Charentes),
- présentation des enjeux par groupe d'espèces (flore, avifaune, chiroptères, amphibiens, reptiles, entomofaune) et par paramètres environnementaux (hydrologie, continuités écologiques, enjeux de conservation sur le site Natura 2000),
- analyse des effets induits par le parc éolien sur les sites Natura 2000 (analyse en terme d'impact sur les milieux naturels présents) et les espèces prioritaires qui les occupent (espèces listées comme inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE) et qui ont justifié la création de la zone de conservation. Ainsi, les espèces étudiées sont celles listés dans le premier tableau d'espèces de la fiche descriptive de chaque site Natura 2000 (listes présentes en annexes de ce document),
- conclusion quant aux incidences avérées,
- mesures mises en place pour y remédier (si l'étude conclut à une incidence avérée).

¹ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de la Mer



Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000

Partie 3 : Description du projet

Principales caractéristiques du projet de parc éolien

Le projet retenu est un parc d'une puissance totale de 18 MW.

Il comprend cinq éoliennes de 3,6 MW de type V126 du fabricant VESTAS. Ces éoliennes ont une hauteur de mât de 117m, et un rotor (pales assemblées autour du moyeu) de 126 m, soit des installations de 180 m de hauteur en bout de pale.

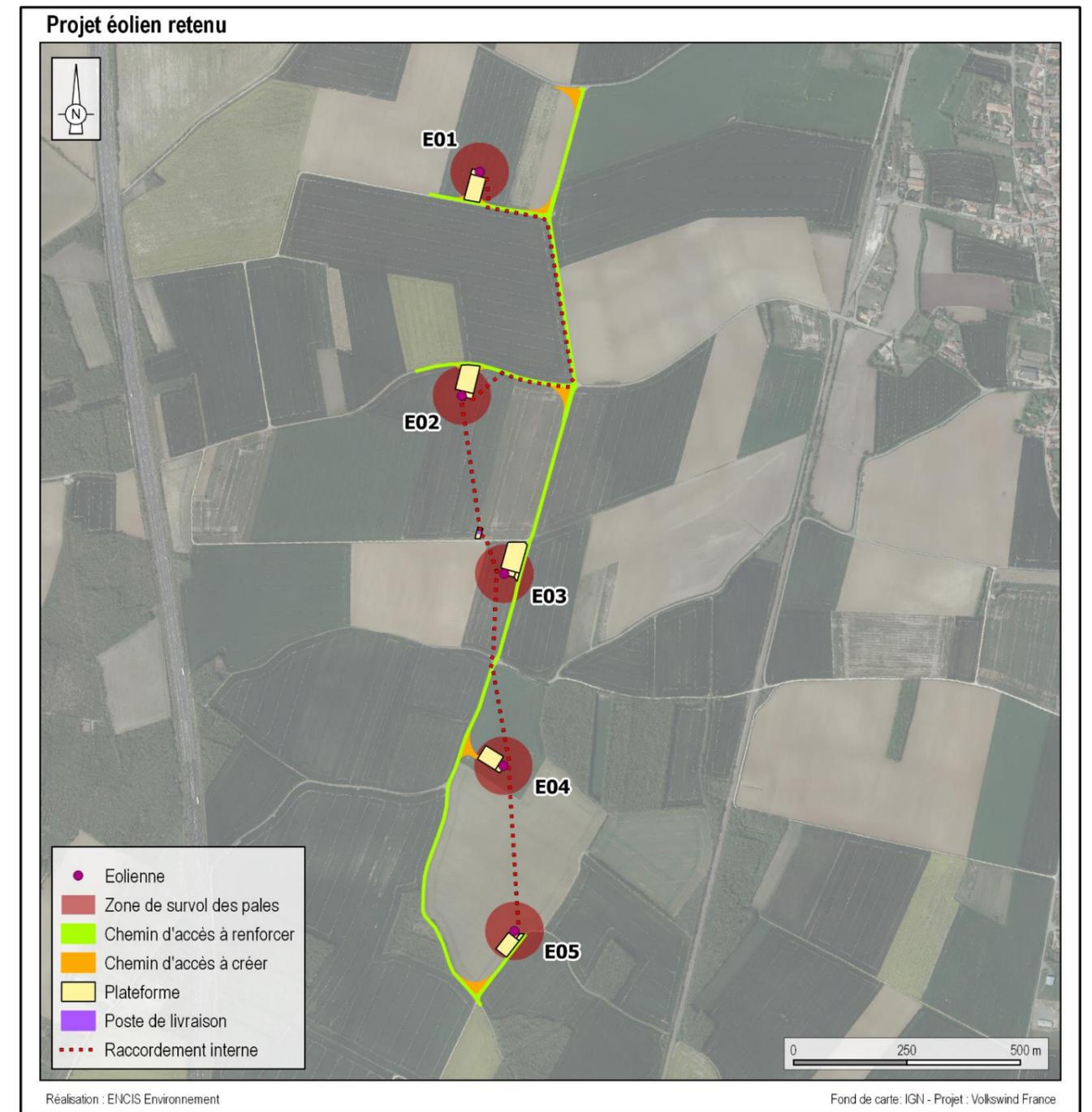
Le projet comprend également :

- l'installation d'un poste de livraison,
- la création et le renforcement de pistes,
- la création de plateformes,
- la création de liaisons électriques entre éoliennes et jusqu'au poste de livraison,
- le tracé de raccordement électrique jusqu'au domaine public.

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques du projet de parc éolien pour lesquelles les impacts ont été étudiés.

Nombre de machines	5 éoliennes
Puissance du parc éolien	18 MW
Hauteur de l'éolienne	180 m en bout de pale
Diamètre du rotor	126 m
Hauteur du moyeu	117 m
Voies d'accès créées	Environ 4 650 m ²
Voies d'accès élargies	Entre 1 500 et 3 000 m ²
Plateformes de montage	Environ 11 675 m ²
Poste de livraison	1 poste d'environ 55 m ² sur une plateforme de 275 m ²
Raccordement électrique interne	Environ 2 100 m

Tableau 1 : Principales caractéristiques du projet de parc éolien



Carte 4 : Plan du projet de parc éolien de Villeneuve-la-Comtesse

Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés

4.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. Il s'agit donc de mettre en place une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur les milieux naturels en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles.

Ce réseau est constitué de :

- sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979). Dans le cadre de l'application de la directive européenne du 6 avril 1979 concernant la protection des oiseaux sauvages, un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.
- sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directives « Habitat » de 1992). La directive dite "Habitats" du 2 mai 1992 comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces sites d'intérêt communautaire (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée

4.2.1 Recensement des sites Natura 2000

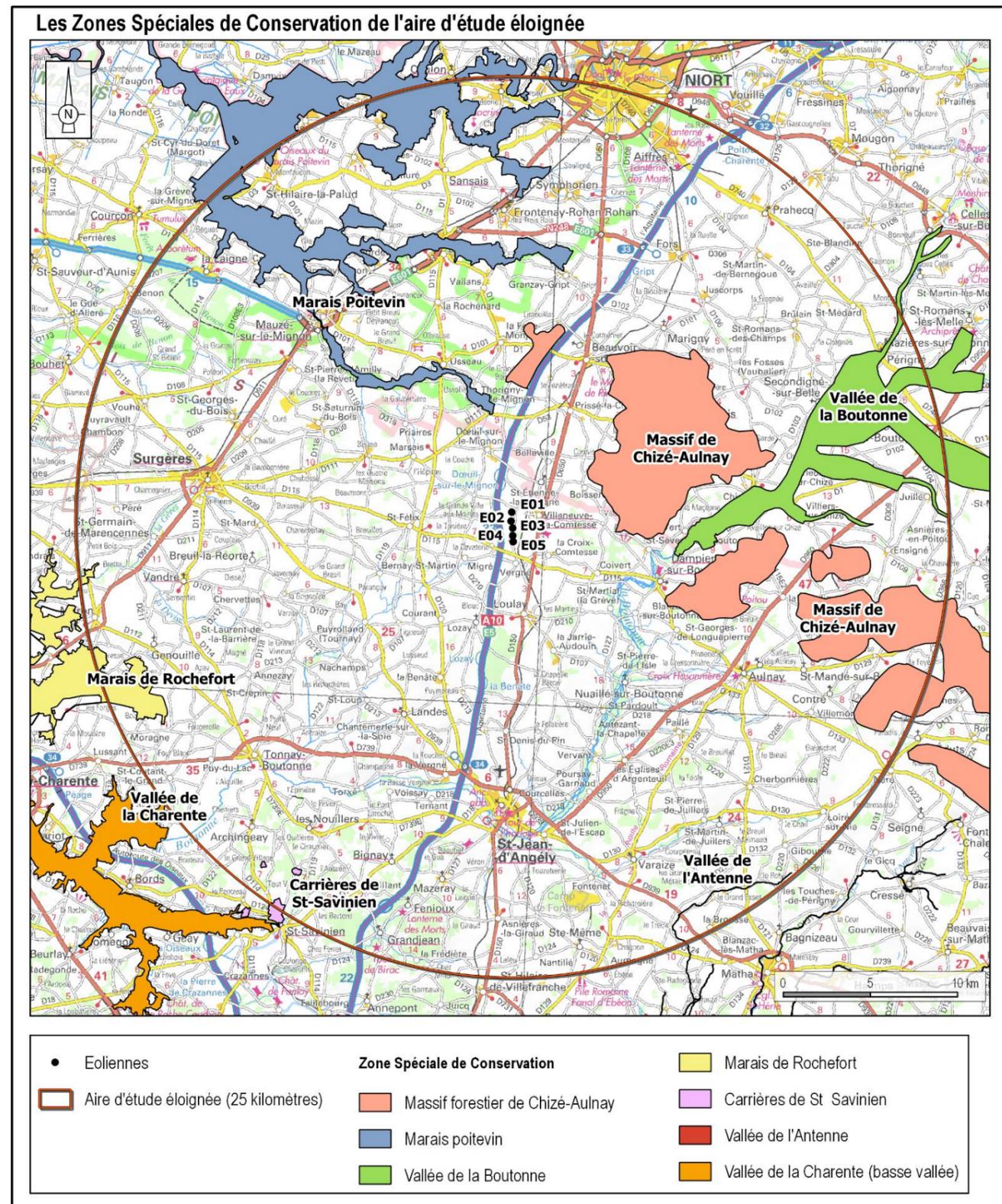
Dans un périmètre de 25 kilomètres autour des éoliennes, on recense sept Zones Spéciales de Conservation :

ZSC	MASSIF FORESTIER DE CHIZE-AULNAY
ZSC	MARAIS POITEVIN
ZSC	VALLEE DE LA BOUTONNE
ZSC	MARAIS DE ROCHEFORT
ZSC	CARRIERES DE ST SAVINIEN
ZSC	VALLEE DE L'ANTENNE
ZSC	VALLEE DE LA CHARENTE (BASSE VALLEE)

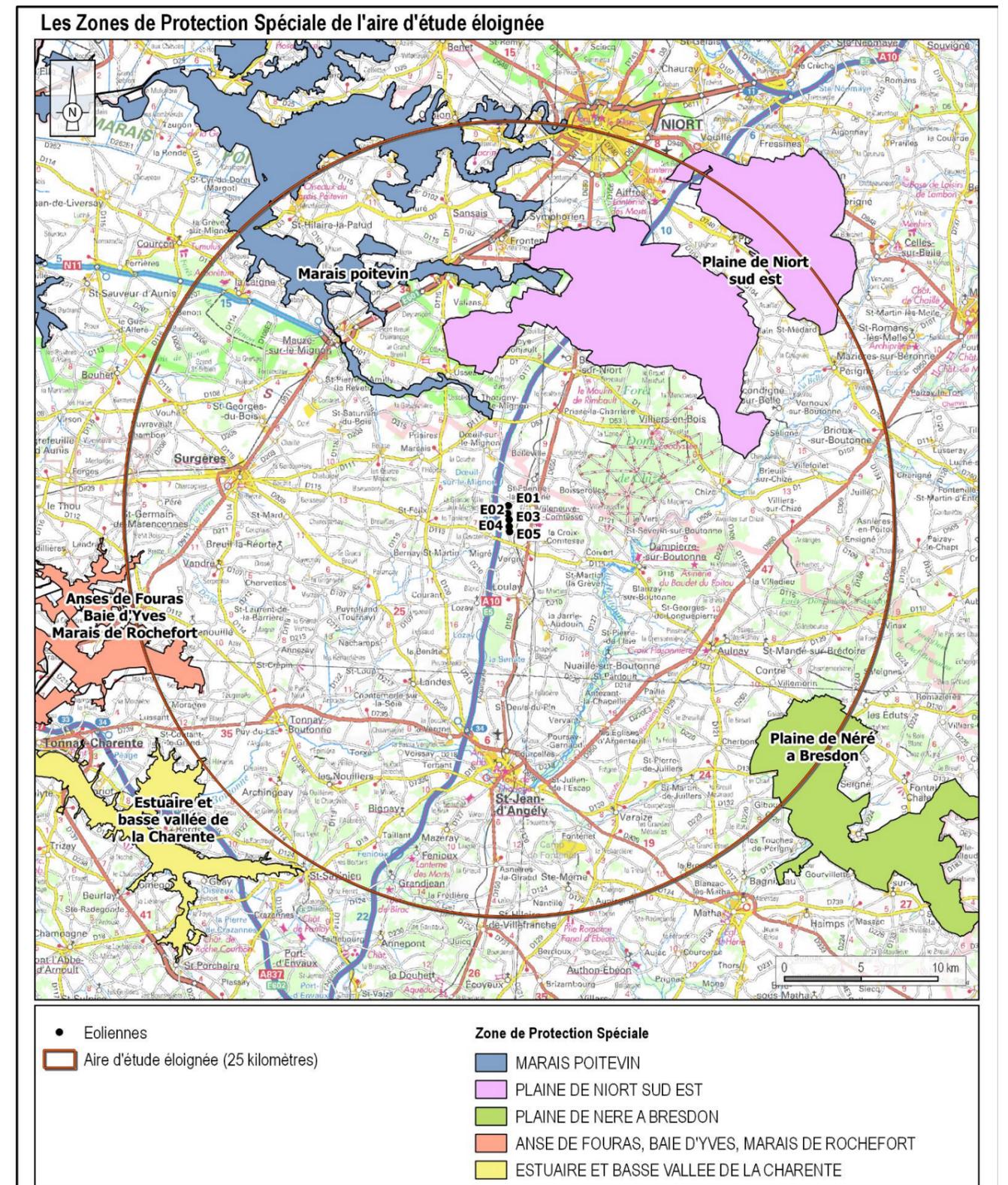
Et cinq Zones de Protection Spéciale :

ZPS	MARAIS POITEVIN
ZPS	PLAINE DE NIORT SUD EST
ZPS	PLAINE DE NERE A BRESDON
ZPS	ANSE DE FOURAS, BAIE D'YVES, MARAIS DE ROCHEFORT
ZPS	ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA CHARENTE

Les cartes suivantes permettent de localiser les différents sites Natura 2000 recensés dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 5 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée



Carte 6 : Les Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée

4.2.2 Caractéristiques des sites Natura et groupes d'espèces à enjeu

Le tableau suivant présente une synthèse des différents sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée.

Y sont identifiés les différents ordres présentant une sensibilité.

Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance à la première éolienne (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone				
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptères	Faune terrestre
ZSC	MASSIF FORESTIER DE CHIZE-AULNAY	FR5400450	17 357	4,8 de E1	X	X	X	X	X
ZSC	MARAIS POITEVIN	FR5400446	20 323	5,7 de E1	X	X	-	X	X
ZSC	VALLEE DE LA BOUTONNE	FR5400447	7333	9,2 de E5	X	X	X	X	X
ZSC	MARAIS DE ROCHEFORT	FR5400429	13 604	22 de E5	X	X	-	X	X
ZSC	CARRIERES DE ST SAVINIEN	FR5400471	146	22,3 de E5	-	-	-	X	-
ZSC	VALLEE DE L'ANTENNE	FR5400473	1208	23,1 de E5	X	X	X	X	X
ZSC	VALLEE DE LA CHARENTE (BASSE VALLEE)	FR5400430	10 723	24,6 de E5	X	X	-	X	X
ZPS	MARAIS POITEVIN	FR5410100	68 023	5,7 de E1	-	-	X	-	-
ZPS	PLAINE DE NIORT SUD EST	FR5412007	20 760	8,7 de E1	-	-	X	-	-
ZPS	PLAINE DE NERE A BRESDON	FR5412024	9261	20,8 de E5	-	-	X	-	-
ZPS	ANSE DE FOURAS, BAIE D'YVES, MARAIS DE ROCHEFORT	FR5410013	13 604	22 de E5	-	-	X	-	-
ZPS	ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	FR5412025	10 700	24,6 de E5	-	-	X	-	-

Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000

5.1 ZSC du Massif forestier de Chizé - Aulnay

5.1.1 Description de la zone

Cette ZSC de 17 357 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 4,8 kilomètres à l'est de la première éolienne (E1).

Il s'agit du plus vaste ensemble forestier régional, comprenant 7 noyaux boisés séparés par des espaces à forte dominance agricole (céréales intensives).

Le site comprend les surfaces les plus étendues et les plus représentatives au niveau régional du RUBIO-PEREGRINAEFAGETUM-SYLVATICAE, hêtraie calcicole sud-occidentale qui constituerait, en contexte climatique thermo-atlantique, un représentant extrême et appauvri de l'alliance du CEPHALANTHERO-FAGION dont l'optimum se situe dans l'espace médioeuropéen. On note un remarquable cortège floristique associé à la hêtraie avec des populations importantes d'espèces rares ou en station unique au niveau régional (Belladone, Orge d'Europe). Outre son intérêt phytocénotique, le site héberge également des espèces menacées dont la dépendance vis à vis de la futaie de hêtre est plus ou moins forte : invertébrés et chiroptères notamment.

Par ailleurs, une grande partie des espaces boisés du site consiste en une chênaie pubescente traitée en taillis au sein de laquelle subsistent des pelouses et des ourlets calcicoles thermophiles de surface réduite mais d'une grande signification biogéographique par la présence d'un très riche cortège d'espèces d'origine méditerranéenne ou sud-européenne dont plusieurs possèdent sur le site leur limite de répartition absolue vers le nord ; ces pelouses et ourlets hébergent en outre une des rares localités du Sénéçon du Rouergue, Astéracée endémique française connue de quelques rares autres localités des "causses" du Lot.

Trois habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitat » sont identifiés :

- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- Pelouses sèches semi-naturels et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

5.1.2 Intérêt et espèces cibles

Le projet éolien étant situé en dehors de la zone Natura 2000, les risques de perturbation directe des habitats sont nuls. Nous nous intéressons donc ici aux espèces animales susceptibles d'aller fréquenter le futur parc éolien.

D'un point de vue faunistique la présence de pelouses sèches entraîne une diversité importante d'invertébrés dont huit sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE : *Oxygastra curtisii*, *Lycaena dispar*, *Euphydryas aurinia*, *Eriogaster catx*, *Lucanus*, *cervis*, *Rosalia alpina*, *Cerambyx cerdo*, *Euplagia quadripunctaria*.

Plusieurs espèces de chauves-souris fréquentent le site dont *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Basbastella barbastellus*, *Myotis emarginatus*, *Myotis bechsteinii*. Parmi ces espèces, seule une a également été identifiée sur ou à proximité du site de Villeneuve-la-Comtesse : la Barbastelle d'Europe.

Enfin, une espèce d'amphibien d'intérêt communautaire est présente sur ce site, il s'agit de *Triturus cristatus*. Aucune espèce animale présente sur la Natura 2000 et inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE n'a été identifiée sur le site du projet éolien à l'exception de la Barbastelle d'Europe.

La seule espèce cible de l'analyse des incidences sera donc la Barbastelle d'Europe.

5.1.3 Incidences du projet éolien

5.1.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.1.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Parmi les espèces remarquables de mammifères présentes au sein du site Natura 2000, seule la Barbastelle d'Europe a été recensée dans le secteur du futur parc éolien de Villeneuve la Comtesse.

La Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4,5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339). Ainsi le parc éolien en projet ne se situera pas au sein du domaine vital théorique des individus du massif forestier de Chizé-Aulnay puisque l'éolienne la plus proche sera à 4,8 km. Toutefois il est toujours possible que les individus s'éloignent plus de leur domaine vital théorique, même si cela reste ponctuel.

L'espèce chasse en lisière et à basse altitude et est donc relativement peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de boisements ou de haies. Hors ce n'est pas le cas pour ce projet. De plus, au vu de la qualité remarquable des habitats forestiers présents au sein du site Natura 2000, de sa surface très importante (plus de 17 000 ha), et à contrario de la faible attractivité des milieux où seront implantées les éoliennes (cultures largement majoritaires), il est très peu probable que des Barbastelles du massif forestier se déplacent jusque-là pour chasser.

Qui plus est la machine la plus proche d'un boisement sera soumise à un arrêt programmé qui aura pour conséquence de limiter grandement la mortalité potentielle (cf. paragraphe mesures).

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.2 ZSC du Marais Poitevin

5.2.1 Description de la zone

Cette ZSC de 20 323 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 5,7 kilomètres au nord de la première éolienne (E1). Il s'agit d'un vaste complexe littoral et sublittoral s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Cet ensemble autrefois continu est aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) et des cordons dunaires boisés (forêt de Longeville) ou non (Pointe de l'Aiguillon),
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique,
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Cette ZSC présente un intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin doux; chacun de ces systèmes étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). On note également la présence de formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées – qui contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site. Ce sont ainsi 20 habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » dont trois présentent la forme prioritaire de l'habitat :

- Lagunes côtières (1150)
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (7210)
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0)

5.2.2 Intérêt et espèces cibles

L'intérêt principal de cette ZSC est la grande variabilité d'habitats naturels qui la composent. Ainsi, sur le plan floristique on recense *Marsilea quadrifolia*. Cette espèce n'est pas identifiée sur le site du projet éolien.

Le site présente également une très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre et du Vison d'Europe (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique). Le cortège d'invertébrés est également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, entre autres.

Ceci entraîne la présence d'un cortège floristique et faunistique très varié et qui regroupe de très nombreuses espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

Concernant les mammifères, on note la présence de plusieurs chiroptères : Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*). De même, la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) sont recensés sur la ZSC. Parmi ces dernières, seule la Barbastelle a été identifiée sur le site du projet éolien.

Parmi les insectes, on citera *Oxygastra curtisii*, *Coenagrion mercuriale*, *Lycaena dispar*, *Lucanus cervus*, *Rosalia alpina*, *Cerambyx cerdo*, *Phengaris teleius*, *Euplagia quadripunctaria*. Aucune de ces espèces n'est présente sur le site du projet éolien.

Une espèce d'amphibien, *Triturus cristatus*, est présente sur la ZSC. Elle n'a cependant pas été recensée sur le site du projet éolien.

Enfin, plusieurs poissons sont recensés sur la ZSC (*Petromyzon marinus*, *Lampetra planeri*, *Lampetra fluviatilis*, *Alosa alosa*, *Alosa fallax*, *Salmo salar*). Aucun d'entre eux n'est identifié sur le site du projet éolien.

La seule espèce cible de l'analyse des incidences sera donc la Barbastelle d'Europe.

5.2.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.2.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

5.2.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Parmi les espèces remarquables de mammifères présentes au sein du site Natura 2000, seule la Barbastelle d'Europe a été recensée dans le secteur du futur parc éolien de Villeneuve la Comtesse.

Comme expliqué précédemment, la Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4,5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339). Ainsi le parc éolien en projet ne se situera pas au sein du domaine vital théorique des individus du Marais Poitevin

puisque l'éolienne la plus proche sera à 5,7 km. Toutefois il est toujours possible que les individus s'éloignent plus loin que leur domaine vital théorique, même si cela reste ponctuellement.

L'espèce chasse en lisière et à basse altitude et est donc relativement peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de boisements ou de haies. Hors ce n'est pas le cas pour ce projet. De plus, au vu de la qualité remarquable des habitats humides présents au sein du site Natura 2000, de sa surface très importante (plus de 20 000 ha), et à contrario de la faible attractivité des milieux ou seront implantés les éoliennes (cultures largement majoritaires), il est très peu probable que des Barbastelles du Marais Poitevin se déplacent jusque-là pour chasser.

Qui plus est la machine la plus proche d'un boisement sera soumise à un arrêt programmé qui aura pour conséquence de limiter grandement la mortalité potentielle (cf. paragraphe mesures).

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.2.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Aucune liaison hydrographique n'existe directement entre le site du projet éolien et le Marais Poitevin. En effet, aucun ru ou ruisseau n'est identifié sur le site du projet. Le premier cours d'eau temporaire se trouverait à près de 180 mètres de E1 (source IGN). Aucune incidence directe n'est donc à attendre. La phase de chantier pourrait entraîner la mise en suspension de matière dans le réseau hydrographique alentour. Notons cependant que la ZSC du Marais Poitevin est distante de la première éolienne d'environ 7,5 kilomètres via le réseau hydrographique. Cette distance est très largement suffisante pour qu'aucune incidence liée aux matières en suspension que pourrait induire le chantier du parc éolien ne soit générée.

La création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

5.3 ZSC de la Vallée de la Boutonne

5.3.1 Description de la zone

Cette ZSC de 7 333 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 9,2 kilomètres à l'est de la première éolienne (E5). Il s'agit d'un ensemble du réseau hydrographique primaire et secondaire de la haute vallée de la Boutonne et de plusieurs de ses affluents (bassin de la Charente) : ruisseaux et petites rivières de plaine, à eaux courantes, de qualité encore correcte malgré les mutations récentes des pratiques agricoles sur l'ensemble du bassin versant, à lit majeur constitué d'une mosaïque de prairies naturelles humides, de ripisylve discontinue en cours de remplacement par les cultures céréalières (en forte extension) et la populiculture. Ce site présente une diversité écologique notable, puisqu'il accueille six milieux naturels d'intérêt communautaire dont l'un présente une forme prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0).

5.3.2 Intérêt et espèces cibles

Cette diversité d'habitats entraîne la présence d'un cortège d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons (Lamproie de Planer, chabot), amphibiens, etc.

De nombreuses espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

D'un point de vue animal, on notera ainsi la présence de chiroptères : Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) et Grand murin (*Myotis myotis*).

La Loutre d'Europe est également présente. Elle n'a pas été identifiée sur le site du projet.

Deux poissons, non identifiés sur le site du projet éolien, sont recensés : La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot (*Cottus gobio*).

Concernant les insectes, ce sont six espèces qui sont indiquées comme présentes sur la ZSC : *Oxygastra curtisii*, *Coenagrion mercuriale*, *Lycaena dispar*, *Lucanus cervus*, *Rosalia alpina*, *Cerambyx cerdo*. Aucune de ces espèces n'est présente sur le site du projet éolien.

La seule espèce cible de l'analyse des incidences sera donc la Barbastelle d'Europe.

5.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.3.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000. Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements.

Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

5.3.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

A l'instar des deux premières ZSC, seule la Barbastelle d'Europe a été recensée dans le secteur du futur parc éolien de Villeneuve la Comtesse parmi les espèces remarquables de mammifères présentes au sein du site Natura 2000.

Comme cela a été développé précédemment la distance entre le futur parc éolien et la ZSC (9,2 km) est bien supérieure au domaine vital de l'espèce.

De même, compte de tenu de la qualité remarquable des habitats présents au sein du site Natura 2000, de sa surface importante (plus de 7 000 ha) et à contrario de la faible attractivité des milieux ou seront implantés les éoliennes (cultures largement majoritaires), il est très peu probable que des Barbastelles de la vallée de la Boutonne se déplacent jusque-là pour chasser.

Qui plus est la machine la plus proche d'un boisement subira un arrêt programmé qui aura pour conséquence de limiter grandement la mortalité potentielle (cf. paragraphe mesures).

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.3.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Le parc éolien est situé en dehors du bassin versant de la Charente, dans lequel la Boutonne est identifiée, épargnant ainsi cette dernière de tout risque de pollution directe via le réseau hydrographique.

Ceci ajouté à la distance de plus de neuf kilomètres entre les deux sites, permet de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC.

5.4 ZSC du Marais de Rochefort

5.4.1 Description de la zone

Cette ZSC de 13 604 hectares, validée par l'arrêté du 27 mai 2012, se trouve à 22 kilomètres au sud-ouest de la première éolienne (E5). Ce site est un des exemples les plus représentatifs des grand marais arrière-littoraux centre-atlantiques offrant sur des surfaces étendues des habitats - notamment prairiaux - remarquables par leur originalité (présence de sel en quantités variables) et leur diversité (nombreux faciès liés à l'hydromorphie) lui conférant un fort intérêt écosystémique. On dénombre ainsi 20 habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats », dont trois présentent la forme prioritaire de l'habitat :

- Lagunes côtières (1150)
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (2130)
- Mares temporaires méditerranéennes (3170)

5.4.2 Intérêt et espèces cibles

La diversité d'habitats, tantôt humide, tantôt secs, entraîne une diversité importante d'espèces végétales et animales protégées. L'intérêt phytocénotique et floristique est grand avec la présence de nombreuses associations végétales caractéristiques (synendémiques) des marais halophiles atlantiques et d'espèces - souvent d'origine méditerranéenne, en aire plus ou moins disjointe - avec des populations importantes (*Centaureum spicatum*, *Lythrum tribracteatum*, *Crypsis aculeata*, *Juncus striatus*). On notera également la présence de l'unique station hors du littoral d'*Omphalodes littoralis* (espèce prioritaire).

Du point de vue faunistique, la ZSC est une zone de résidence permanente et de reproduction pour la Loutre d'Europe. Il s'agit également d'une importante zone de reproduction pour le Pélobate cultripède, amphibien très localisé sur les côtes atlantiques.

16 espèces inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE sont concernées :

Vertigo des moulins (mollusque)	Grand rhinolophe (chauve-souris)
Cordulie à corps fin (libellule)	Barbastelle d'Europe (chauve-souris)
Cuivré des marais (papillon)	Murin à oreilles échanquées (chauve-souris)
Ecaille chinée (papillon)	Murin de Bechstein (chauve-souris)
Lucane cerf-volant (coléoptère)	Grand murin (chauve-souris)
Rosalie des Alpes (coléoptère)	Loutre d'Europe (mammifère)
Cistude d'Europe (tortue)	Vison d'Europe (mammifère)
Petit rhinolophe (chauve-souris)	Cynoglosse des dunes (plante)

Parmi ces espèces, seule la Barbastelle a été identifiée sur le site du projet éolien et fera l'objet de l'étude d'incidence.

5.4.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.4.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.4.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Parmi les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000, seule la Barbastelle d'Europe a été recensée dans le secteur du futur parc éolien de Villeneuve la Comtesse.

La Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4,5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339). Ainsi le parc éolien en projet ne se situera pas au sein du domaine vital théorique des individus du marais de Rochefort puisque l'éolienne la plus proche sera à 22 km, soit quatre fois plus loin que la distance de déplacement théorique maximale.

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.4.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Tout comme pour la ZSC précédente, aucune liaison hydrographique n'existe directement entre le site éolien et le Marais de Rochefort, les deux entités ne se trouvant pas dans le même bassin versant.

Là encore, la création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

5.5 ZSC des Carrières de Saint-Savinien

5.5.1 Description de la zone

Cette ZSC de 146 hectares, validée par l'arrêté du 25 mai 2009, se trouve à 22,3 kilomètres au sud-ouest de la première éolienne (E5). Le site est constitué d'un réseau de salles et de galeries de six anciennes carrières souterraines. Il s'agit d'un des sites régionaux majeurs pour l'hivernage des chiroptères (1 400-1 600 individus appartenant à 19 espèces).

5.5.2 Intérêt et espèces cibles

Cette ZSC est uniquement liée à la présence de chiroptères. Ainsi, on dénombre 19 espèces dans ces galeries pendant l'une ou l'autre des périodes du cycle biologique. Sur ces 19 espèces, neuf sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Petit murin, Grand murin, Murin à oreille échancrées, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe et Minioptère de schreibers.

Parmi ces espèces, seule la Barbastelle a été identifiée sur le site du projet éolien et fera l'objet de l'étude d'incidence.

5.5.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.5.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Parmi les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000, seule la Barbastelle d'Europe a été recensée dans le secteur du futur parc éolien de Villeneuve la Comtesse.

La Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4,5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339). Ainsi le parc éolien en projet ne se situera pas au sein du domaine vital théorique des individus de la carrière de Saint-Savinien puisque l'éolienne la plus proche sera à plus de 22 km, soit quatre fois plus loin que la distance de déplacement théorique maximale.

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.6 ZSC de la Vallée de l'Antenne

5.6.1 Description de la zone

Cette ZSC de 1 208 hectares, validée par l'arrêté du 27 mai 2009, se trouve à 23,1 kilomètres au sud-est de la première éolienne (E5). Le site prend en compte l'ensemble du lit majeur de l'Antenne et intègre les habitats caractéristiques d'un petit système alluvial planitiaire atlantique peu anthropisé. Il s'agit d'un des sites alluviaux régionaux les mieux conservés avec, notamment, des surfaces encore importantes couvertes par l'aunaie-frênaie inondable parcourue par un dense chevelu de bras secondaires de l'Antenne, une petite rivière aux eaux de bonne qualité, lui conférant un intérêt écosystémique. On note ainsi la présence de sept milieux naturels d'intérêt communautaire dont l'un présente une forme prioritaire :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0).

5.6.2 Intérêt et espèces cibles

L'intérêt faunistique est très élevé avec la présence simultanée de la Loutre et du Vison d'Europe qui occupent de manière permanente les milieux aquatiques et rivulaires du site, d'une guildes diversifiée d'amphibiens (remarquable présence en sympatrie des 2 rainettes françaises) et d'invertébrés rares comme la Rosalie des Alpes, plus ou moins inféodée en Poitou-Charentes à ce type de milieu.

Par ailleurs, la vallée constitue un terrain de chasse essentiel pour les nombreuses espèces de chauves-souris utilisant les anciennes carrières souterraines du plateau des Fades comme gîte diurne et/ou comme site de reproduction.

Enfin, les pelouses xéro-thermophiles calcicoles des Fades hébergent une petite population d'*Orchis fragrans*, orchidée méridionale en limite nord-occidentale de son aire ainsi que quelques individus de l'endémique régionale, *Biscutella guillonii*.

On note ainsi la présence de 19 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE :

Cordulie à corps fin (libellule)	Petit rhinolophe (chauve-souris)
Agrion de Mercure (libellule)	Grand rhinolophe (chauve-souris)
Gomphe à cercoïdes fourchus (libellule)	Barbastelle d'Europe (chauve-souris)
Cuivré des marais (papillon)	Minioptère de Schreibers (chauve-souris)
Lucane cerf-volant (coléoptère)	Murin à oreilles échancrées (chauve-souris)
Rosalie des Alpes (coléoptère)	Murin de Bechstein (chauve-souris)
Grand capricorne (coléoptère)	Grand murin (chauve-souris)
Lamproie de Planer (poisson)	Loutre d'Europe (mammifère)
Lamproie de rivière (poisson)	Vison d'Europe (mammifère)
Chabot (poisson)	

Parmi ces espèces, seule la Barbastelle a été identifiée sur le site du projet éolien et fera l'objet de l'étude d'incidence.

5.6.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.6.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Aucune incidence n'est à attendre.

5.6.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Parmi les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000, seule la Barbastelle d'Europe a été recensée dans le secteur du futur parc éolien de Villeneuve la Comtesse.

La Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4,5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339). Ainsi le parc éolien en projet ne se situera pas au sein du domaine vital théorique des individus de la vallée de l'Antenne puisque l'éolienne la plus proche sera à plus de 23 km, soit quatre fois plus loin que la distance de déplacement théorique maximale.

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.6.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

La vallée de l'Antenne et les éoliennes du projet ne se trouvent pas dans le même bassin versant. Ainsi, aucune liaison hydrographique n'existe directement entre le site éolien et la ZSC.

Là encore, la création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

5.7 ZSC de la Vallée de la Charente (Basse vallée)

5.7.1 Description de la zone

Cette ZSC de 10 723 hectares, validée par l'arrêté du 25 mai 2009, se trouve à 24,6 kilomètres au sud-ouest de la première éolienne (E5). Ce site correspond à un ensemble particulièrement diversifié de milieux estuariens comprenant des vasières tidales, des prés salés, un fleuve côtier soumis aux marées, des prairies hygrophiles à gradient décroissant de salinité de l'aval vers l'amont, etc. Le site inclut également en partie deux îles dont l'une - l'île d'Aix - offre un "résumé" des principaux habitats littoraux charentais : micro-falaises aspergées d'embruns, forêt mixte à Pin maritime et Chêne vert, dunes, prés salés, etc. Vers l'amont, la vallée du Bruant, un petit affluent de la rive gauche du fleuve, ajoute un certain nombre d'éléments originaux propres aux petites vallées calcaires : cladaie turficole, aulnaie fangeuse, falaises continentales et, surtout, des peuplements denses de chênaie sempervirente d'une grande signification biogéographique.

L'intérêt écosystémique de la ZSC est exceptionnel. En effet, elle est l'exemple le plus représentatif d'un fleuve centre-atlantique avec de nombreuses communautés animales et végétales originales et/ou endémiques. Ainsi, ce sont 22 milieux naturels d'intérêt communautaire qui sont identifiés dont quatre présente une forme prioritaire :

- Lagunes côtières (1150)
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (2130)
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (7210)
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0)

5.7.2 Intérêt et espèces cibles

La ZSC présente un fort intérêt phytocénotique et floristique avec la présence d'associations végétales synendémiques des rives du fleuve (*Halimiono portulacoides-Puccinellietum foucaudii*, *Calystegio sepium-Angelicetum heterocarpace*) et d'espèces endémiques strictement inféodées aux berges vaseuses des rivières soumises aux flux de marée : *Puccinellia foucaudi* et *Oenanthe foucaudi* en aval de Rochefort, *Angelica heterocarpa* en amont. Les dépressions et mares temporaires des prairies saumâtres présentent des populations importantes d'espèces méditerranéennes en aire disjointe : *Crypsis aculeata* et *Lythrum tribracteatum*.

D'un point de vue faunistique, on notera la présence de la Loutre d'Europe et du Vison d'Europe. L'intérêt chiroptérologique de la ZSC est fort en termes d'habitat de chasse et du fait de la proximité de gîtes d'hibernation et de reproduction (8 espèces présentes).

On note ainsi la présence de 23 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE :

Cordulie à corps fin (libellule)	Petit rhinolophe (chauve-souris)
Agrion de Mercure (libellule)	Grand rhinolophe (chauve-souris)
Gomphe à cercoïdes fourchus (libellule)	Rhinolophe euryale (chauve-souris)
Cuivré des marais (papillon)	Barbastelle d'Europe (chauve-souris)
Lucane cerf-volant (coléoptère)	Minioptère de Schreibers (chauve-souris)
Pique-Prune (coléoptère)	Murin à oreilles échancrées (chauve-souris)
Rosalie des Alpes (coléoptère)	Murin de Bechstein (chauve-souris)
Lamproie marine (poisson)	Grand murin (chauve-souris)
Lamproie de rivière (poisson)	Loutre d'Europe (mammifère)
Grande alose (poisson)	Vison d'Europe (mammifère)
Alose feinte (poisson)	Angélique à fruits variés (plante)
Cistude d'Europe (tortue)	

Parmi ces espèces, seule la Barbastelle a été identifiée sur le site du projet éolien et fera l'objet de l'étude d'incidence.

5.7.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.7.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

5.7.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Parmi les espèces remarquables de chauves-souris présentes au sein du site Natura 2000, seule la Barbastelle d'Europe a été recensée dans le secteur du futur parc éolien de Villeneuve la Comtesse.

La Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4,5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339). Ainsi le parc éolien en projet ne se situera pas au sein du domaine vital théorique des individus de la vallée de la Charente puisque l'éolienne la plus proche sera à plus de 24 km, soit quatre fois plus loin que la distance de déplacement théorique maximale.

Au vu de ces éléments, le futur parc éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères d'intérêt du site Natura 2000. Dès lors les incidences sont jugées non significatives.

5.7.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

La vallée de la Charente et les éoliennes du projet ne se trouvent pas dans le même bassin versant. Ainsi, aucune liaison hydrographique n'existe directement entre le site éolien et la ZSC.

Là encore, la création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

5.8 ZPS du Marais poitevin

5.8.1 Description de la zone

Cette ZPS de 68 023 hectares, validée par l'arrêté du 27 août 2002, se trouve à environ 5,7 kilomètres au nord de la première éolienne (E1). Ce site est un vaste complexe littoral et sublittoral autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon),

- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique,

- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage). Se rajoutent à ces ensembles les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé.

5.8.2 Intérêt et espèces cibles

La ZPS du Marais Poitevin est une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20 000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage). Il s'agit :

- du premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu,
- d'un site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tardon de Belon et l'Avocette élégante),
- d'un site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%),
- d'un site important pour la migration de la Spatule blanche et des sternes.

La mosaïque d'habitats existante dans l'enceinte de la ZPS favorise l'implantation d'un cortège avifaunistique diversifié. Parmi les très nombreuses espèces fréquentant cet espace tout au long de l'année, 12 espèces listées en Annexe I de la Directive Oiseaux ont été contactées sur le site de Villeneuve-la-Comtesse.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	10-100 individus	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
			Migrateur	-	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Nicheur	10-100 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Hivernant	60-68 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Hivernant	-	Présente	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	10-100 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %	
		Migrateur	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %	
Charadriiformes	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
			Migrateur	-	Présente	Non significative
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Migrateur	4 500-5 000 individus	Présente	-
			Hivernant	980-1 680 individus	Présente	-
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Nicheur	10 individus	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
			Migrateur	-	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Migrateur	-	Présente	-
			Hivernant	-	Présente	-
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Migrateur	-	Présente	-
			Hivernant	24-61 individus	Présente	-
Passeriformes	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	200-300 individus	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %

Tableau 3 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Marais Poitevin »

5.8.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.8.3.1 Populations hivernantes

La ZPS « Marais Poitevin » accueille régulièrement le Pluvier doré, la Grue cendrée, le Faucon émerillon, le Busard des roseaux et le Busard Saint-Martin en hiver.

Busard Saint-Martin et Busard des roseaux

Pendant la période de reproduction, le Busard Saint-Martin exploite généralement les zones de chasse présentes sur un rayon de cinq kilomètres autour de son nid ; le Busard des roseaux possède lui un domaine vital d'environ 5-10 km². En hiver, les oiseaux sont plus mobiles et peuvent s'écarter d'avantage de leurs zones d'hivernage. Ainsi, les oiseaux fréquentant la ZPS sont susceptibles d'utiliser la zone du projet en tant qu'aire de chasse. Le Busard Saint-Martin est capable de s'habituer aux éoliennes et d'exploiter les zones d'alimentation autour de celles-ci (Dulac, 2008 ; Pratz, 2010). Le Busard des roseaux semble de même capable de s'accoutumer à la présence d'éoliennes sur ses zones de chasse. Dans ces conditions, les oiseaux hivernants dans la ZPS auront la possibilité de continuer à utiliser les parcelles sur lesquelles seront implantés les aérogénérateurs. Compte tenu de la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (5,7 kilomètres), il est vraisemblable que ces espèces seront peu exposées aux risques de collisions avec les pales.

Faucon émerillon

Ce petit faucon est présent uniquement en période hivernale et lors des migrations sur notre territoire. Susceptible de se regrouper en dortoirs hivernaux pouvant aller jusqu'à une vingtaine d'individus, il exploite les milieux ouverts pour s'alimenter. Sa technique de chasse l'expose peu au risque de collision avec des aérogénérateurs. De plus, il est peu probable que les individus hivernant et en halte migratoire dans la ZPS viennent à exploiter les parcelles agricoles du site.

Pluvier doré

La ZPS étudiée accueille des rassemblements de Pluvier doré en hiver. Jusqu'à près de 1 700 individus y sont présents. Hors période de reproduction (hiver et migration), cette espèce possède des mœurs grégaires proches du Vanneau huppé avec lequel elle forme régulièrement des regroupements mixtes dans les grandes parcelles de prairie ou de labour. Le Vanneau huppé est farouche vis-à-vis des aérogénérateurs et il semble qu'il en soit de même pour le Pluvier doré (Hötter, 2006 ; Pratz, 2010). Cette méfiance vis-à-vis des aérogénérateurs participera vraisemblablement à la réduction des risques de chocs avec les pales. 39 cas de mortalité liés à l'éolien ont été recensés en Europe dont 25 au Danemark. La distance de 5,7 km entre la ZPS et le site à l'étude permet enfin de limiter d'autant plus ce risque. L'incidence attendue du projet sur cette espèce ne sera donc pas significative.

Grue cendrée

La population hivernant dans la ZPS est comprise entre une vingtaine et une soixantaine d'individus. La Grue cendrée a besoin de la proximité de l'eau pour passer la nuit (lacs, étangs tranquilles...) et aura tendance à s'alimenter y compris dans les milieux plus secs tels que les grandes étendues cultivées. Il n'est ainsi pas à exclure une présence d'individus hivernant de la ZPS venant s'alimenter sur site, bien que la probabilité reste faible au vu du nombre d'individus hivernants et de la présence de milieux de même type plus proches de la ZPS. Etant donné l'effarouchement que provoquent les aménagements éoliens sur cette espèce, la seule présence d'aérogénérateurs interdira l'accès au site d'individus cherchant à se nourrir, limitant ainsi le risque de collision. L'impact de la perte d'habitat d'alimentation pour la Grue cendrée reste très faible au vu des milieux de report disponibles autour du parc éolien et de la distance à la ZPS.

L'incidence attendue sur les populations hivernantes de Busard des roseaux, de Busard Saint-Martin, de Faucon émerillon, de Pluvier doré et de Grue cendrée de la ZPS « Marais Poitevin » est non significative.

5.8.3.2 Populations migratrices

Rapaces et grands échassiers

Le Faucon émerillon et la Grue cendrée occupent ponctuellement la ZPS « Marais Poitevin » lors des saisons de migrations. Compte tenu de la distance notable de 5,7 km qu'il existe entre la ZPS et la zone d'implantation du projet, l'incidence attendue du projet sur ces espèces ne sera pas significative.

En revanche le Busard cendré, la Cigogne blanche et le Milan noir utilisent plus régulièrement cette zone de halte remarquable. Compte tenu des rayons d'action de ces espèces de grandes tailles, il ne peut être exclu que des individus provenant de la ZPS occupent le site du parc. Toutefois, la distance de 5,7 km kilomètres entre les deux périmètres est vraisemblablement suffisante pour permettre d'affirmer que les visites des oiseaux de la ZPS au niveau du parc seront peu fréquentes. Par conséquent, l'incidence de celui-ci sur les rapaces et les grands échassiers est évaluée comme faible.

Rassemblements de limicoles d'intérêt communautaires : le Pluvier doré et Œdicnème criard

La ZPS accueille des rassemblements très importants de Pluvier doré (jusqu'à 5 000 individus) et d'Œdicnème criard pendant les saisons de migrations. Pour ces deux espèces, la distance du parc vis-à-vis des zones de regroupement est vraisemblablement suffisante pour ne pas les perturber, puisque ces oiseaux n'auront aucun intérêt à fréquenter le site, le « Marais Poitevin » offrant toutes les conditions nécessaires pour leur permettre de reconstituer leurs réserves alimentaires.

Routes migratoires

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest, les éoliennes ne seront pas alignées avec la ZPS. Ainsi, la présence des éoliennes n'aura aucune conséquence négative sur les migrateurs se dirigeant vers la ZPS (déviation, collisions). En revanche, si l'on considère l'axe secondaire (nord-sud), le projet se trouvera aligné vis-à-vis de la ZPS « Marais Poitevin ». Ainsi, les migrateurs provenant de la ZPS (automne) ou s'y dirigeant (printemps) seront amenés à rencontrer le parc. Toutefois, notons que les oiseaux observés suivant cette route lors de l'état initial sont moins nombreux (moins de 2 %) comparés à ceux suivant l'axe principal. Notons de plus que l'implantation choisie (nord/sud) facilitera le passage des migrateurs contournant le parc et n'engendrera que peu de réaction de l'avifaune en transit.

Le projet de Villeneuve-la-Comtesse n'aura pas d'incidence significative pour les rapaces utilisant ponctuellement la ZPS « Marais Poitevin » lors de leur halte migratoire. De même, celle-ci sera non significative sur les rassemblements de Pluvier doré et d'Œdicnème criard. En revanche, l'incidence attendue du projet sera faible pour le Busard cendré, le Milan noir et la Cigogne blanche qui occupent fréquemment la ZPS et dont le rayon d'activité est important. Ces incidences attendues ne remettent pas en cause l'état de conservation des populations de la ZPS ni leur dynamique.

5.8.3.3 Populations nicheusesEspèces de petites tailles à faible rayon d'activité

Etant donnée la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à la ZPS « Marais Poitevin » (5,7 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence significative sur les populations d'oiseaux de petites tailles (passereaux, pics...) qui exploitent un territoire réduit lors de la saison de reproduction.

Ainsi, le futur parc éolien de Villeneuve-la-Comtesse n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses de Pie-Grièche écorcheur et de Gorgebleue à miroir de la ZPS « Marais Poitevin ».

Œdicnème criard

L'Œdicnème criard est peu mobile pendant la période de reproduction. Le rayon d'action de cette espèce nocturne est peu connu. Cependant, la distance du parc vis-à-vis de la ZPS traitée (5,7 kilomètres) est importante. Ainsi, le projet ne perturbera pas la reproduction des individus de la ZPS.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur la population nicheuse d'Œdicnème criard de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme non significative.

Cigogne blanche

La Cigogne blanche, en période de nidification, recherche son alimentation dans les prairies de préférence hygrophiles dans un rayon d'environ 5 km autour de son nid. La distance du parc vis-à-vis de la ZPS traitée (5,7 kilomètres) est supérieure à la taille habituelle de son territoire de chasse. En outre, les milieux cultivés du site ne conviennent vraisemblablement pas à cette espèce. Ainsi, le projet ne perturbera pas la reproduction des individus de la ZPS.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur la population nicheuse de Cigogne blanche de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme non significative.

Rapaces

- **Bondrée apivore**

Peu de retours d'expérience existent concernant la sensibilité de la Bondrée apivore face à la présence d'éoliennes. Selon Hötter (2006), au moins une étude a démontré un effet barrière sur ce rapace discret. Cette méfiance vis-à-vis des éoliennes laisse envisager que la Bondrée apivore s'approchera peu des machines, ce qui devrait logiquement induire une réduction du risque de collision. Dans l'état actuel des connaissances, 16 cas de mortalité imputable à une éolienne ont été recensés en Europe (Dürr, 2015), ce qui est peu pour une espèce relativement commune (50 000 à 80 000 couples en Europe occidentale). Cette espèce apparaît ainsi peu sensible aux collisions avec les aérogénérateurs. La Bondrée apivore possède une affinité marquée pour les boisements et les espaces bocagers. Le domaine vital d'un couple est généralement estimé entre 5 à 10 km². Etant donnée la taille de son territoire et la distance importante entre la ZPS « Marais Poitevin » et la zone d'implantation, il est peu probable que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquentent le site de Villeneuve-la-Comtesse pour rechercher leurs proies. Ainsi, ceux-ci seront peu exposés aux risques de collision.

L'incidence attendue du futur parc sur la population de Bondrée apivore de ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme non significative.

- **Busards**

Deux espèces de busards se reproduisent sur la ZPS étudiée : le Busard cendré et le Busard des roseaux. Des cas de mortalité par collisions avec des éoliennes ont été recensés par Dürr (2015) : 43 cas pour le Busard des roseaux et 42 pour le Busard cendré, essentiellement en période de nidification (parades). Cette occurrence couplée aux statuts peu favorables de ces espèces aux niveaux national et régional (vulnérable) conduit à classer ces deux rapaces parmi les espèces impactées par les éoliennes. Pendant la période de reproduction, les busards recherchent leurs proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Ainsi, compte tenu de la distance du parc vis-à-vis de la ZPS, il est possible que les individus s'y

reproduisant utilisent la zone du parc comme aire de chasse. De fait, il est envisageable que les individus contactés sur site semblant utiliser les milieux cultivés comme terrain de chasse proviennent du Marais Poitevin (population nicheuse de 10 à 100 individus). Néanmoins, la mise en place des éoliennes ne devrait pas perturber outre mesure la reproduction de ces deux espèces dans la ZPS au vu de la distance de 5,7 km entre la ZPS et le futur parc éolien. Etant donné le type de vol des busards et l'accoutumance que ceux-ci semblent montrer vis-à-vis des éoliennes, aucune perte d'habitat de chasse n'est à prévoir.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur les populations nicheuses du Busard cendré et du Busard des roseaux de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée non significative.

- **Milan noir**

La population nicheuse de la ZPS est estimée entre 10 et 100 individus. Ce rapace peut s'éloigner jusqu'à 10 kilomètres de son nid pour rechercher ses proies. Le Milan noir fait partie des quatorze espèces possédant un niveau de sensibilité de 3 face aux éoliennes (Dürr, 2012). En effet, 120 cas de mortalité par collision ont été recensés en Europe, dont 13 en France. Compte tenu de la distance de la zone d'implantation du projet vis-à-vis de la ZPS (5,7 km), il est possible que les individus nidifiant dans la ZPS fréquentent le site de Villeneuve-la-Comtesse comme territoire de chasse. Les risques de collision seront plus marqués lors des travaux agricoles (fauche, moissons) sous les éoliennes, ce rapace profitant de ces perturbations du milieu pour capturer ses proies vulnérables en l'absence de couvert végétal. On notera que la population nicheuse est en bonne santé au niveau régional et national. Ainsi, celle-ci sera en mesure de supporter la mortalité potentiellement induite par la présence des éoliennes.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Marais Poitevin » est évaluée comme faible et non significative.

5.8.3.4 Autres espèces non mentionnées

Le Marais Poitevin accueille nombre d'autres espèces, principalement inféodées aux milieux humides et aquatiques. Ces espèces n'ont pas été contactées sur le site de Villeneuve-la-Comtesse. En outre, elles ne sont aucunement susceptibles d'y être rencontrées en raison de l'absence d'attractivité des milieux du site pour ces oiseaux d'eau (anatidés, laridés, limicoles, ...). Aucune incidence n'est donc à prévoir pour ces autres espèces.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Marais Poitevin ».

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude du projet éolien	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux de la ZPS	
					Motivation	Evaluation de l'incidence
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Distance importante relativement au domaine vital habituel de l'espèce (5-10 km ²)	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Chasse non perturbée par la présence d'éoliennes, distance importante par rapport au site de nidification (5,7 km)	Non significative
			Migrateur	-	Distance du parc par rapport à la ZPS (5,7 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Chasse non perturbée par la présence d'éoliennes, distance importante par rapport au site de nidification (5,7 km)	Non significative
			Hivernant	-	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (5,7 km) suffisante pour ne pas affecter les oiseaux hivernants dans la ZPS	Non significative
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Hivernant	1 individu contacté	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (5,7 km) suffisante pour ne pas affecter les oiseaux hivernants dans la ZPS	Non significative
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	1 couple nicheur probable	Distance importante par rapport au site de nidification (5,7 km)	Non significative
Migrateur			7 migrants dont 1 en halte	Distance du parc par rapport à la ZPS (5,7 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative	
Charadriiformes	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedichnemus</i>	Nicheur	1 couple nicheur probable	Espèce peu mobile en période de reproduction	Non significative
			Migrateur	4 migrants en halte	Distance du parc par rapport à la ZPS (5,7 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Migrateur	6 migrants en halte	Distance du parc par rapport à la ZPS (5,7 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
			Hivernant	70 individus	Distance du parc par rapport à la ZPS (5,7 km) suffisante pour ne pas affecter la population hivernante	Non significative
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Nicheur	-	Milieu de chasse absents du parc, parc hors du rayon d'action de l'espèce	Non significative
			Migrateur	24 migrants		Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Migrateur	1 migrant	Technique de chasse n'entraînant pas de risque de collision	Non significative
			Hivernant	2 contacts	Technique de chasse n'entraînant pas de risque de collision	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Migrateur	283 migrants	Espèce évitant les parcs éoliens	Non significative
			Hivernant	-	Espèce évitant les parcs éoliens	Non significative
Passériformes	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	4 couples nicheurs probables	Espèce peu mobile en période de reproduction	Non significative
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	1 couple nicheur probable	Espèce peu mobile en période de reproduction	Non significative

Tableau 4 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Marais Poitevin »

5.9 ZPS de la Plaine de Niort sud-est

5.9.1 Description de la zone

Cette ZPS de 20 760 hectares, validée par l'arrêté du 26 août 2003, se trouve à environ 8,7 kilomètres au nord-est de la première éolienne (E01). Le site est une zone de plaine cultivée. Il est scindé en deux blocs par une bande bocagère qui ne présente pas d'intérêt ornithologique particulier pour la directive oiseaux. Deux systèmes agricoles se côtoient : la polyculture-élevage et le système céréalier. Il en résulte un paysage agricole constitué d'une mosaïque de cultures encore assez diversifiées, plus particulièrement dans les zones d'élevage.

5.9.2 Intérêt et espèces cibles

La ZPS est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Celle-ci abrite environ 5 % des effectifs régionaux. Au total, 17 espèces d'intérêt communautaire fréquentent cet espace tout au long de l'année. Parmi elles, 10 espèces listées en Annexe I de la Directive Oiseaux ont été contactées sur le site du projet éolien, dont 4 atteignent des effectifs significatifs sur la ZPS.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	20-100 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Sédentaire	1-10 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Sédentaire	1-20 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	10-20 individus	Présente	Non significative
Charadriiformes	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Nicheur	100-300 individus	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
			Migrateur	-	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	1 000 individus	Présente	Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Hivernant	5-10 individus	Présente	Non significative
Passeriformes	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	5 couples	Présente	Non significative
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	5-10 couples	Présente	Non significative

Tableau 5 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Plaine de Niort sud-est »

5.9.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.9.3.1 Populations hivernantes

La ZPS « Plaine de Niort sud-est » accueille le Pluvier doré et le Faucon émerillon en hiver. Le Busard des roseaux et le Busard Saint-Martin sont sédentaires sur site et sont donc présents tout au long de l'année.

Busard Saint-Martin et Busard des roseaux

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3) et compte tenu de la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (8,7 kilomètres), il est vraisemblable que ces espèces seront peu exposées aux risques de collisions avec les pales.

Faucon émerillon

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), il est peu probable que les individus hivernant dans la ZPS viennent à exploiter les parcelles agricoles du site.

Pluvier doré

La ZPS étudiée accueille des rassemblements de Pluvier doré en hiver. Jusqu'à près de 1 000 individus y sont présents. Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), et compte tenu de la distance de 8,7 km entre la ZPS et le site à l'étude, l'incidence attendue du projet sur le Pluvier doré est non significative.

L'incidence attendue sur les populations hivernantes de Busard des roseaux, de Busard Saint-Martin, de Faucon émerillon et de Pluvier doré de la ZPS « Plaine de Niort sud-est » est non significative.

5.9.3.2 Populations migratrices

Rassemblements de limicoles d'intérêt communautaires : Œdicnème criard

La ZPS accueille des rassemblements notables d'Œdicnème criard pendant les saisons de migrations. La distance du parc vis-à-vis des zones de regroupement est vraisemblablement suffisante pour ne pas les perturber, puisque ces oiseaux n'auront aucun intérêt à fréquenter le site, la ZPS « Plaine de Niort sud-est » offrant toutes les conditions nécessaires pour leur permettre de reconstituer leurs réserves alimentaires.

Routes migratoires

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest, les éoliennes seront directement alignées avec la ZPS. Ainsi, la présence des éoliennes aura éventuellement des conséquences négatives sur les migrateurs se dirigeant vers la ZPS (déviation, collisions) en période de migration pré-nuptiale. Cette observation vaut également pour l'axe secondaire (nord-sud), le projet se trouvant aligné vis-à-vis de la ZPS « Plaine de Niort sud-est ». Ainsi, les migrateurs provenant de la ZPS (automne) ou s'y dirigeant (printemps) seront amenés à rencontrer le parc. Notons, néanmoins que l'implantation choisie (nord/sud) et la faible emprise du parc sur l'axe de migration (inférieure à 2 km) faciliteront le passage des migrateurs. Dès lors le parc éolien ne devrait engendrer que peu de réaction de l'avifaune en transit.

Le projet de Villeneuve-la-Comtesse n'aura pas d'incidence significative pour les rapaces utilisant ponctuellement la ZPS « Plaine de Niort sud-est » lors de leur halte migratoire. De même, celle-ci sera non significative sur les rassemblements d'Œdicnème criard. L'incidence sur les oiseaux migrateurs de grande taille (rapaces, grues, cigognes...) rejoignant la ZPS au printemps et la quittant en automne sera faible étant donnée l'orientation prévue du parc son emprise selon un axe nord/sud. Dès lors le projet n'aura pas d'incidence significative sur les populations d'oiseaux migrateurs de la ZPS.

5.9.3.3 Populations nicheusesEspèces de petites tailles à faible rayon d'activité

Etant donnée la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à la ZPS « Plaine de Niort sud-est » (8,7 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence significative sur les populations d'oiseaux de petites tailles (Gorgebleue à miroir, Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan) qui exploitent un territoire réduit lors de la saison de reproduction.

Ainsi, le futur parc éolien de Villeneuve-la-Comtesse n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses de Pie-Grièche écorcheur et de Gorgebleue à miroir de la ZPS « Plaine de Niort sud-est ».

Œdicnème criard

L'Œdicnème criard est peu mobile pendant la période de reproduction. Le rayon d'action de cette espèce nocturne est peu connu. Cependant, la distance du parc vis-à-vis de la ZPS traitée (8,7 kilomètres) est importante. Ainsi, le projet ne perturbera pas la reproduction des individus de la ZPS.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur la population nicheuse d'Œdicnème criard est évaluée comme non significative.

Rapaces

- **Bondrée apivore**

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), il est peu probable que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquente le site de Villeneuve-la-Comtesse pour rechercher leurs proies. Ainsi, ceux-ci seront peu exposés aux risques de collision.

L'incidence attendue du futur parc sur la population de Bondrée apivore de ZPS « Plaine de Niort sud-est » est évaluée comme non significative.

- **Busards**

Trois espèces de busards se reproduisent sur la ZPS étudiée : le Busard cendré, le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux. Des cas de mortalité par collisions avec des éoliennes ont été recensés par Dürr (2015) : 43 cas pour le Busard des roseaux, 42 pour le Busard cendré et 5 pour le Busard Saint-Martin, essentiellement en période de nidification (parades). Ce dernier semble donc beaucoup moins sensible aux aménagements éoliens. Cette occurrence couplée aux statuts peu favorables des deux premières espèces aux niveaux national et régional (vulnérable) conduit à classer le Busard cendré et le Busard des roseaux parmi les espèces impactées par les éoliennes. Pendant la période de reproduction, les busards recherchent leurs proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Ainsi, compte tenu de la distance du parc vis-à-vis de la ZPS, il est possible que les individus s'y reproduisant utilisent la zone du parc comme aire de chasse. Néanmoins, la mise en place des éoliennes ne devrait pas perturber outre mesure la reproduction de ces trois espèces dans la ZPS au vu de la distance de 8,7 km entre la ZPS et le futur parc éolien. Etant donné le type de vol des busards et l'accoutumance que ceux-ci semblent montrer vis-à-vis des éoliennes, aucune perte d'habitat de chasse n'est à prévoir.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur les populations nicheuses du Busard cendré, du Busard Saint-Martin et du Busard des roseaux de la ZPS « Plaine de Niort sud-est » est évaluée non significative.

- **Milan noir**

La population nicheuse de la ZPS est estimée entre 10 et 20 individus. Ce rapace peut s'éloigner jusqu'à 10 kilomètres de son nid pour rechercher ses proies. Le Milan noir fait partie des quatorze espèces possédant un niveau de sensibilité de 3 face aux éoliennes (Dürr, 2012). En effet, 120 cas de mortalité par collision ont été recensés en Europe, dont 13 en France. Compte tenu de la distance de la zone d'implantation du projet vis-à-vis de la ZPS (8,7 km), il est possible que les individus nidifiant dans la ZPS fréquentent le site de Villeneuve-la-Comtesse comme territoire de chasse, bien que la distance de 8,7 km de la ZPS par rapport au site à l'étude réduise de façon significative les probabilités de présence de ces individus. Les

risques de collision seront plus marqués lors des travaux agricoles (fauche, moissons) sous les éoliennes, ce rapace profitant de ces perturbations du milieu pour capturer ses proies vulnérables en l'absence de couvert végétal. On notera que la population nicheuse est en bonne santé au niveau régional et national. Ainsi, celle-ci sera en mesure de supporter la mortalité potentiellement induite par la présence des éoliennes.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Plaine de Niort sud-est » est évaluée comme faible.

5.9.3.4 Autres espèces non mentionnées

La ZPS « Plaine de Niort sud-est » accueille sept autres espèces : le Milan royal, le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin, l'Outarde canepetière, le Pluvier guignard, le Hibou des marais, le Bruant ortolan. Aucune de ces espèces n'a été contactée sur le site de Villeneuve-la-Comtesse. Toutes sont susceptibles de transiter par le site en période migratoire. Parmi elles, seuls le Circaète Jean-le-Blanc et le Hibou des marais, rapaces nicheurs dans la ZPS, sont susceptibles de fréquenter le site de Villeneuve-la-Comtesse en période de reproduction (domaine vital important). Néanmoins, la distance importante du site à la ZPS (8,7 km) et le peu d'intérêt que représentent les milieux du site pour l'alimentation de ces rapaces réduiront significativement les risques de collision avec les pales des éoliennes du futur parc.

L'incidence qu'aura le parc de Villeneuve-la-Comtesse sera non significative sur les espèces nicheuses et sur les espèces migratrices de grande taille de la ZPS.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Plaine de Niort sud-est ».

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude du projet éolien	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux de la ZPS	
					Motivation	Evaluation de l'incidence
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Distance importante relativement au domaine vital habituel de l'espèce (5-10 km ²)	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Chasse non perturbée par la présence d'éoliennes, distance importante par rapport au site de nidification (8,7 km)	Non significative
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Sédentaire	1 couple nicheur potentiel	Chasse non perturbée par la présence d'éoliennes, distance importante par rapport au site de nidification (8,7 km)	Non significative
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Sédentaire	1 couple nicheur potentiel	Chasse non perturbée par la présence d'éoliennes, distance importante par rapport au site de nidification (8,7 km)	Non significative
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	1 couple nicheur probable	Distance importante par rapport au site de nidification (8,7 km)	Non significative
Charadriiformes	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedichnemus</i>	Nicheur	1 couple nicheur probable	Espèce peu mobile en période de reproduction	Non significative
			Migrateur	4 migrants en halte	Distance du parc par rapport à la ZPS (8,7 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	70 individus	Distance du parc par rapport à la ZPS (8,7 km) suffisante pour ne pas affecter la population hivernante	Non significative
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Hivernant	2 contacts	Technique de chasse n'entraînant pas de risque de collision	Non significative
Passeriformes	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	4 couples nicheurs probables	Espèce peu mobile en période de reproduction	Non significative
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	1 couple nicheur probable	Espèce peu mobile en période de reproduction	Non significative

Tableau 6 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Plaine de Niort sud-est »

5.10 ZPS de la Plaine de Néré à Bresdon

5.10.1 Description de la zone

Cette ZPS de 9 261 hectares, validée par l'arrêté du 26 août 2003, se trouve à environ 20,8 kilomètres au sud-est de la première éolienne (E05). Le site est une zone de plaine céréalière ouverte avec présence de quelques prairies, haies, jachères et luzernières. Cette mosaïque d'habitat entraîne la présence d'un cortège avifaunistique spécifique des plaines (Outardes canepetières, Œdicnèmes criards, Busards Saint-Martin et cendrés, Vanneaux huppés).

5.10.2 Intérêt et espèces cibles

La ZPS est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit de la principale zone de survivance de cette espèce dans le département de la Charente-Maritime. Celle-ci abrite ~ 9% des effectifs régionaux. Au minimum 5 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 4 atteignent des effectifs remarquables sur le site (en orange dans le tableau suivant).

Le secteur présente une importante densité de peuplement d'Outardes canepetières nicheuses et abritant des rassemblements automnaux. De même, on identifie des rassemblements postnuptiaux importants d'Œdicnèmes criards.

Il est probable que d'autres espèces d'intérêt communautaire seront découvertes sur la zone, qui, décrite récemment, apparaît inventoriée à minima.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	10-20 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Nicheur	3-10 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Charadriiformes	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	Nicheur	50-80 individus	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
			Migrateur	10-200 individus (halte)	Présente	Comprise entre 2 et 15 %
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	100-5 000 individus	Présente	Comprise entre 2 et 15 %

Tableau 7 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon »

5.10.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.10.3.1 Populations hivernantes

La ZPS étudiée accueille des rassemblements de Pluvier doré en hiver. Jusqu'à près de 5 000 individus y sont présents. Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), et compte tenu la distance de 20,8 km entre la ZPS et le site à l'étude, l'incidence attendue du projet sur le Pluvier doré est non significative.

L'incidence attendue sur les populations hivernantes de Pluvier doré de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est non significative.

5.10.3.2 Populations migratrices

Rassemblements de limicoles d'intérêt communautaires : Œdicnème criard

La ZPS accueille des rassemblements notables d'Œdicnème criard pendant les saisons de migrations. La distance du parc vis-à-vis des zones de regroupement est vraisemblablement suffisante pour ne pas les perturber, puisque ces oiseaux n'auront aucun intérêt à fréquenter le site, la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » offrant toutes les conditions nécessaires pour leur permettre de reconstituer leurs réserves alimentaires.

Routes migratoires

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest, les éoliennes ne seront pas alignées avec la ZPS. Ainsi, la présence des éoliennes n'aura aucune conséquence négative sur les migrateurs quittant ou rejoignant la ZPS (déviation, collisions) en période de migration. Cette observation vaut également pour l'axe secondaire (nord-sud), le projet ne se trouvant pas aligné vis-à-vis de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon ». Ainsi, les migrateurs provenant de la ZPS (automne) ou s'y dirigeant (printemps) ne rencontreront pas le parc.

Le projet de Villeneuve-la-Comtesse n'aura aucune incidence pour les migrateurs utilisant la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » lors de leur halte migratoire.

5.10.3.3 Populations nicheuses

Œdicnème criard

L'Œdicnème criard est peu mobile pendant la période de reproduction. Le rayon d'action de cette espèce nocturne est peu connu. Cependant, la distance du parc vis-à-vis de la ZPS traitée (20,8 kilomètres) est importante. Ainsi, le projet ne perturbera pas la reproduction des individus de la ZPS.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur la population nicheuse d'Œdicnème criard de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est non significative.

Rapaces

- **Busards**

Deux espèces de busards se reproduisent sur la ZPS étudiée : le Busard cendré et le Busard Saint-Martin. Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), aucune perte d'habitat de chasse ni aucun risque de collision n'est à prévoir pour ces rapaces.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur les populations nicheuses du Busard cendré et du Busard Saint-Martin de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » est évaluée non significative.

5.10.3.4 Autres espèces non mentionnées

La ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » accueille également des populations non négligeables d'Outarde canepetière. Cette espèce n'a pas été contactée sur le site de Villeneuve-la-Comtesse. La distance importante du site à la ZPS (20,8 km) exclue totalement la probabilité de visite du site par les individus nichant ou faisant halte dans le site Natura 2000.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon ».

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude du projet éolien	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux de la ZPS	
					Motivation	Evaluation de l'incidence
Accipitriformes	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Chasse non perturbée par la présence d'éoliennes, distance importante par rapport au site de nidification (20,8 km)	Non significative
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Chasse non perturbée par la présence d'éoliennes, distance importante par rapport au site de nidification (20,8 km)	Non significative
Charadriiformes	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Nicheur	1 couple nicheur probable	Espèce peu mobile en période de reproduction	Non significative
			Migrateur	4 migrants en halte	Distance du parc par rapport à la ZPS (20,8 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	70 individus	Distance du parc par rapport à la ZPS (20,8 km) suffisante pour ne pas affecter la population hivernante	Non significative

Tableau 8 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon »

5.11 ZPS de l'Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort

5.11.1 Description de la zone

Cette ZPS de 13 604 hectares, validée par l'arrêté du 6 juillet 2004, se trouve à environ 22 kilomètres au sud-ouest de la première éolienne (E05). Le site est un des grands marais arrière-littoraux centre-atlantiques : vasières tidales et prairies hygrophiles plus ou moins saumâtres séparées par un important réseau de fossés à eau douce sont les caractéristiques majeures. Des éléments plus localisés mais d'une grande signification biologique ajoutent à l'intérêt de l'ensemble : dunes et dépressions arrière-dunaires, bois marécageux, roselières, pelouses calcicoles xérophiles au flanc de certaines "îles" de calcaires jurassiques qui ponctuent le marais. Certains secteurs, autrefois utilisés par l'homme pour les besoins de la saliculture, présentent aujourd'hui un relief caractéristique fait d'une alternance de bosses mésophiles (connues sous le nom vernaculaire de "bossis") et de dépressions hygrophiles (les "jas") qui contribuent à la diversité globale du site.

5.11.2 Intérêt et espèces cibles

La ZPS est un des exemples les plus représentatifs des grand marais arrière-littoraux centre-atlantiques offrant sur des surfaces étendues des habitats - notamment prairiaux - remarquables par leur originalité (présence de sel en quantités variables) et leur diversité (nombreux faciès liés à l'hydromorphie).

Ces milieux abritent un grand nombre d'espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » (46 espèces) en reproduction, passage migratoire ou hivernage ainsi que d'autres espèces migratrices (46 espèces également).

Le site répond à 10 critères quantitatifs de sélection ZICO et abrite plus de 20 000 oiseaux en hivernage. Parmi les espèces d'oiseaux inventoriées : 70 sont protégées, 58 sont menacées au plan national et 38 espèces nicheuses sont menacées au plan régional.

Parmi ces nombreuses espèces, 11 espèces listées en Annexe I de la Directive Oiseaux ont été contactées sur le site du projet éolien, dont 8 atteignent des effectifs significatifs sur la ZPS.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	1-2 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Migrateur	20-100 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	12-35 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Migrateur	-	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Nicheur	20-40 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Migrateur	50-100 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Hivernant	5-10 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Nicheur	-	Présente	Non significative
			Migrateur	1-5 individus	Présente	Non significative
			Hivernant	10-20 individus	Présente	Non significative
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	30-50 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Migrateur	100-200 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Charadriiformes	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Migrateur	1 000 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Nicheur	16 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Migrateur	10-100 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Hivernant	1-5 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Migrateur	2-400 individus	Présente	Non significative
Passériformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Migrateur	100 individus	Présente	Non significative
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	10-20 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
			Migrateur	100 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	100 couples	Présente	Inférieure ou égale 2 %
Migrateur			2-5 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %	

Tableau 9 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort »

5.11.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.11.3.1 Populations hivernantes

La ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » accueille le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et la Cigogne blanche en hiver.

Busard Saint-Martin et Busard des roseaux

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3) et compte tenu de la distance qui sépare la ZPS de la zone du projet (22 kilomètres), ces espèces ne seront pas exposées aux risques de collisions avec les pales.

Cigogne blanche

Quelques individus (1 à 5) hivernent dans la ZPS. La Cigogne blanche recherche son alimentation dans les prairies de préférence hygrophiles. La distance du parc vis-à-vis de la ZPS traitée est particulièrement importante (22 kilomètres). En outre, les milieux cultivés du site ne conviennent vraisemblablement pas à cette espèce. Ainsi, il est peu probable que les individus hivernants dans la ZPS trouvent un intérêt à fréquenter le site de Villeneuve-la-Comtesse.

L'incidence attendue sur les populations hivernantes de Busard des roseaux, de Busard Saint-Martin et de Cigogne blanche de la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » est non significative.

5.11.3.2 Populations migratrices

Passereaux

L'Alouette lulu, la Gorgebleue à miroir et la Pie-grièche écorcheur fréquentent la ZPS en halte migratoire. En raison de leur faible rayon de déplacement, il est exclu que les individus utilisant la ZPS viennent à fréquenter le site de Villeneuve-la-Comtesse.

Rapaces et grands échassiers

Tous les rapaces du site (Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Milan noir), la Cigogne blanche et la Grue cendrée occupent ponctuellement la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » lors des saisons de migrations. Compte tenu de la distance notable de 22 km qu'il existe entre la ZPS et la zone d'implantation du projet, il n'est pas envisageable que les espèces faisant halte dans la ZPS visitent le site de Villeneuve-la-Comtesse. Par conséquent, l'incidence du parc sur les rapaces et les grands échassiers faisant halte dans la ZPS est considérée non significative.

Rassemblements de limicoles d'intérêt communautaires : Pluvier doré

La ZPS accueille des rassemblements notables de Pluvier doré pendant les saisons de migrations. La distance du parc vis-à-vis des zones de regroupement est vraisemblablement suffisante pour ne pas les perturber, puisque ces oiseaux n'auront aucun intérêt à fréquenter le site, la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » offrant toutes les conditions nécessaires pour leur permettre de reconstituer leurs réserves alimentaires.

Routes migratoires

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest, les éoliennes seront alignées avec la ZPS. Ainsi, la présence des éoliennes aura éventuellement des effets sur les migrateurs se dirigeant vers la ZPS (déviation, collisions) en période de migration postnuptiale. Ainsi, les migrateurs cherchant à faire halte dans la ZPS (automne) pourront être amenés à rencontrer le parc. Notons néanmoins que l'implantation choisie (nord/sud) et l'emprise réduite du parc sur l'axe (inférieure à 2 km) faciliteront le passage des migrateurs. Dès lors le parc éolien ne devrait engendrer que peu de réaction de l'avifaune en transit.

Le projet de Villeneuve-la-Comtesse n'aura pas d'incidence significative pour les rapaces, passereaux et grands échassiers utilisant ponctuellement la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » lors de leur halte migratoire. De même, celle-ci sera non significative sur les rassemblements d'Œdicnème criard et les populations en migration active.

5.11.3.3 Populations nicheuses

Espèces de petites tailles à faible rayon d'activité

Etant donnée la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » (22 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence significative sur les populations d'oiseaux de petites tailles (Gorgebleue à miroir, Pie-grièche écorcheur) qui exploitent un territoire réduit lors de la saison de reproduction.

Ainsi, le futur parc éolien de Villeneuve-la-Comtesse n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses de Pie-Grièche écorcheur et de Gorgebleue à miroir de la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort ».

Cigogne blanche

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), le projet ne perturbera pas la reproduction des individus de la ZPS.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur la population nicheuse de Cigogne blanche de la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » est non significative.

Rapaces

- **Bondrée apivore**

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), il est peu probable que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquentent le site de Villeneuve-la-Comtesse pour rechercher leurs proies. Ainsi, ceux-ci seront peu exposés aux risques de collision.

L'incidence attendue du futur parc sur la population de Bondrée apivore de ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » est évaluée comme non significative.

- **Busards**

Trois espèces de busards se reproduisent sur la ZPS étudiée : le Busard cendré, le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux. Des cas de mortalité par collisions avec des éoliennes ont été recensés par Dürr (2015) : 43 cas pour le Busard des roseaux, 42 pour le Busard cendré et 5 pour le Busard Saint-Martin, essentiellement en période de nidification (parades). Ce dernier semble donc beaucoup moins sensible aux aménagements éoliens. Cette occurrence couplée aux statuts peu favorables des deux premières espèces aux niveaux national et régional (vulnérable) conduit à classer le Busard cendré et le Busard des roseaux parmi les espèces impactées par les éoliennes. Pendant la période de reproduction, les busards recherchent leurs proies dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour du nid. Ainsi, compte tenu de la distance du parc vis-à-vis de la ZPS (22 km), il est exclu que les individus s'y reproduisant utilisent la zone du parc comme aire de chasse.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur les populations nicheuses du Busard cendré, du Busard Saint-Martin et du Busard des roseaux de la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » est évaluée non significative.

- **Milan noir**

Ce rapace peut s'éloigner jusqu'à 10 kilomètres de son nid pour rechercher ses proies. Le Milan noir fait partie des quatorze espèces possédant un niveau de sensibilité de 3 face aux éoliennes (Dürr, 2012). En effet, 120 cas de mortalité par collision ont été recensés en Europe, dont 13 en France. Compte tenu de la distance de la zone d'implantation du projet vis-à-vis de la ZPS (22 km), il est exclu que les individus nidifiant dans la ZPS fréquentent le site de Villeneuve-la-Comtesse comme territoire de chasse.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » est évaluée comme non significative.

5.11.3.4 Autres espèces non mentionnées

La ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » accueille nombre d'autres espèces, principalement inféodées aux milieux humides et aquatiques. Ces espèces n'ont pas été contactées sur le site de Villeneuve-la-Comtesse. En outre, elles ne sont pas susceptibles d'y être rencontrées en raison de l'absence d'attractivité des milieux du site pour ces oiseaux d'eau (anatidés, laridés, limicoles, ...). Aucune incidence n'est donc à prévoir pour ces autres espèces.

L'incidence qu'aura le parc de Villeneuve-la-Comtesse sur les autres espèces de la ZPS sera donc non significative.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort ».

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude du projet éolien	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux de la ZPS	
					Motivation	Evaluation de l'incidence
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Distance importante par rapport au site de nidification (22 km)	Non significative
			Migrateur	3 migrateurs	Distance du parc par rapport à la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Distance importante par rapport au site de nidification (22 km)	Non significative
			Migrateur	-	Distance du parc par rapport à la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Distance importante par rapport au site de nidification (22 km)	Non significative
			Migrateur	2 migrateurs	Distance du parc par rapport à la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
			Hivernant	-	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter les oiseaux hivernants dans la ZPS	Non significative
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Distance importante par rapport au site de nidification (22 km)	Non significative
			Migrateur	4 migrateurs (halte)	Distance du parc par rapport à la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
			Hivernant	1 individu contacté	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter les oiseaux hivernants dans la ZPS	Non significative
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	1 couple nicheur probable	Distance importante par rapport au site de nidification (22 km)	Non significative
			Migrateur	7 migrateurs dont 1 en halte	Distance du parc par rapport à la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
Charadriiformes	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Migrateur	6 migrateurs (halte)	Distance du parc par rapport à la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Nicheur	-	Milieus de chasse absents du parc, parc hors du rayon d'action de l'espèce	Non significative
			Migrateur	24 migrateurs	Distance du parc par rapport à la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
			Hivernant	-	Distance du parc vis-à-vis de la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter les oiseaux hivernants dans la ZPS	Non significative
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Migrateur	283 migrateurs	Distance du parc par rapport à la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter la population migratrice	Non significative
Passériformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Migrateur	1 migrateur (halte)	Espèce à faible rayon d'action	Non significative
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	4 couples nicheurs probables	Espèce peu mobile en période de reproduction	Non significative
			Migrateur	-	Espèce à faible rayon d'action	Non significative
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	1 couple nicheur probable	Espèce peu mobile en période de reproduction	Non significative
			Migrateur	-	Espèce à faible rayon d'action	Non significative

Tableau 10 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort »

5.12 ZPS de l'Estuaire et basse vallée de la Charente

5.12.1 Description de la zone

Cette ZPS de 10 700 hectares, validée par l'arrêté du 6 juillet 2004, se trouve à environ 24,6 kilomètres au sud-ouest de la première éolienne (E05). Les prairies naturelles, aussi bien saumâtres (aval de Rochefort) que dulcicoles et alluviales (amont de Rochefort), constituent des habitats essentiels pour diverses espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux », de même que pour un important cortège d'autres espèces d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants notamment. Cet ensemble est particulièrement diversifié en milieux estuariens, comprenant des vasières tidales, des prés salés, un fleuve côtier soumis aux marées, des prairies hygrophiles à gradient décroissant de salinité de l'aval vers l'amont, etc.

5.12.2 Intérêt et espèces cibles

Au sein de la ZPS, cinq espèces présentes (Héron pourpré, Echasse blanche, Avocette élégante, Bécasseau maubèche et Gorgebleue à miroir) répondent à quatre critères d'importance internationale.

Parmi les espèces inventoriées sur le site, 32 sont protégées, 28 sont menacées au niveau national et 20 menacées dans la région du Poitou-Charentes.

Si l'on considère la liste des oiseaux inventoriés durant toute l'année, ce sont 18 espèces de l'annexe I qui sont présentes dans cette ZPS (27 au total).

Parmi ces espèces, 7 espèces listées en Annexe I de la Directive Oiseaux ont été contactées sur le site du projet éolien, dont 5 atteignent des effectifs significatifs sur la ZPS.

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Taille de la population	Abondance	Proportion de la population nationale	Observations sur la zone d'étude du projet éolien
Accipitriformes	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	2-5 individus	Présente	Non significative	1 couple nicheur potentiel
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Nicheur	15-20 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %	1 couple nicheur potentiel
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Nicheur	2 individus	Présente	Non significative	1 couple nicheur potentiel
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	14-20 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %	1 couple nicheur probable
Charadriiformes	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	50-100 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %	70 individus
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Nicheur	5 individus	Présente	Inférieure ou égale 2 %	-
Passériformes	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	25-50 individus	Présente	Comprise entre 2 et 15 %	4 couples nicheurs probables

Tableau 11 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente »

5.12.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.12.3.1 Populations hivernantes

La ZPS étudiée accueille des rassemblements de Pluvier doré en hiver. Jusqu'à une centaine d'individus y sont présents. Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), et compte tenu de la distance de 24,6 km entre la ZPS et le site à l'étude, l'incidence attendue du projet sur le Pluvier doré est non significative.

L'incidence attendue sur les populations hivernantes de Pluvier doré de la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente » est non significative.

5.12.3.2 Populations migratrices

Routes migratoires

Si l'on considère l'axe de migration principal orienté nord-est/sud-ouest, les éoliennes seront alignées avec la ZPS. Ainsi, la présence des éoliennes aura éventuellement des effets sur les migrateurs se dirigeant vers la ZPS (déviation, collisions) en période de migration postnuptiale. Ainsi, les migrateurs cherchant à faire halte dans la ZPS (automne) pourront être amenés à rencontrer le parc. Notons néanmoins que l'implantation choisie (nord/sud) et l'emprise réduite du parc sur l'axe (inférieure à 2 km) faciliteront le passage des migrateurs. Dès lors le parc éolien ne devrait engendrer que peu de réaction de l'avifaune en transit.

Le projet de Villeneuve-la-Comtesse n'aura pas d'incidence significative pour les espèces utilisant ponctuellement la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente » en période de migration.

5.12.3.3 Populations nicheuses

Espèces de petites tailles à faible rayon d'activité

Etant donnée la distance de l'éolienne la plus proche par rapport à la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente » (24,6 kilomètres), l'implantation d'éoliennes n'aura pas d'incidence significative sur les populations d'oiseaux de petites tailles qui exploitent un territoire réduit lors de la saison de reproduction.

Ainsi, le futur parc éolien de Villeneuve-la-Comtesse n'aura aucune incidence significative sur les populations nicheuses de Gorgebleue à miroir de la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente ».

Cigogne blanche

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), le projet ne perturbera pas la reproduction des individus de la ZPS.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur la population nicheuse de Cigogne blanche de la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente » est non significative.

Rapaces

- **Bondrée apivore**

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), il est peu probable que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquentent le site de Villeneuve-la-Comtesse pour rechercher leurs proies. Ainsi, ceux-ci seront peu exposés aux risques de collision.

L'incidence attendue du futur parc sur la population de Bondrée apivore de ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente » est évaluée comme non significative.

- **Busards**

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), il est peu probable que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquentent le site de Villeneuve-la-Comtesse pour rechercher leurs proies. Ainsi, ceux-ci seront peu exposés aux risques de collision.

L'incidence du projet de Villeneuve-la-Comtesse sur les populations nicheuses du Busard cendré, du Busard Saint-Martin et du Busard des roseaux de la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente » est évaluée non significative.

- **Milan noir**

Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (5.8.3), il est peu probable que les individus qui se reproduisent dans la ZPS fréquentent le site de Villeneuve-la-Comtesse pour rechercher leurs proies. Ainsi, ceux-ci seront peu exposés aux risques de collision.

L'incidence du projet sur les populations nicheuses de Milan noir de la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente » est évaluée comme non significative.

inféodées aux milieux humides et aquatiques. Ces espèces n'ont pas été contactées sur le site de Villeneuve-la-Comtesse. En outre, elles ne sont pas susceptibles d'y être rencontrées en raison de l'absence d'attractivité des milieux du site pour ces oiseaux d'eau (anatidés, laridés, limicoles...). Aucune incidence n'est donc à prévoir pour ces autres espèces.

L'incidence qu'aura le parc de Villeneuve-la-Comtesse sur les autres espèces de la ZPS sera donc non significative.

Le tableau suivant synthétise les incidences attendues par espèces patrimoniales recensées dans la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente ».

5.12.3.4 Autres espèces non mentionnées

La ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente » accueille d'autres espèces, principalement

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut dans la ZPS	Observations sur la zone d'étude du projet éolien	Incidence attendue du projet sur les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux de la ZPS	
					Motivation	Evaluation de l'incidence
Accipitriformes	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Chasse non perturbée par la présence d'éoliennes, distance importante par rapport au site de nidification (22 km)	Non significative
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Chasse non perturbée par la présence d'éoliennes, distance importante par rapport au site de nidification (22 km)	Non significative
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Nicheur	1 couple nicheur potentiel	Chasse non perturbée par la présence d'éoliennes, distance importante par rapport au site de nidification (22 km)	Non significative
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur	1 couple nicheur probable	Distance importante par rapport au site de nidification (22 km)	Non significative
Charadriiformes	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernant	70 individus	Distance du parc par rapport à la ZPS (22 km) suffisante pour ne pas affecter la population hivernante	Non significative
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Nicheur	-	Milieus de chasse absents du parc, parc hors du rayon d'action de l'espèce	Non significative
Passeriformes	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Nicheur	4 couples nicheurs probables	Espèce peu mobile en période de reproduction	Non significative

Tableau 12 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente »

5.13 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000

Douze sites du réseau Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 25 kilomètres autour du projet de parc éolien. Ces sites Natura 2000 sont soit des secteurs de protection d'oiseaux (ZPS) soit intimement liés à la préservation d'habitats humides et aquatiques (différentes vallées et marais identifiés).

Il a été montré que la zone des travaux n'était pas connectée directement au réseau par des écoulements permanents et que les risques de pollution restaient négligeable. De plus, la distance entre le tronçon du cours d'eau le plus proche des travaux et les ZSC rend la probabilité d'impact de type amont/aval très réduite.

Parmi les espèces non inféodées aux milieux aquatiques et ayant une capacité de déplacement importante, seuls les chiroptères et les oiseaux sont concernés. Parmi eux, plusieurs espèces présentes sur le site sont également présentes dans les ZSC et ZPS. Comme cela a été démontré dans les différentes analyses, les potentialités que les populations présentes sur les sites Natura 2000 viennent se déplacer jusque sur le secteur du parc éolien sont limitées. Le risque d'incidence du projet éolien sur les populations d'oiseaux, de mammifères (terrestres et chiroptères), ou insectes et amphibiens des sites Natura 2000 est jugé non significatif.

Par conséquent, le futur parc éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les espèces patrimoniales et habitats d'intérêt ayant conduit au classement des différents sites Natura 2000. Le projet est compatible avec les dynamiques des populations et des habitats et n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des sites Natura 2000. De fait, aucun impact significatif ni aucune incidence du projet sur les sites Natura 2000 n'est à attendre.

Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction

L'Article 2, du **Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011** portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements stipule que l'étude d'impact doit contenir : « *Les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître de l'ouvrage pour : éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ; compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits...* ».

Les différentes études et préconisations réalisées dans le cadre de l'élaboration de la présente étude d'impact sur l'environnement ont guidé le dimensionnement du projet retenu. Cette partie du rapport permet de présenter les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi qui en découlent. Certaines d'entre elles ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'elles ont été intégrées dans la conception du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

Les diverses mesures prises dans le cadre du développement du projet sont définies selon un principe chronologique qui vise à éviter ou supprimer les impacts en amont du projet, à réduire les impacts du projet retenu et enfin compenser les conséquences dommageable qui n'ont pu être supprimées :

Mesure d'évitement : mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une variante d'implantation, qui permet d'éviter un impact sur l'environnement.

Mesure de réduction : mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon à prévenir l'apparition d'un impact.

Mesure de compensation : mesure visant à offrir une contrepartie à un impact dommageable non réductible provoqué par le projet pour permettre de conserver globalement la valeur initiale du milieu.

Mesure de suivi : mesure qui contribue à la consolidation et à l'efficacité des mesures compensatoires et qui traduisent l'engagement du demandeur en faveur de la protection des espèces qu'il a impactées.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage selon la démarche ERC (éviter, réduire, compenser).

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure
- Modalités de suivi le cas échéant

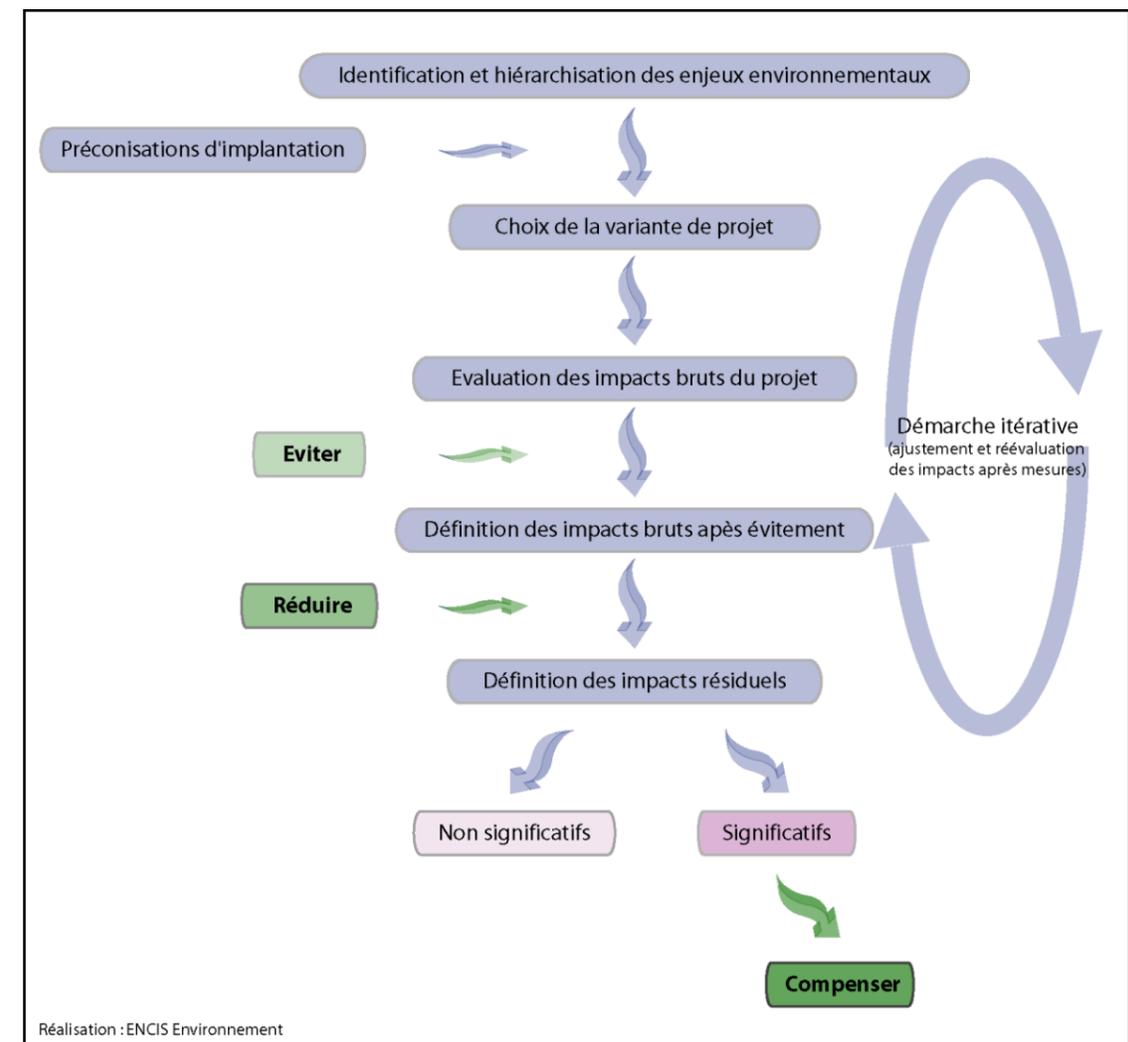


Figure 1 : Démarche Eviter, Réduire, Compenser

Les mesures environnementales prises pour supprimer ou réduire les impacts du projet sont présentées dans l'étude d'impact. La mise en place de ces mesures illustre la démarche du porteur de projet quant au souhait de réaliser un projet tenant compte des aspects naturalistes. L'incidence du projet éolien sur les sites Natura 2000 étant jugé non significatif, ces mesures n'ont pas une répercussion directe sur les sites Natura 2000 mais tendent à améliorer le bilan environnemental du projet de Villeneuve-la-Comtesse et de fait s'inscrivent dans une démarche plus globale de respect des Milieux naturels.

Les tableaux suivants synthétisent les mesures d'évitement, de réduction et de suivi prises pour améliorer le bilan environnemental du parc éolien dans le cadre de l'étude du milieu naturel, de la faune et la flore.

Numéro	Impact brut identifié	Type de mesure	Description
Mesure MN-Ev-1	Modification des continuités écologiques / Perte d'habitats	Evitement / Réduction	Optimisation de l'implantation et du tracé des pistes d'accès afin d'éviter les coupes de haies et d'habitat d'espèces
Mesure MN-Ev-2	Perte d'habitat pour les oiseaux	Evitement	Evitement des zones forestières occupées par les espèces patrimoniales
Mesure MN-Ev-3		Evitement	Evitement des haies (habitat de reproduction pour certains passereaux patrimoniaux)
Mesure MN-Ev-4	Mortalité des oiseaux	Evitement	Faible emprise du parc sur l'axe de migration principal (nord-est/sud-ouest) : inférieur à deux kilomètres
Mesure MN-Ev-5		Réduction	Espace libre minimal entre deux éoliennes supérieur à 200 mètres en comprenant les zones de survol des pales
Mesure MN-Ev-6	Perte d'habitat et mortalité des chiroptères	Evitement	Recul vis-à-vis des haies et des zones à activité chiroptérologique
Mesure MN-Ev-7		Evitement	Evitement des surplombs sur les haies et les zones boisées
Mesure MN-Ev-8	Mortalité des oiseaux et des chiroptères	Réduction	Choix d'une éolienne (nacelle empêchant les oiseaux de se percher et les chiroptères de rentrer à l'intérieur, signalisation lumineuse favorisant le contournement des migrants la nuit)

Tableau 13 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-C1	Impacts du chantier	Réduction	Non significatif	Management environnemental du chantier par le maître d'ouvrage	Intégré aux coûts conventionnels	Du début à la fin du chantier	Maître d'ouvrage
Mesure MN-C2	Mortalité et dérangement oiseaux et chauve-souris Destruction d'habitats	Réduction	Non significatif	Suivi écologique du chantier	Environ 3 000 €	En amont et pendant le chantier	Maître d'ouvrage / Ecologue
Mesure MN-C3	Dérangement de la faune locale	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C4	Apports exogènes de plantes invasives	Evitement	Non significatif	Eviter l'installation de plantes invasives	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage

Tableau 14 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-E1	Attrait chiroptères	Réduction	Non significatif	Adaptation de l'éclairage du parc	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E2	Collision/ barotraumatisme	Réduction	Non significatif	Programmation préventive du fonctionnement de l'éolienne E4 adaptée à l'activité chiroptère	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E3	-	Suivi	-	Suivi ICPE du comportement et de la mortalité post-implantation des chiroptères et de l'avifaune	27 500 € par an	1 fois par an pendant les 3 premières années puis tous les 10 ans	Maître d'ouvrage - Expert indépendant

Tableau 15 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle	10
Carte 2 : Localisation du site d'implantation potentielle sur photo aérienne	10
Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000	14
Carte 4 : Plan du projet de parc éolien de Villeneuve-la-Comtesse.....	17
Carte 5 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée	22
Carte 6 : Les Zones de Protection Spéciale de l'aire d'étude éloignée.....	22

Tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques du projet de parc éolien	17
Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	23
Tableau 3 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Marais Poitevin » ..	35
Tableau 4 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Marais Poitevin »	39
Tableau 5 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Plaine de Niort sud-est»	40
Tableau 6 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Plaine de Niort sud-est »	43
Tableau 7 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon »	44
Tableau 8 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » ..	45
Tableau 9 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort »	46
Tableau 10 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Anse de Fourras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort »	49
Tableau 11 : Statut, taille de la population et abondance des espèces déterminantes de la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente »	50
Tableau 12 : Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces prioritaires de la ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente »	52
Tableau 13 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet	58
Tableau 14 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier	59
Tableau 15 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation	59

Figures

Figure 1 : Démarche Eviter, Réduire, Compenser	57
--	----

Annexes



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400450 - Massif forestier de Chizé-Aulnay

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400450 1.3 Appellation du site : Massif forestier de Chizé-Aulnay
1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 18/08/2014

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000466550

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,19222° Latitude : 46,04167°

2.2 Superficie totale

17357 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
79	Deux-Sèvres	59 %
17	Charente-Maritime	41 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79015	ASNIERES-EN-POITOU
79018	AUBIGNE
17024	AULNAY
79031	BEAUVOIR-SUR-NIORT
79033	BELLEVILLE
17049	BLANZAY-SUR-BOUTONNE
79039	BOISSEROLLES
79055	BRIEUIL-SUR-CHIZE
17105	CHIVES
79090	CHIZE
17117	CONTRE
79106	COUTURE-D'ARGENSON
17138	DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE



17149	EDUTS (LES)
79111	ENSIGNE
17162	FONTAINE-CHALENDRAY
79126	FOSES (LES)
79127	FOYE-MONJAUULT (LA)
79166	MARIGNY
17257	NERE
79198	PAIZAY-LE-CHAPT
79078	PRISSE-LA-CHARRIERE
17301	ROMAZIERES
17334	SAINT-GEORGES-DE-LONGUEPIERRE
17358	SAINT-MANDE-SUR-BREDOIRE
17401	SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE
17416	SALEIGNES
79310	SECONDIGNE-SUR-BELLE
79346	VERT (LE)
17471	VILLEDIEU (LA)
79349	VILLEMMAIN
17474	VILLENEUVE-LA-COMTESSE
17477	VILLIERS-COUTURE
79350	VILLIERS-EN-BOIS
79352	VILLIERS-SUR-CHIZE
17478	VINAX

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,38 (0 %)		G	D			
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et fauchées d'ombroscornerment sur calcaires (Festuco-Brometalia) (r sites d'orchidées remarquables)</i>		30,92 (0,18 %)		G	C	C	C	C
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		95 (0,55 %)		G	C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles - extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espece Nom scientifique	Type	Population présente sur le site				Qualité des données	Évaluation du site			
				Taille		Unité	Cat.		A B C D			
				Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P	DD	D			
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P	DD	D			
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P	DD	D			
I	1074	<i>Eriogaster catax</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	C	P	C	A	C	A



I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	p	21	21	i	P	P	D			
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	C	DD	C	C	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	R	DD	C	C	C	C
I	6199	<i>Euptagia quadripunctaria</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		<i>Triturus marmoratus</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Hyla arborea</i>				P	X				X	
A		<i>Rana dalmatina</i>				P	X				X	

A		<i>Pelophylax kl. esculentus</i>							P				X	X
A		<i>Pelophylax ridibundus</i>							V				X	
B		<i>Pernis apivorus</i>											X	
B		<i>Milvus migrans</i>											X	
B		<i>Circus gallicus</i>							P				X	
B		<i>Circus cyaneus</i>							P				X	
B		<i>Circus pygargus</i>									X		X	
B		<i>Burhinus oedicnemus</i>							P				X	
B		<i>Caprimulgus europaeus</i>							P				X	
B		<i>Dendrocopos medius</i>							P				X	
I		<i>Lopinga achine</i>						i	R	X		X	X	
I		<i>Maculinea arion</i>						i	P	X		X		
M		<i>Eptesicus serotinus</i>								X			X	
M		<i>Myotis mystacinus</i>								X			X	
M		<i>Myotis nattereri</i>								X			X	
M		<i>Nyctalus leisleri</i>								X			X	
M		<i>Nyctalus noctula</i>								X			X	
M		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>								X			X	
M		<i>Plecotus auritus</i>								X			X	
M		<i>Plecotus austriacus</i>								X			X	
M		<i>Martes martes</i>									X		X	
M		<i>Mustela putorius</i>							P		X		X	
M		<i>Genetta genetta</i>									X		X	



M		<i>Myotis alcathe</i>					X				X	
M		<i>Pipistrellus kuhlii</i>					X				X	
M		<i>Myotis daubentonii</i>					X				X	
P		<i>Adonis annua</i>							X			X
P		<i>Astragalus monspessulanus</i>			i	P						X
P		<i>Atropa belladonna</i>	100	1000	i	P						X
P		<i>Biscutella guillonii</i>				P			X			X
P		<i>Euphorbia esula</i>			i	R						X
P		<i>Euphorbia graminifolia</i>				P						X
P		<i>Hordelymus europaeus</i>	1000	10000	i	P						X
P		<i>Hypochaeris maculata</i>			i	R						X
P		<i>Limodorum trautmanianum</i>			i	R			X			
P		<i>Muscari botryoides</i>			i	R						X
P		<i>Scorzonera hirsuta</i>			i	R						X
P		<i>Senecio ruthenensis</i>	1000		i	P			X			
P		<i>Stachys heraclea</i>			i	R						X
P		<i>Xanthoxylum alsaticum subsp. alsaticum</i>			i	R						X
R		<i>Lacerta viridis</i>			i	P	X					X
R		<i>Podarcis muralis</i>			i	P	X		X		X	
R		<i>Coluber viridiflavus</i>			i	P	X					X
R		<i>Elaphe longissima</i>			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², b/males = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	0 %
N15 : Autres terres arables	22 %
N16 : Forêts caducifoliées	70 %
N17 : Forêts de résineux	3 %
N19 : Forêts mixtes	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Le plus vaste ensemble forestier régional, comprenant 7 noyaux boisés séparés par des espaces à forte dominance agricole (céréales intensives). Forêts caducifoliées sur calcaires jurassiques : chênaie pubescente essentiellement dans les bois privés gérés en taillis mais également futaie de hêtre dans les deux forêts domaniales de Chizé et d'Aulnay.

Vulnérabilité : Située aux confins de son aire d'indigénat, la hêtraie de Chizé est très sensible aux variations climatiques ; le hêtre y connaît ainsi depuis quelques années des problèmes de dépérissement important (stress hydrique dû à des déficits pluviométriques successifs). La recherche d'essences de remplacement, après exploitation des hêtres malades, entraînerait une banalisation de l'habitat, voire dans le cas d'un enrésinement, sa disparition pure et simple.

Par ailleurs la conduite actuelle des peuplements en futaie équienne régulière avec des méthodes de sylviculture moderne ne permet vraisemblablement pas à la forêt de jouer pleinement son rôle d'habitat vis vis d'espèces menacées, liées le plus souvent à des faciès de futaie irrégulière et âgée avec de nombreux arbres sénescents ou morts (chauves-souris sylvoles, invertébrés aux larves sapro-xylophages etc...).

Les bois privés sont soumis quant à eux aux aléas d'une éventuelle volonté de "rentabilisation" de la part de leurs propriétaires : des enrésinements plus ou moins importants (*Pinus nigra* s.l. et *Pinus sylvestris*) ont déjà eu lieu ou sont en cours dans tous les noyaux non domaniaux, menaçant plus ou moins fortement selon les densités utilisées la qualité botanique des phytocénoses spontanées.

Enfin, les très riches ourlets qui se développent le long des nombreuses routes et voies carrossables sillonnant les boisements restent sous la dépendance étroite des modalités de gestion de ces espaces linéaires par les différents organismes gestionnaires : date et périodicité des interventions, matériel utilisé, etc.

4.2 Qualité et importance

Le site comprend les surfaces les plus étendues et les plus représentatives au niveau régional du RUBIO PEREGRINAE-FAGETUM SYLVATICAE, hêtraie calcicole sud-occidentale qui constituerait, en contexte climatique thermo-atlantique, un représentant extrême et appauvri de l'alliance du CEPHALANTHERO-FAGION dont l'optimum se situe dans l'espace méditerranéen. Remarquable cortège floristique associé à la hêtraie avec des populations importantes d'espèces rares ou en station unique au niveau régional (Belladone, Orge d'Europe).

Outre son intérêt phytocénologique, le site héberge également des espèces menacées dont la dépendance vis à vis de la futaie de hêtre est plus ou moins forte : invertébrés et chiroptères notamment.

Par ailleurs, une grande partie des espaces boisés du site consiste en chênaie pubescente traitée en taillis au sein de laquelle subsistent des pelouses et des ourlets calcicoles thermophiles de surface réduite mais d'une grande signification biogéographique par la présence d'un très riche cortège d'espèces d'origine méditerranéenne ou sud-européenne dont plusieurs possèdent sur le site leur limite de répartition absolue vers le nord ; ces pelouses et ourlets hébergent en outre une des rares localités du Sénéçon du Rouergue, Astéracée endémique française connue de quelques rares autres localités des "causses" du Lot.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
51	Réserve nationale de chasse et de faune sauvage	12 %
21	Forêt domaniale	47 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
51	CHIZE	+	12%

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : DREAL Poitou-Charentes

Adresse : 15 rue Arthur Ranc 86020 POITIERS

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400446 - Marais Poitevin

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	11
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	13
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400446 1.3 Appellation du site : Marais Poitevin
1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 30/04/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000466549

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,08389° Latitude : 46,25139°

2.2 Superficie totale

20323 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

15%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	40 %
79	Deux-Sèvres	45 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79009	AMURE
17007	ANAIS
17008	ANDILLY
17009	ANGLIERS
79010	ARCAIS
79034	BESSINES
79046	BOURDET (LE)
17091	CHARRON
79100	COULON
17127	COURCON
17132	CRAMCHABAN
79112	EPANNES
17153	ESNANDES



79130	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
79137	GRANZAY-GRIPT
17182	GREVE-SUR-MIGNON (LA)
17190	HOUMEAU (L')
17201	LAIGNE (LA)
17208	LONGEVES
79162	MAGNE
17218	MARANS
17222	MARSILLY
79170	MAUZE-SUR-LE-MIGNON
17264	NIEUL-SUR-MER
79191	NIORT
17267	NUAILLE-D'AUNIS
79219	PRIAIRES
79220	PRIN-DEYRANCON
17300	ROCHELLE (LA)
17303	RONDE (LA)
79254	SAINT-GEORGES-DE-REX
79257	SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
17349	SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY
17376	SAINT-OUEN-D'AUNIS
17382	SAINT-PIERRE-D'AMILLY
79290	SAINT-POMPAIN
17394	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS
17396	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS
79298	SAINT-SYMPHORIEN
17414	SAINT-XANDRE
79304	SANSAIS
17439	TAUGON
79328	THORIGNY-SUR-LE-MIGNON
79334	USSEAU
79335	VALLANS
79337	VANNEAU-IRLEAU (LE)
17472	VILLEDoux

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 <i>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</i>		203,23 (1 %)			A	B	B	B
1130 <i>Estuaires</i>		203,23 (1 %)			A	C	B	B
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		3048,45 (15 %)			A	B	B	B
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	0 (0 %)			A	C	B	B
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		0 (0 %)			A	C	A	A
1310 <i>Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		406,46 (2 %)			A	C	B	B
1320 <i>Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritima</i>)</i>		203,23 (1 %)			A	C	B	B
1330 <i>Prés-salés atlantiques (<i>Glaucio-Puccinellietalia maritima</i>)</i>		1016,15 (5 %)			A	C	B	B
1410 <i>Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)</i>		5487,21 (27 %)			A	B	B	B
1420 <i>Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)</i>		609,69 (3 %)			A	C	B	B
2120 <i>Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)</i>		203,23 (1 %)			A	C	C	B
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.</i>		0 (0 %)			A	C	C	B
3150		1016,15			A	C	A	A

Lacs eutroques naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		(5 %)						
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)</i>		812,92 (4 %)			A	C	C	B
6410 <i>Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)</i>		0 (0 %)			B	C	C	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin</i>		812,92 (4 %)			A	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</i>		203,23 (1 %)			A	C	B	B
7210 <i>Merais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae</i>	X	0 (0 %)			A	C	B	B
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>		0 (0 %)			B	C	C	B
91E0 <i>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Akrion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</i>	X	203,23 (1 %)			A	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espece Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1041	<i>Oxygaster curtisii</i>	p			i	P		C	B	C	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P		C	B	C	B
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P		C	B	C	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P		C	B	C	B
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	P		C	B	C	A



I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P		C	B	C	B
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	p			i	P		C	B	C	B
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P		C	B	C	B
F	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	p			i	P		C	B	C	B
F	1102	<i>Alosa alosa</i>	p			i	P		C	B	C	B
F	1103	<i>Alosa fallax</i>	p			i	P		C	B	C	B
F	1106	<i>Salmo salar</i>	p			i	P		D			
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	p			i	P		C	B	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P		D			
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P		D			
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	r	30		i	P		D			
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P		C	B	C	B
M	1356	<i>Mustela lutreola</i>	p			i	P		C	C	B	B
P	1428	<i>Marsilea quadrifolia</i>	p			i	P		C	B	A	B
I	6177	<i>Phengaris teleiis</i>	p			i	P		C	B	C	B
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P		C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espece Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation						
			Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		<i>Triturus marmoratus</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Pelobates cultripipes</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Pelodytes punctatus</i>			i	P			X		X	
A		<i>Bufo calamita</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Rana dalmatina</i>			i	P	X		X		X	
M		<i>Plecotus austriacus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Genetta genetta</i>			i	P		X	X		X	
M		<i>Pipistrellus kuhlii</i>			i	P			X		X	
P		<i>Cardamine parviflora</i>			i	P						X
P		<i>Carex strigosa</i>			i	P						X
P		<i>Cerastium dubium</i>			i	P						X
P		<i>Ceratophyllum submersum</i>			i	P						X
P		<i>Damasonium alisma</i>			i	P						X
P		<i>Elatine macropoda</i>			i	P						X
P		<i>Galium boreale</i>			i	P						X
P		<i>Gratiola officinalis</i>			i	P						X
P		<i>Hippuris vulgaris</i>			i	P						X



P		<i>Inula britannica</i>			i	P						X
P		<i>Lathyrus palustris</i>			i	P						X
P		<i>Lythrum tribracteatum</i>			i	P		X				
P		<i>Medicago marina</i>			i	P						X
P		<i>Nymphoides peltata</i>			i	P						X
P		<i>Oenanthe foucaudii</i>			i	P		X	X			
P		<i>Ophrys lutea</i>			i	P		X				
P		<i>Orchis simia</i>			i	P		X				
P		<i>Pulicaria vulgaris</i>			i	P						X
P		<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>			i	P						X
P		<i>Rumex palustris</i>			i	P						X
P		<i>Salix arenaria</i>			i	P						X
P		<i>Silene portensis</i>			i	P						X
P		<i>Stellaria palustris</i>			i	P						X
P		<i>Trifolium michelianum</i>			i	P						X
P		<i>Viola pumila</i>			i	P						X
P		<i>Alyssum simplex subsp. simplex</i>			i	P						X
P		<i>Iris spuria var. maritima</i>			i	P						X
R		<i>Podarcis muralis</i>			i	P	X		X		X	
R		<i>Coluber viridiflavus</i>			i	P	X					X
R		<i>Elaphe longissima</i>			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	4 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	15 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	8 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	4 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	32 %
N15 : Autres terres arables	15 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N17 : Forêts de résineux	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %

Autres caractéristiques du site

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) et des cordons dunaires boisés (forêt de Longeville) ou non (Pointe de l'Aiguillon) ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons vasières littorales/prairies saumâtres ou prairies centrales/"Venise verte" pour la Loutre etc).

L'extension de janvier 2004 rajoute au site les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon.

Vulnérabilité : Une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 2 dernières décennies : de vastes espaces de prairies naturelles extensives drainées et reconverties en cultures céréalières intensives avec des effets indirects importants d'altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique et de dysfonctionnement trophique des vasières de la Baie de l'Aiguillon.

Sur les zones tidales, les projets d'extension des concessions aquacoles constituent également une menace non négligeable. Aux marges est du site les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon - de surface minimale - sont très exposées de même à l'intensification agricole périphérique (maïs irrigué) qui provoque une nette baisse de la nappe phréatique et permet la minéralisation de la tourbe.

Sur le littoral sableux une forte pression touristique estivale génère les dégradations directes - piétinement, dérangements de la faune - ou indirectes - infrastructures routières, projets immobiliers etc - classiques sur ce type d'espace.

En "Venise verte", l'extension de la populiculture aux détriments de la frênaie alluviale ou des prairies naturelles est également un sujet de préoccupation, de même que la prolifération récente d'espèces exotiques animales - Ragondin - ou végétales - Ludwigia peplodes - susceptibles de provoquer des dysfonctionnements dans les biocénoses.

4.2 Qualité et importance

Une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique. Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin doux; chacun de ces systèmes étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site. Très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre et du Vison d'Europe (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique). Cortège d'invertébrés également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, etc.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance :** H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution :** N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur :** I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	12 %
32	Site classé selon la loi de 1930	12 %
36	Réserve naturelle nationale	5 %
37	Réserve naturelle volontaire	1 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	11 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	SITE CLASSE DU MARAIS MOUILLE POITEVIN	+	12%
36	BAIE DE L'AIGUILLON	/	5%
37	MARAIS DE PAMPIN	*	1%
38	Venise verte	+	11%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Le DOCOB (Document d'Objectifs) a été approuvé par arrêté préfectoral le 18/12/2003 ; le Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin qui l'a réalisé à la demande de l'Etat aura en charge sa mise en application à partir de 2004.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400447 - Vallée de la Boutonne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400447 1.3 Appellation du site : Vallée de la Boutonne
1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 23/10/2013

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/05/2001

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000821150

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -2,26861° Latitude : 46,15806°

2.2 Superficie totale

7333 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	3 %
79	Deux-Sèvres	97 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79011	ARDILLEUX
79015	ASNIERES-EN-POITOU
79027	BATAILLE (LA)
79055	BRIEUIL-SUR-CHIZE
79057	BRIOUX-SUR-BOUTONNE
79061	CELLES-SUR-BELLE
79083	CHEF-BOUTONNE
79085	CHERIGNE
79090	CHIZE
17138	DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE
79111	ENSIGNE
79122	FONTENILLE-SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES
79142	JUILLE



79158	LUCHE-SUR-BRIOUX
79160	LUSSERAY
79173	MAZIERES-SUR-BERONNE
79199	PAIZAY-LE-TORT
79204	PERIGNE
79295	SAINT-ROMANS-LES-MELLE
79310	SECONDIGNE-SUR-BELLE
79312	SELIGNE
79343	VERNOUX-SUR-BOUTONNE
79346	VERT (LE)
79348	VILLEFOLLET
79352	VILLIERS-SUR-CHIZE

2.7 Région(s) biogéographique(s) Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,42 (0,01 %)		G	D			
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de Phytocystis</i>		0,77 (0,01 %)		G	D			
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		57,56 (0,78 %)		G	C	C	C	C
6210 <i>Peupliers secs semi-naturels et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		0,89 (0 %)		G	D			
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		22,35 (0,3 %)		G	C	C	C	C
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	130,67 (1,78 %)		G	C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C



I	1044	<i>Coenagion mercuriale</i>	p			i	C	G	C	B	C	B
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	R	G	C	C	C	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	C	G	C	C	C	C
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	P	DD	C	C	B	C
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	DD	C	C	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus feminequinum</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	r			i	C	G	C	B	C	B
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	C	G	C	B	C	B

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stons = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espece Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation							
			Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
A		<i>Triturus marmoratus</i>			i	P	X					X	
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P	X					X	
A		<i>Bufo calamita</i>			i	P	X			X		X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	R	X			X		X	
A		<i>Rana dalmatina</i>			i	C	X					X	
A		<i>Rana temporaria</i>			i	C		X				X	
B		<i>Egretta garzetta</i>			i	P						X	
B		<i>Egretta alba</i>			i	P							
B		<i>Ardea purpurea</i>			i	P						X	
B		<i>Milvus migrans</i>			i	P						X	
B		<i>Circus gallicus</i>			i	P						X	
B		<i>Circus aeruginosus</i>			i	P				X		X	
B		<i>Circus cyaneus</i>			i	P						X	
B		<i>Circus pygargus</i>			i	P				X		X	
B		<i>Grus grus</i>			i	P				X		X	
B		<i>Tetrax tetrax</i>			i	P				X		X	
B		<i>Burhinus oedicnemus</i>			i	P						X	
B		<i>Alcedo atthis</i>			i	P						X	
B		<i>Lanius collurio</i>			i	P						X	



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	35 %
N15 : Autres terres arables	35 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Date d'édition : 16/10/2015
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400447>



M		<i>Genetta genetta</i>			i	C		X			X	
P		<i>Carex strigosa</i>			i	P						X
R		<i>Lacerta bilineata</i>			i	C	X				X	
R		<i>Podarcis muralis</i>			i	C	X				X	
R		<i>Coluber viridiflavus</i>			i	R	X					X
R		<i>Elaphe longissima</i>			i	P	X					X

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») : A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

Autres caractéristiques du site

Ensemble du réseau hydrographique primaire et secondaire de la haute vallée de la Boutonne et de plusieurs de ses affluents (bassin de la Charente) : ruisseaux et petites rivières de plaine, à eaux courantes, de qualité encore correcte malgré les mutations récentes des pratiques agricoles sur l'ensemble du bassin versant, à lit majeur constitué d'une mosaïque de prairies naturelles humides, de ripisylve discontinuée en cours de remplacement par les cultures céréalières (en forte extension) et la populiculture.

Vulnérabilité : Comme tous les écosystèmes aquatiques de plaine, le réseau hydrographique de la Boutonne est particulièrement sensible aux différentes menaces susceptibles d'altérer la qualité physico-chimique de ses eaux auxquelles de nombreuses espèces remarquables sont étroitement associées :

- soit directes : par pollution localisée (effluents domestiques ou agricoles en provenance de villages non équipés de stations d'épuration) ou diffuse (eutrophisation provoquée par les intrants agricoles en provenance du bassin versant); par modification du régime hydraulique et thermique (impact des prélèvements pour l'irrigation sur les débits d'étiage et les températures maximales).

- soit indirectes : par artificialisation des milieux riverains (disparition de la ripisylve, remplacement des prairies humides par des cultures céréalières) ou du bassin versant dans son entier (intensification agricole).

4.2 Qualité et importance

Ensemble remarquable par la présence de tout un cortège d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons (Lamproie de Planer, chabot), amphibiens, etc.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
L	G05.11	Mort ou blessure d'animaux par collision		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
------	-------------	---------------------------

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : DREAL Poitou-Charentes

Adresse : 15 rue Arthur Ranc 86000 POITIERS

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectifs du site FR5400447 "Vallée de la Boutonne"
 Lien : http://www.pegase-poitou-charentes.fr/upload/gedit/1/Patrimoine%20Naturel/Natura/docob/FR5400447_synthese.zip

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400429 - Marais de Rochefort

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400429 1.3 Appellation du site : Marais de Rochefort
1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 28/02/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020763823

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,97222° Latitude : 46,01583°

2.2 Superficie totale

13604 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

24%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	76 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
17010	ANGOULINS
17018	ARDILLIERES
17032	BALLON
17065	BREUIL-MAGNE
17094	CHATELAILLON-PLAGE
17107	CIRE-D'AUNIS
17168	FOURAS
17174	GENOUILLE
17203	LANDRAIS
17205	LOIRE-LES-MARAIS
17246	MORAGNE
17253	MURON
17299	ROCHEFORT
17321	SAINT-CREPIN



17353	SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE
17413	SAINT-VIVIEN
17420	SALLES-SUR-MER
17443	THAIRE
17449	TONNAY-CHARENTE
17463	VERGEROUX
17483	YVES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1130 <i>Estuaires</i>		2720,8 (20 %)			A	C	B	B
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	136,04 (1 %)			B	C	B	B
1160 <i>Grandes criques et baies peu profondes</i>		544,16 (4 %)			A	C	B	B
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		0 (0 %)			B	C	A	A
1230 <i>Falaises avec végétation des côtes atlantiques et balkaniques</i>		0 (0 %)			B	C	B	B
1310 <i>Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones douzeuses et sableuses</i>		0 (0 %)			D			
1320 <i>Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritima</i>)</i>		0 (0 %)			D			
1330 <i>Prés-salés atlantiques (<i>Cleouco-Puccinellietalia maritima</i>)</i>		0 (0 %)			D			
1410 <i>Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)</i>		7210,12 (53 %)			A	B	A	A
2110 <i>Dunes mobiles embryonnaires</i>		0 (0 %)			D			
2120 <i>Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)</i>		0 (0 %)			D			
2130 <i>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</i>	X	0 (0 %)			C	C	B	B
2170		0			A	C	B	A



Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)		(0 %)					
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	0 (0 %)			C	C	B
2190	Dépressions humides intradunales	0 (0 %)			A	C	A
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Najasplachetea	0 (0 %)			B	C	B
3150	Lacs eutroques naturels avec végétation du Magnopotamion ou de Hydrocharition	272,08 (2 %)			B	C	B
3170	Mares temporaires méditerranéennes	0 (0 %)	X		B	C	A
6210	Peibuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)	0 (0 %)			D		
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnant à alpin	0 (0 %)			C	C	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site				Évaluation du site						
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D				
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
I	1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	p			i	P			C	B	C	B
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P			C	B	C	B
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P			C	B	C	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P			C	B	C	B
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	P			C	B	C	B



R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P			C	B	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P			C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P			C	B	C	B
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P			C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P			C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P			C	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P			C	B	C	B
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P			C	B	C	B
M	1356	<i>Mustela lutreola</i>	p			i	P			C	B	B	B
P	1676	<i>Omphalodes littoralis</i>	p			i	P			C	B	B	B
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P			C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation					
			Taille	Unité	Cat. C R V P	Autres catégories						
						Min	Max	Annexe Dir. Hab.	A	B	C	D
A		<i>Triturus marmoratus</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P	X		X		X	



A		<i>Pelobates cultripedis</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Hyla meridionalis</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Rana dalmatina</i>			i	P	X		X		X	
M		<i>Eptesicus serotinus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Myotis nattereri</i>			i	P			X		X	
M		<i>Myotis daubentonii</i>			i	P						X
M		<i>Nyctalus lasiopterus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Nyctalus leisleri</i>			i	P			X		X	
M		<i>Nyctalus noctula</i>			i	P			X		X	
M		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Pipistrellus nathusii</i>			i	P			X		X	
M		<i>Plecotus auritus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Plecotus austriacus</i>			i	P			X		X	
P		<i>Anacamptis coriophora</i>	1000		i	P			X			
P		<i>Anacamptis palustris</i>	500		i	P			X			
P		<i>Bellis pappulosa</i>		100	i	P			X			
P		<i>Centaurium spicatum</i>			i	P						X
P		<i>Cerastium dubium</i>			i	P						X
P		<i>Crypsis aculeata</i>	1000		i	P						X
P		<i>Gratiola officinalis</i>			i	P						X
P		<i>Juncus striatus</i>	500		i	P						X
P		<i>Lathyrus palustris</i>	20	200	i	P						X



P		<i>Lythrum tribracteatum</i>	5000		i	P			X			
P		<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	10000		i	P						X
P		<i>Rumex palustris</i>			i	P						X
P		<i>Salix arenaria</i>	1000		i	P						X
P		<i>Scorzonera hirsuta</i>	50	200	i	P						X
P		<i>Vicia narbonensis</i>	5	50	i	P						X
P		<i>Iris spuria var. maritima</i>	10000		i	P						X
R		<i>Lacerta viridis</i>			i	P	X					X
R		<i>Podarcis muralis</i>			i	P	X		X		X	
R		<i>Coluber viridiflavus</i>			i	P	X					X
R		<i>Elaphe longissima</i>			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	27 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	0 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	0 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	0 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	0 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	65 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Un des grands marais arrière-littoraux centre-atlantiques : vasières tidales et prairies hygrophiles plus ou moins saumâtres séparées par un important réseau de fossés à eau douce sont les caractéristiques majeures.

Des éléments plus localisés mais d'une grande signification biologique ajoutent à l'intérêt de l'ensemble : dunes et dépressions arrière-dunaires, bois marécageux, roselières, pelouses calcicoles xérophiles au flanc de certaines "îles" de calcaires jurassiques qui ponctuent le marais.

Certains secteurs, autrefois utilisés par l'homme pour les besoins de la saliculture, présentent aujourd'hui un relief caractéristique fait d'une alternance de bosses mésophiles (connues sous le nom vernaculaire de "bossis") et de dépressions hygrophiles (les "jas") qui contribuent à la diversité globale du site.

Vulnérabilité : Comme tous les marais littoraux charentais, le site est soumis à de très fortes pressions : disparition des prairies naturelles humides exploitées autrefois en pâturage extensif au profit de cultures céréalières réalisées après drainage et, éventuellement, remodelage du relief parcellaire, dégradation simultanée de la qualité de l'eau des fossés et artificialisation du régime hydraulique (bas niveaux en hiver-printemps et hauts niveaux en été), réalisation d'infrastructures linéaires (voies routières à grande vitesse, lignes électriques à haute tension), creusement de retenues d'eau (bassins de chasse, irrigation, tourisme etc).

4.2 Qualité et importance

Intérêt écosystémique : un des exemples les plus représentatifs des grand marais arrière-littoraux centre-atlantiques offrant sur des surfaces étendues des habitats - notamment prairiaux - remarquables par leur originalité (présence de sel en quantités variables) et leur diversité (nombreux faciès liés à l'hydromorphie).

Intérêt phytocénotique et floristique avec la présence de nombreuses associations végétales caractéristiques (synendémiques) des marais halophiles atlantiques et d'espèces - souvent d'origine méditerranéenne, en aire plus ou moins disjointe - avec des populations importantes (*Centaurium spicatum*, *Lythrum tribracteatum*, *Crypsis aculeata*, *Juncus striatus*). Présence de l'unique station hors du littoral d'*Omphalodes littoralis* (espèce prioritaire).

Zone de résidence permanente et de reproduction pour la Loutre d'Europe.

Importante zone de reproduction pour le Pélobate cultripède, amphibien très localisé sur les côtes atlantiques.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance :** H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution :** N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur :** I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

- KERBIRIOU E., CAUPENNE M., DAUDON M., JOURDE P., TERRISSE J., 2004. Document d'Objectifs du site des "Marais de Rochefort" site n°27 - Rapport d'inventaires biologiques, DIREN Poitou-Charentes / LPO.
- BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.C., 1997. CORINE Biotopes, version originale ; types d'habitats français. 271 p..
- BOUZILLE J.B., 1992. Structure et dynamique des paysages, des communautés et des populations végétales des marais de l'Ouest. Thèse Université de Rennes, 303 p.
- CEE, 1991 - CORINE Biotopes manual - Habitats of the European Community. Luxembourg.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE BREST, 2000. Inventaire et cartographie des habitats dans les sites Natura 2000 de Bretagne - éléments pour la rédaction d'un cahier des charges.
- GEHU J.M., BIORET F. et GLEMAREC M., 2001 - Cahier des habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats : Cahiers côtiers.
- JOURDE P., TERRISSE J. (coord.), 2001 - Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes. Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 154 p.
- ROMAO C., 1997 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne : version EUR 15. Commission européenne, DG XI. 109 p.
- TERRISSE J., 2002 - Cartographie des espèces végétales rares et menacées sur la RN du Marais d'Yves. LPO Rochefort, 5 pages + 36 cartes.
- TERRISSE J., 2003 (in prep.) - Cartographie des habitats de la Réserve Naturelle du Marais d'Yves. LPO Rochefort.
- TERRISSE J., 2001. Cartographie des habitats de la Réserve Naturelle de Lilleau des Niges - année 2001. LPO Rochefort - DIREN Poitou-Charentes, 18 p.
- TERRISSE J. et DAUDON M., 2001. Document d'Objectifs du Site d'Intérêt Communautaire n°653 "Marais Breton, Baie de Bourgneuf et Forêt de Monts" : cartographie des habitats menacés de l'île de Noirmoutiers. DIREN Pays de Loire, 33 p. + annexes.
- TERRISSE J., 2000. Habitats déterminants en Poitou-Charentes - LPO - DIREN Poitou-Charentes, 25 p.



Lien(s) :

6.3 Mesures de conservation

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1 %
13	Terrain acquis par un département	0 %
36	Réserve naturelle nationale	1 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	BAIE DE ROUSSIES	+	1%
36	Marais d'Yves	*	1%
38	Rive gauche du canal de Charras	+	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400471 - Carrières de Saint-Savinien

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC)
1.2 Code du site : FR5400471
1.3 Appellation du site : Carrières de Saint-Savinien
1.4 Date de compilation : 30/11/1995
1.5 Date d'actualisation : 31/12/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020776765

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,68556°

Latitude : 45,8875°

2.2 Superficie totale

146 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
17397	SAINT-SAVINIEN

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	260	260	i	P		C	C	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P		C	C	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	830	830	i	P		B	C	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P		B	C	C	B
M	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	w	10	10	i	P		C	C	C	C
M	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	p			i	P		C	C	C	C
M	1307	<i>Myotis blythii</i>	w	0	1	i	P		C	C	B	C
M	1307	<i>Myotis blythii</i>	p			i	P		C	C	B	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	w	10	10	i	P		C	C	C	B

M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P		C	C	C	B
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	w	3	3	i	P		C	C	B	C
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	p			i	P		C	C	B	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w	300	300	i	P		C	C	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P		C	C	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	w	0	5	i	P		C	C	C	C
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P		C	C	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w	45	45	i	P		C	C	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P		C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², b/males = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
M		<i>Eptesicus serotinus</i>	5	10	i	P			X		X	
M		<i>Myotis mystacinus</i>	47	80	i	P			X		X	
M		<i>Myotis nattereri</i>	5	25	i	P			X		X	
M		<i>Myotis daubentoni</i>	9	30	i	P						X



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	100 %

Autres caractéristiques du site

Réseau de salles et de galeries de 6 anciennes carrières souterraines.

Vulnérabilité : Visites occasionnelles perturbant les colonies de chauves-souris (feux, bruits, dérangements divers).

4.2 Qualité et importance

Un des sites régionaux majeurs pour l'hivernage des chiroptères (1400-1600 individus appartenant à 18 espèces).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %



M		<i>Nyctalus leisleri</i>	0	1	i	P			X		X
M		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	0	1	i	P			X		X
M		<i>Plecotus auritus</i>	3	11	i	P			X		X
M		<i>Plecotus austriacus</i>	4	16	i	P			X		X
M		<i>Myotis alcaethoe</i>			i	P			X		X
M		<i>Pipistrellus kuhlii</i>	0	1	i	P			X		X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation : IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») : **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400473 - Vallée de l'Antenne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400473 1.3 Appellation du site : Vallée de l'Antenne
1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 31/10/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/11/2007
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020776770

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,37389°

Latitude : 45,75861°

2.2 Superficie totale

1208 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	46 %
16	Charente	54 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
17023	AUJAC
17025	AUMAGNE
17026	AUTHON-EBEON
17029	BAGNIZEAU
17048	BLANZAC-LES-MATHA
17062	BRESDON
17071	BROUSSE (LA)
16097	CERVES-RICHEMONT
16102	COGNAC
17126	COURCERAC
17135	CRESSE
17162	FONTAINE-CHALENDRAY
17176	GIBOURNE



17188	HAIMPS
16169	JAVREZAC
16193	LOUZAC-SAINT-ANDRE
17223	MASSAC
17224	MATHA
16218	MESNAC
17235	MIGRON
17239	MONS
17290	PRIGNAC
16330	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC
17377	SAINT-OUEN
16355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC
17426	SEURE (LE)
17427	SIECQ
17428	SONNAC
17446	THORS
17451	TOUCHES-DE-PERIGNY (LES)

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de Hydrocharition</i>		60,4 (5 %)			A	C	B	B
3260 <i>Rivières des étages pléistocène à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		24,16 (2 %)			A	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		12,08 (1 %)			C	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets pluviaux et des étages montagnard à alpin</i>		12,08 (1 %)			C	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		12,08 (1 %)			D			
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	628,16 (52 %)			A	C	B	A
9340 <i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</i>		36,24 (3 %)			C	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site		
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C



				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	r			i	R		C	B	B	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	r			i	C		C	B	C	A
I	1046	<i>Gomphus graslinii</i>	r			i	R		C	B	B	B
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	r			i	V		C	C	C	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	r			i	C		C	B	C	B
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	r			i	R		C	B	B	B
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	r			i	R		C	B	C	B
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	R		C	B	C	B
F	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	r			i	R		C	B	C	B
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	R		C	B	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	5		i	P		C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	200		i	P		C	B	C	B
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	w		10	i	P		C	B	C	B
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	w			i	R		C	B	B	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w	40	100	i	P		C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	w			i	R		C	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w		10	i	P		C	B	C	B
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	R		C	B	C	B
M	1356	<i>Mustela lutreola</i>	p			i	R		B	B	B	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², b/females = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P : espèce présente.

- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation							
			Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
A		<i>Triturus marmoratus</i>			i	P	X		X		X		
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P	X		X		X		
A		<i>Bufo calamita</i>			i	P	X		X		X		
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X		X		X		
A		<i>Hyla meridionalis</i>			i	P	X		X		X		
A		<i>Rana dalmatina</i>			i	P	X		X		X		
B		<i>Anas querquedula</i>			i	R			X		X		
B		<i>Nycticorax nycticorax</i>			i	P			X		X		
B		<i>Pemis apivorus</i>			i	P			X		X		
B		<i>Milvus migrans</i>			i	P			X		X		
B		<i>Circus gallicus</i>			i	P			X		X		
B		<i>Circus aeruginosus</i>			i	P			X		X		
B		<i>Circus cyaneus</i>			i	P			X		X		
B		<i>Caprimulgus europaeus</i>			i	P			X		X		
B		<i>Alcedo atthis</i>			i	P			X		X		
B		<i>Lanius collurio</i>			i	P			X		X		



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	48 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	32 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Date d'édition : 16/10/2015
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400473>



B		<i>Actites hypoleucos</i>			i	P					X	
F		<i>Salmo trutta trutta</i>			i	P			X			
M		<i>Eptesicus serotinus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Myotis mystacinus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Myotis nattereri</i>			i	P			X		X	
M		<i>Nyctalus noctula</i>			i	P			X		X	
M		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Plecotus auritus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Genetta genetta</i>			i	P		X	X		X	
M		<i>Pipistrellus kuhlii</i>			i	P			X		X	
M		<i>Myotis daubentonii</i>			i	P			X		X	
P		<i>Anacamptis coriophora</i>	100		i	P			X			
P		<i>Astragalus monspessulanus</i>			i	P						X
P		<i>Biscutella guillonii</i>			i	P						X
P		<i>Carex strigosa</i>			i	P						X
R		<i>Lacerta bilineata</i>			i	P			X		X	
R		<i>Podarcis muralis</i>			i	P	X		X		X	
R		<i>Coluber viridiflavus</i>			i	P	X					X
R		<i>Elaphe longissima</i>			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², b/males = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V** : annexe ou est inscrite l'espèce (directive «Habitats») : **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.

- 7/10 -

Autres caractéristiques du site

Le site prend en compte l'ensemble du lit majeur de l'Antenne et intègre les habitats caractéristiques d'un petit système alluvial planitiaire atlantique peu anthropisé : petite rivière à courant moyen, aux eaux claires et de bonne qualité, ripisylve spatialement étendue (aulnaie-frênaie) alternant avec des mégaphorbiaies, des roselières et des magnocariçaies. Des plantations de peupliers et quelques prairies inondables complètent l'ensemble.

Au sud de Saint-Sulpice une petite portion du plateau dominant la vallée a également été intégrée en raison de la présence de pelouses sèches (importance pour les orchidées) et de carrières souterraines abandonnées (colonies de chiroptères).

Au nord de Prignac, les lits mineurs de l'Antenne et de ses principaux affluents, jusqu'à leur source ont été intégrés quoique leur état de conservation dans ce secteur soit souvent défavorable (rivières longtemps à sec en saison estivale).

Vulnérabilité : Comme dans le cas de tous les milieux alluviaux, les habitats du lit majeur de l'Antenne restent très vulnérables à diverses altérations, réelles ou potentielles, d'origine anthropique : dégradation de la qualité des eaux de surface ou phréatiques, intensification avec le remplacement de l'aulnaie-frênaie climacique par des plantations de peupliers, des prairies naturelles inondables par des cultures de maïs, augmentation de la fréquentation humaine (pêcheurs, randonneurs, etc) génératrice de dérangements pour la faune la plus sensible (mammifères, notamment).

En ce qui concerne les carrières souterraines, les dérangements occasionnés par des visites répétées des secteurs les plus sensibles ou à des moments-clefs du cycle des chauves-souris, constituent les menaces les plus fortes.

4.2 Qualité et importance

Intérêt écosystémique : un des sites alluviaux régionaux les mieux conservés avec, notamment, des surfaces encore importantes couvertes par l'aulnaie-frênaie inondable parcourue par un dense chevelu de bras secondaires de l'Antenne, une petite rivière aux eaux de bonne qualité.

Intérêt faunistique très élevé avec la présence simultanée de la Loutre et du Vison d'Europe qui occupent de manière permanente les milieux aquatiques et rivulaires du site, d'une guildes diversifiée d'amphibiens (remarquable présence en sympatrie des 2 rainettes françaises) et d'invertébrés rares comme la Rosalie des Alpes, plus ou moins inféodée en Poitou-Charentes à ce type de milieu.

Par ailleurs, la vallée constitue un terrain de chasse essentiel pour les nombreuses espèces de chauves-souris utilisant les anciennes carrières souterraines du plateau des Fades comme gîte diurne et/ou comme site de reproduction.

Enfin, les pelouses xéro-thermophiles calcicoles des Fades hébergent une petite population d'Orchis fragrans, Orchidée méridionale en limite nord-occidentale de son aire ainsi que quelques individus de l'endémique régionale, Biscutella guillonii.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
H	A09	Irrigation		O
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
L	B02.03	Élimination du sous-bois		I
L	F03.02.03	Piégeage, empoisonnement, braconnage		I
L	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
M	A08	Fertilisation		O
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
M	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A03	Fauche de prairies		I
L	F03.02.03	Piégeage, empoisonnement, braconnage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

4.5 Documentation

CHAMPION, PRECIGOUT, JARNY, THILLOU, 2003 - Document d'objectifs du site n°PC71 "Vallée de l'Antenne" volumes I à V - LPO, CRPF, CHARENTE-NATURE- LPO, janvier 2004

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Opérateur local : LPO + CHARENTE NATURE et CRPF
Structure animatrice : non encore désignée

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
 Non, mais un plan de gestion est en préparation.
 Non

6.3 Mesures de conservation

DOCOB (voir paragraphe 4.6)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400430 - Vallée de la Charente (basse vallée)

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	13
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC)
1.2 Code du site : FR5400430
1.3 Appellation du site : Vallée de la Charente (basse vallée)
1.4 Date de compilation : 30/11/1995
1.5 Date d'actualisation : 09/07/2013

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020763833

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,98028° Latitude : 45,92444°

2.2 Superficie totale

10723 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

23%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	77 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
17053	BORDS
17075	CABARIOT
17085	CHAMPDOLENT
17146	ECHILLAIS
17168	FOURAS
17171	GEAY
17004	ILE-D'AIX
17216	LUSSANT
17252	MUNG (LE)
17484	PORT-DES-BARQUES
17292	PUY-DU-LAC
17299	ROCHEFORT
17302	ROMEGOUX
17320	SAINT-COUTANT-LE-GRAND



17346	SAINT-HIPPOLYTE
17353	SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE
17375	SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE
17387	SAINT-PORCHAIRE
17397	SAINT-SAVINIEN
17429	SOUBISE
17449	TONNAY-CHARENTE
17455	VALLEE (LA)
17463	VERGEROUX

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1130 <i>Estuaires</i>		2790 (26,02 %)		M	B	B	C	B
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	0 (0 %)		P	C	C	C	C
1210 <i>Végétation annuelle des lagunes de mer</i>		0 (0 %)		G	D			
1230 <i>Falaises avec végétation des côtes atlantiques et balniques</i>		0,57 (0,01 %)		G	D			
1310 <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		8,4 (0,08 %)		G	D			
1320 <i>Prés à Spartina (Spartinion maritima)</i>		0 (0 %)		G	D			
1330 <i>Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima)</i>		127,6 (1,19 %)		G	C	C	B	B
1410 <i>Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)</i>		3141 (29,29 %)		G	B	B	C	B
1420 <i>Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocorietea fruticosi)</i>		5,4 (0,05 %)		G	C	B	C	C
2110 <i>Dunes mobiles embryonnaires</i>		0 (0 %)		G	D			
2130 <i>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</i>	X	2,4 (0,02 %)		G	D			
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		1,5 (0,01 %)		G	D			
3150		36,2		G	C	C	C	C



Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magropotamion ou de l'Hydrocharition		(0,34 %)						
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	276,87 (2,58 %)		G	C	C	C	C
6210	Prairies sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)	4,63 (0,04 %)		G	D			
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	29 (0,27 %)		G	B	C	C	B
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	X 30,6 (0,29 %)		G	C	C	C	C
8210	Peñes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0 (0 %)		G	D			
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0 (0 %)	4	G	D			
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	X 88,57 (0,83 %)		G	B	C	B	B
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)	106,8 (1 %)		G	D			
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	87,57 (0,82 %)		G	B	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espece Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site					
			Type	Taille		Unite C R V P	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D				
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	V	G	D				
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	R	G	C	C	C	C	B

I	1046	<i>Gomphus grasilinii</i>	p			i	V	G	D				
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	R	G	C	C	C	C	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	C	G	C	B	C	C	B
I	1084	<i>Osmoderma eremita</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C	C
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	C	G	C	B	C	C	B
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C	C
F	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C	C
F	1102	<i>Alosa alosa</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C	C
F	1103	<i>Alosa fallax</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C	C
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p	1	50	i	P	G	C	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	R	G	C	C	C	C	C
M	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	p			i	V	G	C	C	B	C	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C	C
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C	C
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	R	G	C	C	C	C	C
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C	B
M	1356	<i>Mustela lutreola</i>	p			i	V	DD	C	C	C	C	C
P	1607	<i>Angelica heterocarpa</i>	p			i	P	G	B	B	A	A	A

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unite** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, b,females = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.



- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espece Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation							
			Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
A		<i>Triturus marmoratus</i>			i	P	X		X		X		
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X		X		X		
A		<i>Hyla meridionalis</i>			i	P	X		X		X		
A		<i>Rana dalmatina</i>				P	X				X		
F		<i>Anguilla anguilla</i>				P			X		X		
I		<i>Maculinea arion</i>				P	X				X		
M		<i>Eptesicus serotinus</i>				P	X				X		
M		<i>Myotis mystacinus</i>			i	P	X				X		
M		<i>Myotis nattereri</i>				P	X				X		
M		<i>Nyctalus lasiopterus</i>			i	V	X				X		
M		<i>Nyctalus leisleri</i>				C	X				X		
M		<i>Nyctalus noctula</i>				P	X				X		
M		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>				C	X				X		
M		<i>Pipistrellus nathusii</i>				P	X				X		
M		<i>Plecotus auritus</i>				P	X				X		

M		<i>Plecotus austriacus</i>				P	X					X	
M		<i>Myotis alcaho</i>			i	C	X					X	
M		<i>Pipistrellus kuhlii</i>				P	X					X	
M		<i>Myotis daubentonii</i>				C	X					X	
P		<i>Asparagus maritimus</i>			i	P							X
P		<i>Avellinia michelii</i>			i	P							X
P		<i>Bellis pappulosa</i>	20	200	i	P				X			
P		<i>Carex depauperata</i>		100	i	P							X
P		<i>Gratiola officinalis</i>			i	P							X
P		<i>Limonium ovalifolium</i>	500		i	P				X			
P		<i>Lythrum tribracteatum</i>			i	P				X			
P		<i>Odonites jaubertianus</i>			i	P							X
P		<i>Oenanthe foucaudii</i>	10000		i	P				X	X		
P		<i>Phillyrea latifolia</i>	500		i	P							X
P		<i>Puccinellia foucaudii</i>	1000		i	P				X	X		
P		<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>			i	P							X
P		<i>Vicia narbonensis</i>			i	P							X
P		<i>Milium vernale subsp. scabrum</i>			i	P							X
P		<i>Ins spuria var. maritima</i>			i	P							X
P		<i>Asparagus officinalis proles prostratus</i>			i	P							X
P		<i>Phillyrea angustifolia</i>			i	P							X
R		<i>Lacerta viridis</i>			i	P	X						X



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	25 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	1 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	0 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	0 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	0 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	58 %
N15 : Autres terres arables	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	1 %
N19 : Forêts mixtes	0 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	0 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Date d'édition : 16/10/2015
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400430>



R		<i>Podarcis muralis</i>			i	P	X		X		X	
R		<i>Coluber viridiflavus</i>			i	P	X					X
R		<i>Elaphe longissima</i>			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V** : annexe ou est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.

Autres caractéristiques du site

Site centré sur les 40 km inférieurs du fleuve Charente (en aval du barrage de Saint-Savinien). Ensemble particulièrement diversifié de milieux estuariens comprenant des vasières tidales, des prés salés, un fleuve côtier soumis aux marées, des prairies hygrophiles à gradient décroissant de salinité de l'aval vers l'amont, etc.

Le site inclut également en partie deux îles dont l'une - l'île d'Aix - offre un "résumé" des principaux habitats littoraux charentais : micro-falaises aspergées d'embruns, forêt mixte à Pin maritime et Chêne vert, dunes, prés salés, etc.

Vers l'amont, la vallée du Bruant, un petit affluent de la rive gauche du fleuve, ajoute un certain nombre d'éléments originaux propres aux petites vallées calcaires : cladaie turficole, aulnaie fangeuse, falaises continentales et, surtout, des peuplements denses de chênaie sempervirente d'une grande signification biogéographique.

Vulnérabilité : Les prairies naturelles aussi bien saumâtres (aval de Rochefort) que sub-dulcicoles et alluviales (amont de Rochefort), constituent un habitat essentiel pour diverses espèces de l'Annexe II de même que pour un important cortège d'espèces remarquables appartenant à des groupes très divers. Ces prairies qui représentent l'"ossature" du site (plus de la moitié de sa surface totale) font l'objet, comme toutes les prairies naturelles des marais littoraux, d'un double processus d'intensification (drainage et cultures céréalières intensives, populiculture) ou de déprise, lié aux mutations agricoles de ces 20 dernières années : quotas laitiers, chute des cours de la viande, disparition de l'élevage etc. Seules des mesures d'accompagnement de la PAC ont permis depuis le début des années 1990 de maintenir sur une partie importante du site l'élevage extensif indispensable au maintien des prairies naturelles et à la survie des riches communautés animales et végétales qui leur sont liées.

L'urbanisation (environs de Rochefort) et la réalisation d'infrastructures liées directement ou indirectement au tourisme (îles d'Aix et Madame) représentent également des menaces significatives.

Par ailleurs, les habitats de la ligne côtière sont soumis à des événements climatiques exceptionnels (raz de marée lors de l'ouragan Martin et de la tempête Xynthia) dont l'impact, positif ou négatif, reste à évaluer.



4.2 Qualité et importance

Intérêt écosystémique exceptionnel : un des exemples les plus représentatifs d'un fleuve centre-atlantique avec de nombreuses communautés animales et végétales originales et/ou endémiques.

Intérêt phytocénotique et floristique avec la présence d'associations végétales syndémiques des rives du fleuve (Halimion portulacoides-Puccinellietum foucaudii, Calystegio sepium-Angelicetum heterocarphae) et d'espèces endémiques strictement inféodées aux berges vaseuses des rivières soumises aux flux de marée : Puccinellia foucaudi et Oenanthe foucaudi en aval de Rochefort, Angelica heterocarpa en amont. Grand intérêt des dépressions et mares temporaires des prairies saumâtres avec des populations importantes d'espèces méditerranéennes en aire disjointe : Crypsis aculeata, Lythrum tribracteatum. Dans la vallée du Bruant, la chênaie sempervirente (Phillyreo latifoliae-Quercetum ilicis, endémique) avec ses pelouses xérophiles enclavées (Bellidi pappulosae-Festucetum marginatae, endémique) constituent également des éléments remarquables.

Intérêt mammalogique avec la présence de la Loutre d'Europe et du Vison d'Europe. Intérêt chiroptérologique fort en termes d'habitat de chasse et du fait de la proximité de gîtes d'hibernation et de reproduction (8 espèces présentes).

Fort intérêt entomofaune avec la présence de la Rosalie des Alpes.

Sans être désigné au titre de la convention de Ramsar, le site pourrait répondre à 8 critères sur les 9 (étude menée en 2012 par la LPO France) :

- Critère 1 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle contient un exemple représentatif, rare ou unique, de type de zone humide naturelle ou quasi-naturelle de la région biogéographique concernée
- Critère 2 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou des communautés écologiques menacées
- Critère 3 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite des populations d'espèces animales ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.
- Critère 4 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite des populations d'espèces animales ou végétales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles.
- Critère 5 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus.
- Critère 6 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau.
- Critère 7 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite une proportion importante de sous-espèces, espèces ou familles de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques et/ou de populations représentatives des avantages et/ou des valeurs des zones humides et contribue ainsi à la diversité biologique mondiale.
- Critère 8 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle sert de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration dont dépendent des stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	D03	Voies de navigation, ports et constructions maritimes	X	B
H	G05.11	Mort ou blessure d'animaux par collision		B
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	X	B
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
L	D01.02	Routes, autoroutes	X	B
L	H05	Pollution des sols et déchets solides (hors décharges)		B

M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	X	B
M	A03.01	Fauche intensive ou intensification		B
M	A08	Fertilisation	X	B
M	A09	Irrigation		B
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	E01	Zones urbanisées, habitations	X	B
M	F02	Pêche et récolte de ressources aquatiques		B
M	F03	Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)		B
M	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		B
M	J03.01	Réduction ou perte de caractéristiques d'un habitat		B
M	J03.02	Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)		B
M	K01	Processus naturels abiotiques (lents)		B
M	L02	Raz de marée, tsunamis		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
H	F06.01	Site de reproduction d'oiseaux ou de gibier		B
H	G03	Centres d'interprétation		O
L	L08	Inondation (processus naturels)		B
M	A03.02	Fauche non intensive		B
M	A04.02	Pâturage extensif		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	46 %
Propriété d'une association, groupement ou société	4 %
Collectivité territoriale	14 %
Domaine public de l'état	35 %

4.5 Documentation

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	3,1 %
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	0,7 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	0 %
32	Site classé selon la loi de 1930	3 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	0 %
52	Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA	2 %

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	ESTUAIRE DE CHARENTE	*	1%
11	COUDEPONT - FORT LIEDOT	+	0%
38	Bois du Pré des Perrières	*	0%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : DREAL Poitou-Charentes

Adresse : 15 rue Arthur Ranc 86000 POITIERS

Courriel :

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5410100 - Marais poitevin

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	6
4. DESCRIPTION DU SITE	16
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	18
6. GESTION DU SITE	18

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : A (ZPS) 1.2 Code du site : FR5410100 1.3 Appellation du site : Marais poitevin
1.4 Date de compilation : 30/04/1996 1.5 Date d'actualisation : 31/12/2003

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/08/2002

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <http://www.legifrance.gouv.fr/lopdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000600287>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,10583° Latitude : 46,35028°

2.2 Superficie totale

68023 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

13%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
52	Pays-de-la-Loire
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
85	Vendée	62 %
79	Deux-Sèvres	13 %
17	Charente-Maritime	12 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
85001	AIGUILLON-SUR-MER (L')
79009	AMURE
17007	ANAIS
17008	ANDILLY
85004	ANGLES
17009	ANGLIERS
79010	ARCAIS
85009	AUZAY
85020	BENET
85022	BERNARD (LE)
79034	BESSINES
85028	BOUILLE-COURDAULT
79046	BOURDET (LE)
85036	BRETONNIERE-LA-CLAYE (LA)



85042	CHAILLE-LES-MARAIS
85044	CHAIX
85049	CHAMPAGNE-LES-MARAIS
85050	CHAMP-SAINT-PERE (LE)
17091	CHARRON
85058	CHASNAIS
79100	COULON
17127	COURCON
85074	COUTURE (LA)
17132	CRAMCHABAN
85077	CURZON
85078	DAMVIX
85080	DOIX
79112	EPANNES
17153	ESNANDES
85307	FAUTE-SUR-MER (LA)
85091	FONTAINES
85092	FONTENAY-LE-COMTE
79130	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
85101	GIVRE (LE)
79137	GRANZAY-GRIPT
17182	GREVE-SUR-MIGNON (LA)
85104	GRUES
85105	GUE-DE-VELLUIRE (LE)
17190	HOUMEAU (L')
85111	ILE-D'ELLE (L')
85116	JONCHERE (LA)
17201	LAIGNE (LA)
85117	LAIROUX
85121	LANGON (LE)
85123	LIEZ
85126	LONGEVES
17208	LONGEVES
85127	LONGEVILLE-SUR-MER
85128	LUCON



79162	MAGNE
85131	MAGNILS-REIGNIERS (LES)
85132	MAILLE
85133	MAILLEZAIS
17218	MARANS
85135	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS
17222	MARSILLY
79170	MAUZE-SUR-LE-MIGNON
85139	MAZEAU (LE)
85148	MONTREUIL
85149	MOREILLES
85158	MOUZEUIL-SAINT-MARTIN
85159	NALLIERS
85162	NIEUL-SUR-L'AUTISE
17264	NIEUL-SUR-MER
79191	NIORT
17267	NUAILLE-D'AUNIS
85168	OULMES
85171	PEAULT
85177	POIRE-SUR-VELLUIRE (LE)
79219	PRIAIRES
79220	PRIN-DEYRANCON
85185	PUYRAVAULT
17300	ROCHELLE (LA)
17303	RONDE (LA)
85193	ROSNAY
85201	SAINT-BENOIST-SUR-MER
85206	SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS
85207	SAINT-DENIS-DU-PAYRE
85216	SAINTE-GEMME-LA-PLAINE
85267	SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS
79254	SAINT-GEORGES-DE-REX
85227	SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
79257	SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
17349	SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY



85255	SAINT-MICHEL-EN-L'HERM
17376	SAINT-OUEN-D'AUNIS
17382	SAINT-PIERRE-D'AMILLY
85265	SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
79290	SAINT-POMPAIN
17394	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS
17396	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS
85269	SAINT-SIGISMOND
79298	SAINT-SYMPHORIEN
85277	SAINT-VINCENT-SUR-GRAON
17414	SAINT-XANDRE
79304	SANSAIS
85286	TAILLEE (LA)
17439	TAUGON
79328	THORIGNY-SUR-LE-MIGNON
85294	TRANCHE-SUR-MER (LA)
85297	TRIAIZE
79334	USSEAU
79335	VALLANS
79337	VANNEAU-IRLEAU (LE)
85299	VELLUIRE
17472	VILLEDoux
85303	VIX
85304	VOUILLE-LES-MARAIS
85306	XANTON-CHASSENON

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espece		Population présente sur le site						Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A001	<i>Gavia stellata</i>	w			i	P			B	C	
B	A002	<i>Gavia arctica</i>	c			i	P			B	C	
B	A003	<i>Gavia immer</i>	w			i	P			B	C	
B	A003	<i>Gavia immer</i>	c			i	P			B	C	
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	w	9	27	i	P		C	B	C	
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r			i	P		C	B	C	
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	w			i	P			B	C	
B	A006	<i>Podiceps grisegena</i>	c	3	5	i	P			B	C	
B	A007	<i>Podiceps auritus</i>	w			i	P					



B	A017	Phalacrocorax carbo	w	150	250	i	P			A	C	C
B	A017	Phalacrocorax carbo	c	50	50	i	P			A	C	C
B	A021	Botaurus stellaris	c			i	P			C	C	
B	A022	Ixobrychus minutus	r	0	1	i	P		C	C	C	C
B	A023	Nycticorax nycticorax	r	112	112	i	P		C	B	C	C
B	A024	Ardeola ralloides	w			i	P					
B	A025	Bubulcus ibis	r	150	150	i	P		C	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	w			i	P		C	A	C	C
B	A026	Egretta garzetta	r	550	550	i	P		C	A	C	C
B	A027	Egretta alba	w	2	2	i	P		C	B	B	
B	A028	Ardea cinerea	w	5	10	i	P		B	A	C	B
B	A028	Ardea cinerea	r	934	980	i	P		B	A	C	B
B	A029	Ardea purpurea	r	204	204	i	P		B	B	C	A
B	A030	Ciconia nigra	c	1	10	i	P			A	B	
B	A031	Ciconia ciconia	r	10	10	i	P		B	A	C	B
B	A031	Ciconia ciconia	c			i	P		B	A	C	B
B	A034	Platalea leucorodia	w			i	P			B	C	
B	A034	Platalea leucorodia	c	20	30	i	P			B	C	
B	A036	Cygnus olor	w	50	100	i	P		B	A	C	A
B	A036	Cygnus olor	r	70	70	i	P		B	A	C	A
B	A037	Cygnus columbianus bewickii	w	0	1	i	P			B	B	
B	A037	Cygnus columbianus bewickii	c	0	1	i	P			B	B	
B	A038	Cygnus cygnus	c	0	1	i	P			B	B	



B	A039	Anser fabalis	w	0	4	i	P			A	B		
B	A040	Anser brachyrhynchus	w	0	2	i	P			A	B		
B	A041	Anser albifrons	w	4	28	i	P			A	C		
B	A041	Anser albifrons	c			i	P			A	C		
B	A043	Anser anser	w	1300	2000	i	P			A	A	C	A
B	A043	Anser anser	r	4	15	i	P			A	A	C	A
B	A043	Anser anser	c	2000	2000	i	P			A	A	C	A
B	A045	Branta leucopsis	w	2	11	i	P			A	B		
B	A045	Branta leucopsis	c			i	P			A	B		
B	A046	Branta bernicla	w	1000	4000	i	P			B	C	B	
B	A048	Tadorna tadorna	w	6000	10000	i	P			C	B	C	
B	A048	Tadorna tadorna	r			i	P			C	B	C	
B	A050	Anas penelope	w	2500	3600	i	P			C	C	C	
B	A050	Anas penelope	c			i	P			C	C	C	
B	A051	Anas strepera	w	40	75	i	P			C	C	C	
B	A051	Anas strepera	r			i	P			C	C	C	
B	A051	Anas strepera	c			i	P			C	C	C	
B	A052	Anas crecca	w	4600	5000	i	P			C	C	C	C
B	A052	Anas crecca	r			i	P			C	C	C	C
B	A052	Anas crecca	c			i	P			C	C	C	C
B	A053	Anas platyrhynchos	w	3800	5500	i	P			C	C	C	
B	A053	Anas platyrhynchos	r			i	P			C	C	C	
B	A053	Anas platyrhynchos	c			i	P			C	C	C	



B	A054	Anas acuta	w	3800	6200	i	P			C	C		
B	A054	Anas acuta	c			i	P			C	C		
B	A055	Anas querquedula	r	5	15	i	P		B	C	C	B	
B	A056	Anas clypeata	w	300	400	i	P			C	C	C	
B	A056	Anas clypeata	r			i	P			C	C	C	
B	A063	Somateria mollissima	w	0	35	i	P			B	B		
B	A065	Melanitta nigra	w	1000	1000	i	P			A	C	C	
B	A065	Melanitta nigra	c			i	P			A	C	C	
B	A067	Bucephala clangula	w	0	8	i	P			A	B		
B	A069	Mergus serrator	w	5	10	i	P			A	B		
B	A072	Pernis apivorus	r			i	P		D				
B	A073	Milvus migrans	r	10	100	i	P			C	A	C	C
B	A073	Milvus migrans	c			i	P			C	A	C	C
B	A074	Milvus milvus	c			i	P			B	C		
B	A075	Haliaeetus albicilla	w	0	2	i	P						
B	A080	Circus gallicus	w			i	P			B	C		
B	A080	Circus gallicus	c	1	10	i	P			B	C		
B	A081	Circus aeruginosus	w	60	68	i	P			C	B	C	B
B	A081	Circus aeruginosus	r	10	100	i	P			C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	w			i	P			B	C		
B	A084	Circus pygargus	r	10	100	i	P			B	B	C	B
B	A084	Circus pygargus	c			i	P			B	B	C	B
B	A094	Pandion haliaetus	c	1	10	i	P			A	C		



B	A098	Falco columbarius	w			i	P			A	C		
B	A098	Falco columbarius	c			i	P			A	C		
B	A103	Falco peregrinus	w			i	P			A	C		
B	A103	Falco peregrinus	c			i	P			A	C		
B	A118	Rallus aquaticus	p			i	P			C			
B	A119	Porzana porzana	r			i	P			C	C	A	
B	A119	Porzana porzana	c			i	P			C	C	A	
B	A121	Porzana pusilla	c			i	P						
B	A122	Crex crex	r	10	10	i	P			C	C	B	C
B	A123	Gallinula chloropus	w	100		i	P			A	C		
B	A123	Gallinula chloropus	p			i	P			A	C		
B	A125	Fulica atra	w	50	100	i	P			D			
B	A125	Fulica atra	r	20	50	i	P			D			
B	A127	Grus grus	w	24	61	i	P			B	C	C	
B	A127	Grus grus	c			i	P			B	C	C	
B	A128	Tetrax tetrax	c			i	P			C	C	C	
B	A130	Haematopus ostralegus	w	500	750	i	P			B	C	B	
B	A130	Haematopus ostralegus	c			i	P			B	C	B	
B	A131	Himantopus himantopus	r	88	88	i	P			B	B	C	B
B	A131	Himantopus himantopus	c			i	P			B	B	C	B
B	A132	Recurvirostra avosetta	w	2075	8000	i	P			B	C	A	
B	A132	Recurvirostra avosetta	c	1000	1500	i	P			B	C	A	
B	A133	Burhinus oedicnemus	r			i	P			D			



B	A133	<i>Burhinus oedicnemus</i>	c			i	P		D			
B	A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	w	65	225	i	P			A	C	C
B	A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	c	100	500	i	P			A	C	C
B	A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	w	0	4	i	P		C	B	C	C
B	A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	r	10	10	i	P		C	B	C	C
B	A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	c			i	P		C	B	C	C
B	A139	<i>Charadrius morinellus</i>	c			i	P					
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	980	1680	i	P			B	C	B
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	c	4500	5000	i	P			B	C	B
B	A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	w	1000	2000	i	P			A	C	B
B	A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	c	3400	4500	i	P			A	C	B
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w	8200	25000	i	P		B	C	C	C
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r	368	425	i	P		B	C	C	C
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c			i	P		B	C	C	C
B	A143	<i>Calidris canutus</i>	w	5700	10500	i	P			A	C	A
B	A143	<i>Calidris canutus</i>	c	20000	20000	i	P			A	C	A
B	A144	<i>Calidris alba</i>	w	30	90	i	P			A	C	
B	A144	<i>Calidris alba</i>	c			i	P			A	C	
B	A149	<i>Calidris alpina</i>	w	10500	26000	i	P			A	C	B
B	A149	<i>Calidris alpina</i>	c	20000	20000	i	P			A	C	B
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	w	0	11	i	P			B	C	C
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	r	0	2	i	P			B	C	C
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c	0	2000	i	P			B	C	C



B	A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	w			i	P			B	C	
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	w	100	120	i	P			C	C	C
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	r			i	P			C	C	C
B	A156	<i>Limosa limosa</i>	w	4300	5500	i	P			A	B	C
B	A156	<i>Limosa limosa</i>	r	21	28	i	P			A	B	C
B	A156	<i>Limosa limosa</i>	c	40000	80000	i	P			A	B	C
B	A157	<i>Limosa lapponica</i>	w	350	550	i	P			B	C	C
B	A157	<i>Limosa lapponica</i>	c	350	1500	i	P			B	C	C
B	A158	<i>Numenius phaeopus</i>	c	9000	17000	i	P			B	C	B
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	w	600	850	i	P			B	C	B
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	c	400	2000	i	P			B	C	B
B	A161	<i>Tringa erythropus</i>	w	10	30	i	P			B	C	
B	A161	<i>Tringa erythropus</i>	c			i	P			B	C	
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	w	150	355	i	P			B	A	C
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	r	108	124	i	P			B	A	C
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	c	500	2000	i	P			B	A	C
B	A164	<i>Tringa nebularia</i>	w	1	4	i	P			A	C	
B	A164	<i>Tringa nebularia</i>	c			i	P			A	C	
B	A165	<i>Tringa ochropus</i>	w			i	P			B	C	
B	A166	<i>Tringa glareola</i>	c	80	80	i	P			B	C	
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	w			i	P			B	C	
B	A169	<i>Arenaria interpres</i>	w	10	40	i	P			A	C	
B	A169	<i>Arenaria interpres</i>	c			i	P			A	C	



B	A170	<i>Phalaropus lobatus</i>	w	1	10	i	P			A	B		
B	A170	<i>Phalaropus lobatus</i>	c			i	P			A	B		
B	A176	<i>Larus melanocephalus</i>	w			i	P			A	C		
B	A176	<i>Larus melanocephalus</i>	c			i	P			A	C		
B	A177	<i>Larus minutus</i>	c	1500	2000	i	P			B	C	C	
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	w	850	2500	i	P			A	C		
B	A182	<i>Larus carus</i>	w	12	30	i	P			A	C		
B	A184	<i>Larus argentatus</i>	w			i	P			A	C		
B	A189	<i>Gelochelidon nilotica</i>	c			i	P			B	B		
B	A190	<i>Sterna caspia</i>	c	5	5	i	P			A	B		
B	A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	w	8	12	i	P			B	C	C	
B	A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	c	350	350	i	P			B	C	C	
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	c			i	P			B	C	C	
B	A194	<i>Sterna paradisaea</i>	c			i	P			A	C		
B	A195	<i>Sterna albifrons</i>	c			i	P			B	C	C	
B	A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	c			i	P			C	C		
B	A197	<i>Chlidonias niger</i>	r	27	37	i	P			B	C	C	B
B	A197	<i>Chlidonias niger</i>	c	100	200	i	P			B	C	C	B
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	w	30	200	i	P			C	B	C	C
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	r	0	5	i	P			C	B	C	C
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	c			i	P			C	B	C	C
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r			i	P			C	A	C	
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	w			i	P			C	B	C	



B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	r	10	50	i	P			C	B	C	
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	p			i	P			C	B	C	
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	c			i	P			C	B	C	
B	A234	<i>Picus carus</i>	r			i	P			D			
B	A243	<i>Calandrella brachydactyla</i>	r			i	P			D			
B	A255	<i>Anthus campestris</i>	r			i	P			C	C	C	
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	r	200	300	i	P			B	B	C	A
B	A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	c			i	P			D			
B	A302	<i>Sylvia undata</i>	c			i	P			C	B	C	
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r			i	P			C	B	C	
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	w			i	P			B	B	C	B
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	r	110	110	i	P			B	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation							
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories					
			Min	Max			C	R V P	IV	V	A	B	C	D
B		<i>Falco subbuteo</i>	10	30	i	P								



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	1 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	12 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	3 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	40 %
N15 : Autres terres arables	38 %
N16 : Forêts caducifoliées	3 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Date d'édition : 16/10/2015
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5410100>



B		<i>Motacilla flava</i>			i	P			X		X	
B		<i>Saxicola rubetra</i>			i	P			X		X	
B		<i>Cottia cotti</i>			i	P			X		X	
B		<i>Cisticola juncidis</i>			i	P			X		X	
B		<i>Locustella luscinioides</i>			i	P						
B		<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>			i	P						
B		<i>Acrocephalus arundinaceus</i>			i	P						
B		<i>Lanius senator</i>	0	1	i	P						

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

Autres caractéristiques du site

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique ;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage)

Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé.

Nota : les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003.

Vulnérabilité :

Le Marais Poitevin est soumis depuis les trois dernières décennies à des facteurs négatifs ayant entraîné des altérations majeures de son fonctionnement et un appauvrissement de sa valeur biologique :

- mutation des pratiques agricoles : transformation des prairies naturelles humides en cultures céréalières intensives (plus de 50% des prairies reconverties entre 1970 et 1990) ;
- modifications du régime hydraulique : remodelage des réseaux et multiplication des ouvrages hydrauliques visant à accélérer le drainage des parcelles pour libérer toujours plus de surfaces cultivables, baisse générale du niveau des nappes, artificialisation du fonctionnement hydraulique, altération de la qualité des eaux (intrants d'origine agricole favorisant l'eutrophisation des eaux) etc ;
- multiplication des infrastructures linéaires (routes, transports d'énergie) et du bâti entraînant une fragmentation des espaces naturels qui nuit à leur fonctionnalité etc .



4.2 Qualité et importance

Une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tardone de Belon et l'Avocette élégante) ;
- site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ;
- site important pour la migration de la Spatule blanche et des sternes .

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public maritime	%

4.5 Documentation

Rapport SERVAT sur le Parc Naturel Régional (Ministère de l'Environnement)
Inventaire ZNIEFF
Inventaire ZICO-ZPS en Charente-maritime
Inventaire Directive Habitats

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	1 %
27	Réserve biologique domaniale dirigée	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
36	Réserve naturelle nationale	10 %
37	Réserve naturelle volontaire	1 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	13 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Site classé du marais mouillé poitevin	+	27%
36	RNC de la Pointe d'Arçay	+	%
36	2 RNV en Vendée et 1 en Poitou-Charentes	+	1%
37	Baie de l'Aiguillon (17/85) et Saint-Denis du Payré	+	10%
38	2 APB en Poitou-Charentes et 1 en Vendée	+	13%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui



Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Le DOCOB (Document d'Objectifs) est en voie d'achèvement en décembre 2003 ; le Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais poitevin qui l'a réalisé à la demande de l'Etat aura en charge sa mise en application dès 2004.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412007 - Plaine de Niort Sud-Est

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : A (ZPS) 1.2 Code du site : FR5412007 1.3 Appellation du site : Plaine de Niort Sud-Est
1.4 Date de compilation : 30/09/2000 1.5 Date d'actualisation : 31/10/2003

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/08/2003

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <http://www.legifrance.gouv.fr/lopdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000795398>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,42722°

Latitude : 46,21222°

2.2 Superficie totale

20760 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
79	Deux-Sèvres	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79003	AIFFRES
79031	BEAUVOIR-SUR-NIORT
79055	BRIEUIL-SUR-CHIZE
79058	BRULAIN
79061	CELLES-SUR-BELLE
79125	FORS
79126	FOSSÉS (LES)
79127	FOYE-MONJULT (LA)
79130	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
79137	GRANZAY-GRIPT
79144	JUSCORPS
79166	MARIGNY
79185	MOUGON
79191	NIORT
79216	PRAHECQ
79229	ROCHENARD (LA)
79240	SAINTE-BLANDINE



79273	SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE
79282	SAINT-MEDARD
79294	SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS
79298	SAINT-SYMPHORIEN
79310	SECONDIGNE-SUR-BELLE
79327	THORIGNE
79335	VALLANS
79355	VOUILLE

2.7 Région(s) biogéographique(s) Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r			i	P		D			
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	10	20	i	P		D			
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	w			i	P		D			
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	c			i	P		D			
B	A080	<i>Circus gallicus</i>	r	1	2	i	P		D			
B	A081	<i>Circus aeneus</i>	p	1	10	p	P		C	B	C	B
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	p	1	20	p	P		C	B	C	B
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	r	20	100	i	P		C	B	C	B
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	w	5	10	i	P		D			



B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	w	1	2	i	P		D			
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	c			i	P		D			
B	A128	<i>Tetrax tetrax</i>	w	7	7	i	P		B	B	B	B
B	A128	<i>Tetrax tetrax</i>	r	20	20	i	P		B	B	B	B
B	A128	<i>Tetrax tetrax</i>	c	100	150	i	P		B	B	B	B
B	A133	<i>Burhinus oedicnemus</i>	r	100	300	i	P		B	B	C	B
B	A133	<i>Burhinus oedicnemus</i>	c			i	P		B	B	C	B
B	A139	<i>Charadrius morinellus</i>	c	1	5	i	P		D			
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	1000	1000	i	P		D			
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w			i	P		C	B	C	A
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	p			i	P		C	B	C	A
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	w	0	55	i	P		B	B	B	B
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	r	0	20	i	P		B	B	B	B
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	r	5		i	P		D			
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	5	10	i	P		D			
B	A379	<i>Emberiza hortulana</i>	r	15	15	i	P		D			

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espece Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation							
			Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
B		<i>Falco subbuteo</i>			i	P							
B		<i>Perdix perdix</i>			i	P				X		X	
B		<i>Coturnix coturnix</i>			i	P							
B		<i>Columba oenas</i>			i	P				X		X	
B		<i>Otus scops</i>			i	P							
B		<i>Athene noctua</i>			i	P				X			
B		<i>Upupa epops</i>			i	P				X		X	
B		<i>Galerida cristata</i>			i	P				X		X	
B		<i>Alauda arvensis</i>			i	P				X		X	
B		<i>Motacilla flava</i>			i	P				X		X	

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N15 : Autres terres arables	90 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	6 %

Autres caractéristiques du site

Le site est une zone de plaine cultivée. Il est scindé en deux blocs par une bande bocagère qui ne présente pas d'intérêt ornithologique particulier pour la directive oiseaux.

c'est un paysage ouvert, très légèrement vallonné ponctué de quelques rares bosquets. Les haies sont rares, souvent discontinues. Elles sont mieux représentées dans les secteurs d'élevage.

Deux systèmes agricoles se côtoient : la polyculture-élevage et le système céréalier. Il en résulte un paysage agricole constitué d'une mosaïque de cultures encore assez diversifiées, plus particulièrement dans les zones d'élevage. Ce paysage est toutefois dominé par les céréales (blé, orge, et maïs qui constitue la principale culture irriguée du site), les oléo-protéagineux (colza, tournesol, petit pois) entre lesquelles s'intercalent des prairies à graminées, ray-grass et luzerne. Le pâturage est pratiqué par endroit. Le gel PAC est en majorité pratiqué sous forme de gel industriel, les jachères implantées en couverts de graminées ou légumineuses sont donc rares. Quelques petites vignes sont encore maintenues.

L'habitat est dispersé en petits groupes isolés. Nombreux bâtiments d'habitation et d'élevage ainsi que des murets, sont constitués de pierres calcaires laissant ouvertes des petites cavités favorables à la nidification d'espèces cavernicoles.

Vulnérabilité : La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les CTE spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier des bonus liés à Natura 2000, ou les CAD à venir.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : Prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

4.2 Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Celle-ci abrite ~ 5% des effectifs régionaux. Au total 17 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 6 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I

H	A03	Fauche de prairies		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	A10	Remembrement agricole		I
H	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412024 - Plaine de Néré à Bresdon

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : A (ZPS) 1.2 Code du site : FR5412024 1.3 Appellation du site : Plaine de Néré à Bresdon
1.4 Date de compilation : 31/03/2001 1.5 Date d'actualisation : 31/10/2003

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/08/2003

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000245735

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,24639°

Latitude : 45,92639°

2.2 Superficie totale

9261 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
17035	BAZAUGES
17037	BEAUVAIS-SUR-MATHA
17062	BRESDON
17105	CHIVES
17135	CRESSE
17162	FONTAINE-CHALENDRAY
17177	GICQ (LE)
17180	GOURVILLETTE
17206	LOIRE-SUR-NIE
17257	NERE
17451	TOUCHES-DE-PERIGNY (LES)

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D		A B C	
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	r	3	10	i	P		C	B	C	B
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	r	10	20	i	P		C	B	C	B
B	A128	<i>Tetrax tetrax</i>	r	36	36	i	P		B	B	B	B
B	A128	<i>Tetrax tetrax</i>	c	90	90	i	P		B	B	B	B
B	A133	<i>Burhinus oedicnemus</i>	r	50	80	i	P		C	B	C	B
B	A133	<i>Burhinus oedicnemus</i>	c	100	200	i	P		C	B	C	B
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	100	5000	i	P		C	B	C	B
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w			i	P		C	C	C	C
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c			i	P		C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
B		<i>Alectoris rufa</i>			i	P			X			X	
B		<i>Coturnix coturnix</i>			i	P							
B		<i>Streptopelia turtur</i>			i	P			X			X	
B		<i>Tyto alba</i>			i	P			X				
B		<i>Athene noctua</i>			i	P			X				
B		<i>Upupa epops</i>			i	P			X			X	
B		<i>Galerida cristata</i>			i	P			X			X	
B		<i>Alauda arvensis</i>			i	P			X			X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); **A** : liste rouge nationale; **B** : espèce endémique; **C** : conventions internationales; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	10 %
N14 : Prairies améliorées	20 %
N15 : Autres terres arables	60 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Autres caractéristiques du site

Plaine céréalière ouverte avec présence de quelques prairies, jachères et luzernières.

Vulnérabilité : La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les CTE spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier des bonus liés à Natura 2000, ou CAD à venir.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

4.2 Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit de la principale zone de survivance de cette espèce dans le département de la Charente-Maritime. Celle-ci abrite ~ 9% des effectifs régionaux. Au minimum 5 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 4 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

Secteur présentant une importante densité de peuplement d'Outardes canepetières nicheuses et abritant des rassemblements automnaux. Présence de rassemblements post-nuptiaux importants d'Oedicnèmes criards.

Il est probable que d'autres espèces d'intérêt communautaire seront découvertes sur la zone, qui, décrite récemment, apparaît inventoriée à minima.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I

H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	A10	Remembrement agricole		B
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	A09	Irrigation		I
N	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		O
N	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		O
N	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
N	A08	Fertilisation		O
N	A09	Irrigation		O

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Trotignon, P., Matard, M. & Jourde, Ph. 2000. L'Outarde canepetière en Charente-Maritime. Effectif et répartition en période nuptiale et pré-migratoire. La Garzette, 3 : 15-21.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5410013 - Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	13
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	14
6. GESTION DU SITE	15

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : A (ZPS) 1.2 Code du site : FR5410013 1.3 Appellation du site : Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort

1.4 Date de compilation : 30/09/1986 1.5 Date d'actualisation : 28/02/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/07/2004

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,97611° Latitude : 46,01583°

2.2 Superficie totale : 13604 ha 2.3 Pourcentage de superficie marine : 24%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	76 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
17010	ANGOULINS
17018	ARDILLIERES
17032	BALLON
17065	BREUIL-MAGNE
17094	CHATELAILLON-PLAGE
17107	CIRE-D'AUNIS
17168	FOURAS
17174	GENOUILLE
17203	LANDRAIS
17205	LOIRE-LES-MARAIS
17246	MORAGNE
17253	MURON
17299	ROCHEFORT
17321	SAINT-CREPIN
17353	SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE
17413	SAINT-VIVIEN
17420	SALLES-SUR-MER



17443	THAIRE
17449	TONNAY-CHARENTE
17463	VERGEROUX
17483	YVES

2.7 Région(s) biogéographique(s) Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	w	1	29	i	P		D			
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	c			i	P		D			
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	w	3	3	i	P		D			
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	c			i	P		D			
B	A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	w	10	12	i	P		D			
B	A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	c			i	P		D			
B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w	150	150	i	P		C	B	C	B
B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	c	100	1000	i	P		C	B	C	B
B	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	w	0	1	i	P		C	C	C	C



B	A021	<i>Botaurus stellans</i>	c	1	10	i	P		C	C	C	C
B	A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	r	0	1	p	P		D			
B	A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	c	0	1	i	P		D			
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	c	1	10	i	P		D			
B	A024	<i>Ardeola ralloides</i>	c	0	5	i	P		D			
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	w	200	200	i	P		B	B	C	B
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	r			i	P		B	B	C	B
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	c			i	P		B	B	C	B
B	A027	<i>Egretta alba</i>	w	48	55	i	P		C	B	C	B
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	w			i	P		B	B	C	B
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	r	42	42	p	P		B	B	C	B
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	c			i	P		B	B	C	B
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	r	128	163	p	P		B	C	C	C
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	c			i	P		B	C	C	C
B	A030	<i>Ciconia nigra</i>	c	1	10	i	P		C	B	C	B
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	w	1	5	i	P		C	B	C	B
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	r	16	16	i	P		C	B	C	B
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c	10	100	i	P		C	B	C	B
B	A034	<i>Platalea leucorodia</i>	w	0	4	i	P		B	B	C	B
B	A034	<i>Platalea leucorodia</i>	c	100	100	i	P		B	B	C	B
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	w	28	37	i	P		D			
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	r			i	P		D			
B	A037	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	p			i	P		D			



B	A041	<i>Anser albifrons</i>	w	1	8	i	P		D			
B	A043	<i>Anser anser</i>	w	234	365	i	P		C	B	C	B
B	A043	<i>Anser anser</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A046	<i>Branta bernicla</i>	w	1500	3000	i	P		B	B	C	B
B	A046	<i>Branta bernicla</i>	c	250	250	i	P		B	B	C	B
B	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	w	100	900	i	P		B	B	C	B
B	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	r	30	50	p	P		B	B	C	B
B	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	c	400	400	i	P		B	B	C	B
B	A050	<i>Anas penelope</i>	w	50	200	i	P		C	C	C	C
B	A050	<i>Anas penelope</i>	c	50	200	i	P		C	C	C	C
B	A051	<i>Anas strepera</i>	w	48	94	i	P		D			
B	A051	<i>Anas strepera</i>	c			i	P		D			
B	A052	<i>Anas crecca</i>	w	100	200	i	P		B	C	C	C
B	A052	<i>Anas crecca</i>	c	800	1000	i	P		B	C	C	C
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	w	100	1500	i	P		C	C	C	C
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	r			i	P		C	C	C	C
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	c	1000	1000	i	P		C	C	C	C
B	A054	<i>Anas acuta</i>	w	200	600	i	P		C	C	C	C
B	A054	<i>Anas acuta</i>	c			i	P		C	C	C	C
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	w	0	5	i	P		B	C	B	C
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	r	10	20	p	P		B	C	B	C
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	c	200	200	i	P		B	C	B	C
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	w	125	600	i	P		C	C	C	B



B	A056	Anas clypeata	r	5	10	p	P		C	C	C	B
B	A056	Anas clypeata	c	1000	1000	i	P		C	C	C	B
B	A059	Aythya ferina	w	46	253	i	P		C	C	C	B
B	A059	Aythya ferina	c			i	P		C	C	C	B
B	A061	Aythya fuligula	w	10	18	i	P		D			
B	A061	Aythya fuligula	c			i	P		D			
B	A067	Bucephala clangula	w	1	6	i	P		D			
B	A068	Mergus albellus	p			i	P		D			
B	A069	Mergus serrator	w	0	3	i	P		D			
B	A072	Pernis apivorus	r	1	2	p	P		C	C	C	C
B	A072	Pernis apivorus	c	20	100	i	P		C	C	C	C
B	A073	Milvus migrans	r	30	50	p	P		C	B	C	B
B	A073	Milvus migrans	c	100	200	i	P		C	B	C	B
B	A074	Milvus milvus	c	5	10	i	P		C	C	C	C
B	A080	Circus gallicus	r	1	1	p	P		C	C	C	C
B	A080	Circus gallicus	c	2	5	i	P		C	C	C	C
B	A081	Circus aeruginosus	w	5	10	i	P		C	B	C	B
B	A081	Circus aeruginosus	r	20	40	p	P		C	B	C	B
B	A081	Circus aeruginosus	c	50	100	i	P		C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	w	10	20	i	P		D			
B	A082	Circus cyaneus	r			i	P		D			
B	A082	Circus cyaneus	c	1	5	i	P		D			
B	A084	Circus pygargus	r	12	35	p	P		C	B	C	C



B	A084	Circus pygargus	c			i	P		C	B	C	C
B	A094	Pandion haliaetus	c	5	10	i	P		D			
B	A103	Falco peregrinus	c	2	5	i	P		D			
B	A118	Rallus aquaticus	w	20	50	i	P		C	C	C	C
B	A118	Rallus aquaticus	r			i	P		C	C	C	C
B	A119	Porzana porzana	c	2	5	i	P		C	C	C	C
B	A122	Crex crex	r	0	1	i	P		D			
B	A122	Crex crex	c			i	P		D			
B	A123	Gallinula chloropus	w	100	150	i	P		C	B	C	B
B	A123	Gallinula chloropus	r			i	P		C	B	C	B
B	A125	Fulica atra	w	300	1000	i	P		C	B	C	B
B	A125	Fulica atra	r	30	30	p	P		C	B	C	B
B	A125	Fulica atra	c			i	P		C	B	C	B
B	A127	Grus grus	c	2	400	i	P		D			
B	A130	Haematopus ostralegus	w	300	600	i	P		C	B	C	B
B	A130	Haematopus ostralegus	c			i	P		C	B	C	B
B	A131	Himantopus himantopus	r	50	80	p	P		B	B	C	B
B	A131	Himantopus himantopus	c			i	P		B	B	C	B
B	A132	Recurvirostra avosetta	r	0	1	p	P		C	B	C	B
B	A132	Recurvirostra avosetta	c	450	500	i	P		C	B	C	B
B	A136	Charadrius dubius	w	1	2	i	P		D			
B	A136	Charadrius dubius	r	7	10	p	P		D			
B	A137	Charadrius hiaticula	w	16	220	i	P		C	B	C	B



B	A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	w	1	1	i	P		C			
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	c	1000	1000	i	P		C	C	C	C
B	A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	w	180	420	i	P		C	B	C	B
B	A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w	1000	3200	i	P		B	C	C	C
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r	200	250	p	P		B	C	C	C
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c			i	P		B	C	C	C
B	A143	<i>Calidris canutus</i>	w	2500	3500	i	P		B	B	C	B
B	A143	<i>Calidris canutus</i>	c			i	P		B	B	C	B
B	A144	<i>Calidris alba</i>	w	13	31	i	P		D			
B	A144	<i>Calidris alba</i>	c			i	P		D			
B	A145	<i>Calidris minuta</i>	w	16	43	i	P		D			
B	A148	<i>Calidris maritima</i>	w	1	1	i	P		D			
B	A149	<i>Calidris alpina</i>	w	20000	20000	i	P		B	B	C	B
B	A149	<i>Calidris alpina</i>	c			i	P		B	B	C	B
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c	200	400	i	P		B	C	C	C
B	A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	w	1	1	i	P		D			
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	w	400	750	i	P		C	C	C	C
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	c			i	P		C	C	C	C
B	A156	<i>Limosa limosa</i>	w	1000	2500	i	P		B	C	C	C
B	A156	<i>Limosa limosa</i>	c			i	P		B	C	C	C
B	A157	<i>Limosa lapponica</i>	p			i	P		B	B	C	C



B	A158	<i>Numenius phaeopus</i>	c	200	400	i	P		C	C	C	C
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	w	250	250	i	P		C	C	C	C
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	c			i	P		C	C	C	C
B	A161	<i>Tringa erythropus</i>	w	1	2	i	P		D			
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	w	50	50	i	P		C	C	C	B
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	r	3	3	p	P		C	C	C	B
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	c	2000	2000	i	P		C	C	C	B
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	c	0	1	i	P		D			
B	A169	<i>Arenaria interpres</i>	w	35	62	i	P		D			
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	w	158	454	i	P		D			
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	c			i	P		D			
B	A182	<i>Larus canus</i>	w	10	14	i	P		D			
B	A182	<i>Larus canus</i>	c			i	P		D			
B	A184	<i>Larus argentatus</i>	w	162	162	i	P		D			
B	A184	<i>Larus argentatus</i>	c			i	P		D			
B	A187	<i>Larus marinus</i>	w			i	P		D			
B	A187	<i>Larus marinus</i>	c			i	P		D			
B	A189	<i>Gelochelidon nilotica</i>	c	0	5	i	P		D			
B	A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	c	100	100	i	P		C	B	C	B
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	r	0	1	p	P		D			
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	c	20	20	i	P		D			
B	A195	<i>Sterna albifrons</i>	c	200	300	i	P		C	C	C	C
B	A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	c	10	100	i	P		C	C	C	C



B	A197	<i>Chlidonias niger</i>	r	0	20	p	P		B	C	C	C
B	A197	<i>Chlidonias niger</i>	c	200	250	i	P		B	C	C	C
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	r	0	1	p	P		D			
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	c	0	8	i	P		D			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	r	5	10	p	P		C	B	C	B
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	c	20	20	i	P		C	B	C	B
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	c	100	100	i	P		D			
B	A255	<i>Anthus campestris</i>	c	20	20	i	P		C	C	C	C
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	r	10	20	p	P		C	C	C	C
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	c	100	100	i	P		C	C	C	C
B	A302	<i>Sylvia undata</i>	c	1	2	i	P		D			
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	100	100	p	P		C	C	C	C
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	c	2	5	i	P		C	C	C	C
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	w	3	3	i	P		D			
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	c			i	P		D			

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espece Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation						
			Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Falco columbarius</i>	0	1	i	P			X		X	
B		<i>Falco subbuteo</i>			i	P						
B		<i>Branta leucopsis</i>	0	1	i	P			X		X	
B		<i>Charadrius morinellus</i>	0	1	i	P			X		X	
B		<i>Larus melanocephalus</i>	0	1	i	P			X		X	
B		<i>Calandrella brachydactyla</i>	0	1	i	P			X		X	
B		<i>Emberiza hortulana</i>	0	1	i	P			X		X	

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	27 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	65 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Un des grands marais arrière-littoraux centre-atlantiques : vasières tidales et prairies hygrophiles plus ou moins saumâtres séparées par un important réseau de fossés à eau douce sont les caractéristiques majeures. Des éléments plus localisés mais d'une grande signification biologique ajoutent à l'intérêt de l'ensemble : dunes et dépressions arrière-dunaires, bois marécageux, roselières, pelouses calcicoles xérophiles au flanc de certaines "îles" de calcaires jurassiques qui ponctuent le marais. Certains secteurs, autrefois utilisés par l'homme pour les besoins de la saliculture, présentent aujourd'hui un relief caractéristique fait d'une alternance de bosses mésophiles (connues sous le nom vernaculaire de "bossis") et de dépressions hygrophiles (les "jas") qui contribuent à la diversité globale du site.

Vulnérabilité : Comme tous les marais littoraux charentais, le site est soumis à de très fortes pressions : disparition des prairies naturelles humides exploitées autrefois en pâturage extensif au profit de cultures céréalières réalisées après drainage et, éventuellement, remodelage du relief parcellaire, dégradation simultanée de la qualité de l'eau des fossés et artificialisation du régime hydraulique (bas niveaux en hiver-printemps et hauts niveaux en été), réalisation d'infrastructures linéaires (voies routières à grande vitesse, lignes électriques à haute tension), creusement de retenues d'eau (bassins de chasse, irrigation, tourisme etc).

4.2 Qualité et importance

Intérêt écosystémique : un des exemples les plus représentatifs des grand marais arrière-littoraux centre-atlantiques offrant sur des surfaces étendues des habitats - notamment prairiaux - remarquables par leur originalité (présence de sel en quantités variables) et leur diversité (nombreux faciès liés à l'hydromorphie). Ces milieux abritent un grand nombre d'espèces de l'annexe 1 DO (46 espèces) en reproduction, passage migratoire ou hivernage ainsi que d'autres espèces migratrices (46 espèces également). Le site répond à 10 critères quantitatifs de sélection ZICO et abrite plus de 20 000 oiseaux en hivernage. Parmi les espèces d'oiseaux inventoriées : 70 sont protégées, 58 sont menacées au plan national et 38 espèces nicheuses sont menacées au plan régional.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

*BERTRAND A. DOUMERET A. 1979 Hivernage et migration des anatidesanserides et limicoles en Baie d'Yves (Charente-Maritime). Ecologie des Marais Charentais, tome 1, 57-68.*DOUMERET A., BERTRAND A. 1979 Avifaune du marais de Rochefort. Ecologie des marais char entais, tome 1, 31-56. Old site code 207101 Site name on survey form : ANSE DE FOURAS ETBAIE D'YVES DANS ANSE DE FOURAS BAIE D'YVES ET MARAIS DEROCHEFORT. Area amended from 11676ha in 1986 to 21000ha in 1991. Liste des especes d'oiseaux : annee du dernier recueil d'informationsornithologique 1990.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1 %
36	Réserve naturelle nationale	1 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	0 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	9 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	MARAIS DE FOURAS, BAIE DYVES ET MARAIS DE ROCHEFORT	+	1%
36	MARAIS DE FOURAS, BAIE DYVES ET MARAIS DE ROCHEFORT	+	1%
38	MARAIS DE FOURAS, BAIE DYVES ET MARAIS DE ROCHEFORT	+	0%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : LIGUE PROTECTION DES OISEAUX (RESERVE D'YVES) LA
CORDERIE ROYAL BP263 17305 ROCHEFORT

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412025 - Estuaire et basse vallée de la Charente

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : A (ZPS) 1.2 Code du site : FR5412025 1.3 Appellation du site : Estuaire et basse vallée de la Charente
1.4 Date de compilation : 30/04/2002 1.5 Date d'actualisation : 31/10/2003

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/07/2004

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,98028° Latitude : 45,92444°

2.2 Superficie totale : 10700 ha 2.3 Pourcentage de superficie marine : 23%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
17	Charente-Maritime	77 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
17053	BORDS
17075	CABARIOT
17085	CHAMPDOLENT
17146	ECHILLAIS
17168	FOURAS
17171	GEAY
17004	ILE-D'AIX
17216	LUSSANT
17252	MUNG (LE)
17484	PORT-DES-BARQUES
17292	PUY-DU-LAC
17299	ROCHEFORT
17302	ROMEGOUX
17320	SAINT-COUTANT-LE-GRAND
17346	SAINT-HIPPOLYTE
17353	SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE
17375	SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE



17387	SAINT-PORCHAIRE
17397	SAINT-SAVINIEN
17429	SOUBISE
17449	TONNAY-CHARENTE
17455	VALLEE (LA)
17463	VERGEROUX

2.7 Région(s) biogéographique(s) Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r			i	P		D			
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	r			i	P		D			
B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w			i	P		C	B	C	C
B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	c			i	P		C	B	C	C
B	A021	<i>Botaurus stellans</i>	w			i	P		D			
B	A025	<i>Bubulcus ibis</i>	r	110	110	i	P		C	B	C	B
B	A025	<i>Bubulcus ibis</i>	c	50	100	i	P		C	B	C	B
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	r	215	215	i	P		C	B	C	B
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	c	80	100	i	P		C	B	C	B



B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	r	228	228	i	P		C	B	C	B
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	r	37	37	i	P		C	C	C	C
B	A030	<i>Ciconia nigra</i>	c	0	5	i	P		D			
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	r	5	5	i	P		C	B	C	B
B	A034	<i>Platalea leucorodia</i>	c	5	10	i	P		D			
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	r	6	16	i	P		C	B	C	B
B	A046	<i>Branta bernicla</i>	w	50	100	i	P		C	B	C	B
B	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	w	450	550	i	P		C	B	C	B
B	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	r	20	30	i	P		C	B	C	B
B	A050	<i>Anas penelope</i>	c			i	P		D			
B	A051	<i>Anas strepera</i>	c			i	P		D			
B	A052	<i>Anas crecca</i>	c			i	P		D			
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	r			i	P		D			
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	r	5	7	i	P		C	C	C	C
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	c			i	P		C	C	C	C
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	w	100	300	i	P		B	B	C	B
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	r	2	2	i	P		B	B	C	B
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	c	100	400	i	P		B	B	C	B
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	w	50	100	i	P		C	B	C	B
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	r	1	1	i	P		C	B	C	B
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	c	100	200	i	P		C	B	C	B
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	w	50	100	i	P		C	B	C	B
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	r	4	4	i	P		C	B	C	B



B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	c	100	200	i	P		C	B	C	B
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	14	20	i	P		C	B	C	B
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	r	15	20	i	P		C	B	C	B
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	r	2	2	i	P		D			
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	r	2	5	i	P		D			
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c	1	5	i	P		D			
B	A118	<i>Rallus aquaticus</i>	w	5	10	i	P		C	B	C	B
B	A119	<i>Porzana porzana</i>	c	1	10	i	P		D			
B	A122	<i>Crex crex</i>	r	2	4	i	P		C	C	C	C
B	A123	<i>Gallinula chloropus</i>	r			i	P		D			
B	A125	<i>Fulica atra</i>	r			i	P		D			
B	A131	<i>Himantopus himantopus</i>	r	36	36	i	P		C	B	C	B
B	A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	w	150	300	i	P		C	B	C	B
B	A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	w	50	100	i	P		C	B	C	B
B	A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	c	10	100	i	P		C	B	C	B
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	50	100	i	P		C	C	C	C
B	A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	w	200	250	i	P		C	B	C	B
B	A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	c	10	100	i	P		C	B	C	B
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w	750	750	i	P		C	C	C	C
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r	19	25	i	P		C	C	C	C
B	A143	<i>Calidris canutus</i>	c	5000	5000	i	P		B	B	C	B
B	A149	<i>Calidris alpina</i>	w	5000	5000	i	P		C	B	C	B
B	A149	<i>Calidris alpina</i>	c	500	1000	i	P		C	B	C	B



B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c			i	P		D			
B	A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	c			i	P		C	C	C	C
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	w	100	300	i	P		C	C	C	C
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	c	300	300	i	P		C	C	C	C
B	A156	<i>Limosa limosa</i>	w	40	50	i	P		B	B	C	B
B	A156	<i>Limosa limosa</i>	c	800	800	i	P		B	B	C	B
B	A157	<i>Limosa lapponica</i>	w	10	100	i	P		D			
B	A158	<i>Numenius phaeopus</i>	c	500	1000	i	P		B	C	C	C
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	c	100	200	i	P		C	C	C	C
B	A165	<i>Tringa ochropus</i>	w	1	5	i	P		D			
B	A166	<i>Tringa glareola</i>	c			i	P		D			
B	A169	<i>Arenaria interpres</i>	w	10	15	i	P		D			
B	A176	<i>Larus melanocephalus</i>	w			i	P		D			
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	c	5000	20000	i	P		B	B	C	B
B	A183	<i>Larus fuscus</i>	c			i	P		D			
B	A184	<i>Larus argentatus</i>	c			i	P		D			
B	A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	c			i	P		D			
B	A197	<i>Chlidonias niger</i>	w	200	200	i	P		C	C	C	C
B	A197	<i>Chlidonias niger</i>	r	12	18	i	P		C	C	C	C
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r			i	P		D			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	p			i	P		C	B	C	C
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	r	25	50	i	P		C	B	C	B
B	A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	c			i	P		D			



B	A379	<i>Emberiza hortulana</i>	c			i	P		D			
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	c			i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espece Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation						
			Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Athene noctua</i>	2	5	p	P			X			
B		<i>Upupa epops</i>	15	20	p	P			X		X	
B		<i>Riparia riparia</i>			i	P						
B		<i>Motacilla flava</i>	100	200	p	P			X		X	
B		<i>Remiz pendulinus</i>	1	10	i	P						
B		<i>Saxicola rubetra</i>	0	5	p	P			X		X	
B		<i>Cettia cetti</i>			i	P			X		X	
B		<i>Cisticola juncidis</i>			i	P			X		X	
B		<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>			i	P						
B		<i>Acrocephalus arundinaceus</i>			i	P						
B		<i>Panurus biarmicus</i>	1	5	i	P			X		X	



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	15 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	35 %
N14 : Prairies améliorées	15 %
N15 : Autres terres arables	25 %
N16 : Forêts caducifoliées	6 %

Date d'édition : 16/10/2015
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5412025>



B		<i>Emberiza schoeniclus</i>			i	P			X		X
---	--	-----------------------------	--	--	---	---	--	--	---	--	---

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

Autres caractéristiques du site

Les prairies naturelles, aussi bien saumâtres (aval de Rochefort) que dulcicoles et alluviales (amont de Rochefort), constituent des habitats essentiels pour diverses espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux, de même que pour un important cortège d'autres espèces d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants notamment. Cet ensemble est particulièrement diversifié en milieux estuariens, comprenant des vasières tidales, des prés salés, un fleuve côtier soumis aux marées, des prairies hygrophiles à gradient décroissant de salinité de l'aval vers l'amont etc.

Vulnérabilité : Les prairies humides, habitat prédominants du site, font l'objet, comme toutes les prairies naturelles des marais littoraux, d'un double processus de dégradation : drainage et mise en culture, ou déprise. Cette dernière entraîne l'abandon de prairies. Seules des mesures d'accompagnement de la PAC -OGAF Environnement, OLAE - ont permis depuis le début des années 1990 de maintenir sur une partie importante du site l'élevage extensif, indispensable au maintien des prairies naturelles et à la survie des riches communautés animales et végétales qui leur sont liées. Ces mesures ayant une échéance quinquennale, la question reste posée quant à leur pérennisation sur un plus long terme.

4.2 Qualité et importance

Cinq espèces présentes sur ce site (Héron pourpré, Echasse blanche, Avocette élégante, Bécasseau maubèche et Gorgebleue à miroir) répondent à 4 critères d'importance internationale.

Parmi les espèces inventoriées sur le site, 32 sont protégées, 28 sont menacées au niveau national et 20 menacées dans la région du Poitou-Charentes.

Si l'on considère la liste des oiseaux inventoriés durant toute l'année, ce sont 18 espèces de l'annexe I qui sont présentes dans cette ZPS (27 au total).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
H	A08	Fertilisation		I



H	E01.01	Urbanisation continue		I
H	E01.03	Habitations dispersées		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A08	Fertilisation		O
M	E01.01	Urbanisation continue		O
M	E01.03	Habitations dispersées		O

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------	-------------------------------

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine public fluvial	%
Domaine public maritime	%

4.5 Documentation

CAUPENNE, M. 2000a. Recensement des colonies de hérons arboricoles nicheurs de Charente-Maritime en 2000 La Garzette 3 : 22-34.
CAUPENNE, M. 2000b. Bilan de la nidification 1999 de 4 espèces patrimoniales des marais charentais : Cigogne blanche, Héron pourpré, Spatule blanche, Guifette noire. Rapport LPO.
CAUPENNE, M. 2001. Bilan 2001 de la reproduction de la Cigogne blanche en Charente-Maritime. Rapport LPO/ Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais. 11 pp.
DECEUNINCK, B. & CAUPENNE, M. 2000. Actualisation des données relatives aux ZICO de Charente-Maritime en vue de leur désignation en ZPS. LPO/diren PC. OCT 2000. 104pp.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	Port des Barques		1%
31	Estuaire de la Charente (88 ha)	+	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Acquisitions du Conservatoire de l'Espace Littoral : Estuaire de la Charente : 88 ha.

Acquisitions de la LPO : Prés Morad (commune de Bords) : 10 ha 02a.

Site Inscrit (Port-des Barques).

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation